

Alain Bih

LE CRÉPUSCULE DES ÉTATS-NATIONS

Transnationalisation et crispations nationalistes

© 2000, Editions Page deux – Alain Bihr
Collection « Cahiers libres »

Case postale 34, CH-1000 Lausanne 20
E-mail: page2@fastnet.ch
Internet: <http://www.fastnet.ch/page2/>

Maquette couverture G. Pesce
Impression CODIS
ISBN 2-940189-18-8

A Bruno et Marion,
mes enfants, en espérant
qu'ils puissent vivre dans
un monde sans frontières

Le crépuscule des Etats-nations

Introduction	9
Mise au point sur les concepts de nation et de nationalisme	17
De l'Etat « inséré » à l'Etat « démultiplié »	31
Le devenir des récentes politiques d'aménagement du territoire	69
Politiques de développement local : des illusions aux effets pervers	93
Demain la nation ?	103
Le front national en Alsace : une exception en trompe-l'œil	119
La nation dans le discours du Front national	125
Identité menacée, identité menaçante : l'Europe dans l'imaginaire du Front national	139
L'extrême droite en Europe occidentale : unité et diversité du phénomène	155
Pour une euthanasie de la nation	179
La démocratie au défi	189
Notes	199

INTRODUCTION

Lorsque le mur de Berlin s'écroula, il y a de cela un peu plus de dix ans, une immense clameur s'éleva dans le petit monde des faiseurs d'opinion ayant pignon sur rue dans les pays occidentaux : *« A la veille du XXI^e siècle, nous voilà enfin débarrassés de cette funeste idéologie du XIX^e siècle qu'est le marxisme ! »* Ces chantres de la post-modernité ignoraient (car leur ignorance est généralement grande) que l'éclipse de ce soi-disant archaïsme laissait le terrain libre au retour en force de ces deux authentiques idéologies du XIX^e siècle que sont le libéralisme et le nationalisme, dont ils se faisaient d'ailleurs quelquefois les zélés fourriers. Car la moindre contradiction de cette fin de siècle n'aura pas été, en effet, de voir la défense et l'exaltation de l'Etat-nation en général, ou de telle ou telle réalité nationale en particulier, resurgir du processus même qui semblait pourtant sonner le glas de la construction nationale ; à savoir ce qu'on nomme habituellement, d'un terme aussi vague que commode, la mondialisation, menée à grands renforts d'exaltation néo-libérale des vertus du libre marché, dès lors qu'il est débarrassé de l'encombrante et perverse tutelle des Etats.

Mondialisation de la circulation des marchandises et des capitaux, mondialisation des échanges d'informations *via* les réseaux télématiques, confrontation des cultures au sein du « *village planétaire* », globalisation des problèmes et des enjeux économiques, politiques, écologiques, etc. : tout semble indiquer en effet que l'humanité est entrée dans une nouvelle ère historique où chacun des problèmes politiques fondamentaux que les hommes ont aujourd'hui à affronter, ces problèmes qui concernent leur manière de former société, tend de plus en plus à ne pouvoir se poser correctement et encore plus à ne pouvoir se résoudre que dans un cadre qui dépasse celui des différents Etats-nations pris séparément, y compris le plus puissant d'entre eux. Et, simultanément, d'un bout à l'autre de la planète, alors même que l'Etat-nation se trouve ainsi dévalorisé et délégitimé en tant qu'instance politique majeure, on n'en a pas moins assisté à la résurgence de mouvements et de conflits nationalistes. Entendons par là des mouvements et des conflits qui ont eu pour enjeu la réaffirmation, à la fois idéologique et pratique, de l'Etat-nation comme seul cadre ou, du moins, comme cadre éminent à l'intérieur duquel les hommes puissent ou même doivent former société. De la crise et de la guerre du Golfe, de l'implosion de l'URSS et des conflits internationaux et interethniques qui se sont ensuivis, du drame yougoslave qui n'en finit pas d'engendrer son cortège funèbre de massacres, du génocide rwandais, de la résurgence de mouvements d'extrême droite en Europe occidentale, le commun dénominateur est d'avoir eu pour entre autres enjeux la défense, la construction, la reconstruction ou la consolidation d'Etats-nations. Il n'est pas jusqu'aux flambées d'intégrisme religieux, dans le monde arabo-musulman (notamment en Iran et en Algérie) ou dans l'Union indienne, qui n'aient été étroitement corrélées aux contradictions et conflits liés à la préservation d'Etats-nations, jeunes et donc d'autant plus fragiles, dans le contexte de la transnationalisation actuelle.

Le présent ouvrage se propose essentiellement de chercher à analyser les éléments et à explorer la dynamique de cette contradiction majeure de la situation géopolitique ac-

tuelle. A cette perspective d'ensemble, les onze articles ici réunis apportent cependant des contributions variées dans leurs objectifs et intentions immédiats. On peut ainsi distinguer en eux quatre ensembles différents, d'inégale importance par leur volume.

Sur des sujets aussi complexes, qui de plus suscitent souvent la polémique et attisent même fréquemment les passions dans ce qu'elles ont d'aveuglant, il importait tout d'abord de procéder à une mise au point conceptuelle, de manière à préciser autant que faire se peut les notions clefs qui circonscrivent le champ de la réflexion, celles de nation (d'Etat-nation) et de nationalisme. Cette mise au point s'avérait d'autant plus nécessaire que, s'agissant de pareils concepts, elle ne peut se limiter à leur seule définition, mais doit aussi expliciter et tenter de justifier les présupposés théoriques et politiques les plus généraux à partir desquels leur définition est construite et proposée. Car c'est peu dire qu'il n'y a pas une seule et même définition de ce qu'est une nation et de ce qu'est le nationalisme, qui soit unanimement acceptée; que ces concepts sont au contraire eux-mêmes les enjeux de controverses théoriques, les positions en présence étant toujours plus ou moins étroitement corrélées à des partis pris d'ordre politique. Dans le premier article, je me suis donc efforcé d'explicitier et d'exposer, de manière inévitablement sommaire, mes propres présupposés théoriques et politiques en la matière, ceux d'un marxisme que j'espère non dogmatique. Ce qui conduit à souligner toute la complexité et dialecticité du processus de formation des Etats-nations, loin des simplifications fétichistes dont relèvent et que confortent à la fois les différents nationalismes. De la sorte, ce premier article présente une vue cavalière sur un ensemble de concepts, de thèmes, de problèmes sur lesquels le restant du recueil revient de manière plus analytique.

Les trois articles suivants traitent de l'aspect sans doute central de la crise de l'Etat-nation dans le contexte actuel de transnationalisation du capital. L'idée directrice en est que cette dernière mais aussi, comme on le verra, la pression de la « société civile » imposent un remodelage des appareils

d'Etat qui met à mal la cohésion de constructions nationales dont ces appareils représentent, le plus souvent, la colonne vertébrale. Cette double pression par «le haut» et par «le bas» implique en effet leur démultiplication sur trois niveaux différents (supranational, national et infra-national), alors même que leur forte implication dans la régulation de l'accumulation du capital pendant la période fordiste leur avait valu de se replier sur le cadre national et de s'y centraliser quelquefois à l'excès. Démultiplication dès lors nécessairement synonyme d'un dessaisissement au moins partiel des instances nationales de ces appareils au profit à la fois d'instances transnationales (les firmes multinationales, les institutions du capital financier transnationalisé, les «systèmes d'Etat», etc.) et d'instances régionales et locales, civiles aussi bien que politiques. Ce mouvement général, j'ai choisi de l'illustrer sous un angle inhabituel mais particulièrement éclairant, celui des rapports de l'Etat à l'espace, qui ont toujours constitué une dimension majeure de la structuration de la société par l'Etat et qui fournissent un bon indice de son pouvoir effectif. C'est pour cette raison que deux des articles de ce recueil se penchent successivement sur les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de développement local, pour en tenter un bilan critique et retrouver, à travers elles, le mouvement général qui conduit aujourd'hui à un divorce grandissant entre Etat et nation.

Le troisième groupe d'articles, le plus volumineux puisqu'il regroupe les cinq textes suivants, se penche sur l'autre terme de la contradiction majeure précédemment exposée. Il s'efforce donc de saisir pourquoi et comment la crise de l'Etat-nation alimente simultanément une résurgence des mouvements nationaux et nationalistes, une réaffirmation identitaire des Etats-nations. C'est directement cette idée que développe l'article intitulé «*Demain la nation?*», qui est sans doute en ce sens le plus synthétique de tous les textes de ce recueil (ce que souligne la multiplicité de ces renvois aux autres articles en note), à tel point qu'on peut recommander de commencer la lecture par lui; d'autant plus qu'il s'attarde aussi sur deux autres facteurs, sans doute secondaires, de résurgence actuelle des mouvements na-

tionaux et nationalistes, amplifiant ainsi les effets propres de la transnationalisation.

Dans l'article suivant, j'ai choisi d'illustrer la liaison paradoxale et contradictoire entre transnationalisation et résurgence des mouvements et idéologies nationalistes sur un exemple qui paraîtra peut-être, là encore, anecdotique, mais que je crois, pour ma part, particulièrement significatif, celui de l'Alsace. C'est que sa situation géo-économique et géopolitique, périphérique au sein de l'espace national mais centrale au sein de l'espace européen, place cette région au cœur de la contradiction ici en question, lui valant ainsi de se singulariser, depuis une quinzaine d'années, par des votes en faveur de cette formation nationaliste qu'est le Front national régulièrement supérieurs, voire très supérieurs, à la moyenne nationale.

Evidemment, l'émergence du Front national et son installation durable sur la scène politique française exemplifient, bien au-delà du cas alsacien, la contradiction précédente. J'ai eu l'occasion de le montrer dans l'étude que j'ai consacrée à ce phénomène politique majeur¹. J'y reviens ici dans les deux articles suivants, moins sous l'angle de cette contradiction d'ailleurs, que pour comprendre comment une formation politique d'extrême droite, qui lui doit sa renaissance, s'en fait elle-même l'écho, selon sa propre grille de lecture. Cela donne du même coup l'occasion d'illustrer l'une des deux formules du nationalisme, celle qui fait de la nation une communauté bio-ethnique, que l'article inaugural du recueil distingue; mais aussi des thèses avancées par ailleurs sur la structure de la pensée d'extrême droite en général².

Le dernier article de ce troisième groupe élargit le propos précédent, en s'efforçant de comprendre à la fois les raisons communes qui rendent compte de la résurgence générale de mouvements d'extrême droite en Europe occidentale, qui ne fait du Front national qu'un exemple parmi d'autres, et, à l'inverse, les disparités persistantes entre Etats européens de ce point de vue. C'est l'occasion de souligner, d'une part, que la crise de l'Etat-nation (dont l'analyse s'enrichit au passage de nouvelles déterminations)

ne saurait épuiser l'analyse du phénomène et qu'il faut lui adjoindre à la fois la crise du mouvement ouvrier et ce que je nomme « *la crise du sens* », le déficit d'ordre symbolique caractéristique des sociétés capitalistes développées ; d'autre part, que les mouvements d'extrême droite eux-mêmes, plus que les autres organisations politiques peut-être, ne peuvent s'abstraire des réalités nationales qui, selon les cas, favorisent ou au contraire entravent leur propre développement. En un mot, la nation a ses raisons que le nationalisme ne connaît ni ne maîtrise pas toujours.

Le dernier groupe d'articles tente de répondre, au moins partiellement, à l'inévitable question que soulèvent les analyses précédentes : que faire ? Comment traiter l'actuelle contradiction entre transnationalisation et crispation nationaliste ? Sous un titre délibérément provocateur, l'avant-dernier article tente avant tout de prévenir une tentation dangereuse, à laquelle une (petite) partie de la gauche française actuelle (mais le phénomène existe ailleurs en Europe occidentale, et bien plus encore en Europe centrale et orientale), qui ne s'est pas (totalement) ralliée au néo-libéralisme, menace de céder : celle d'un nationalisme de gauche, paré des (fausses) vertus du républicanisme, qui ne peut que l'amener à perdre ce qui lui reste de son âme, pour le plus grand profit de ce qui devrait être son adversaire et même son ennemi, et qu'elle transforme pour l'occasion en allié, la droite nationaliste, droite extrême confinante à l'extrême droite. Les différents arguments de ce « *national-républicanisme* », ainsi qu'il s'auto-désigne lui-même, sont ici examinés et récusés, sans acrimonie mais sans complaisance non plus.

Cependant, on n'en est pas quitte avec la question précédente en se contentant de récuser une réponse adverse, et en précisant ce qu'il ne faut pas faire. En dépit de ses connotations mortifères, la proposition d'une « *euthanasie de la nation* » doit aussi s'entendre comme une perspective positive : dès lors que le processus de transnationalisation a inéluctablement prononcé l'arrêt de mort de l'Etat-nation, on ne peut que se proposer de prendre les dispositions qui permettront que l'agonie de la réalité stato-nationale soit la

moins douloureuse et pénible possible, loin de vouloir pratiquer un vain acharnement thérapeutique à son chevet. Pour sortir du régime de la métaphore thanatologique et médicale, dès lors que l'Etat-nation apparaît invalidé comme cadre politique capable de faire face aux problèmes et enjeux nés de la transnationalisation du capital, il s'agit de concevoir le nouveau cadre, nécessairement transnational, au sein duquel ces problèmes et enjeux pourront être maîtrisés, et travailler à le construire avec les acteurs qui d'ores et déjà s'y emploient ; tout en ménageant à la fois la transition d'un cadre à l'autre, qui s'étendra nécessairement sur des décennies, et la position, dès lors subalterne, qui reviendra de toute manière encore à l'échelon national comme niveau spécifique d'action et de décision politiques à l'intérieur du nouveau cadre. C'est en ce sens positif, constructif, qu'il convient de veiller à la bonne et belle mort de l'Etat-nation.

Quelques propositions en ce sens sont formulées au sein du dernier article qui se penche sur les défis auxquels est aujourd'hui confrontée la démocratie. C'est l'occasion de souligner une fois de plus que la crise de l'Etat-nation s'entrecroise, dans ses causes et ses effets comme dans les conditions de sa résolution éventuelle, avec deux autres crises majeures de cette fin de siècle : celle du mouvement ouvrier, celle de l'ordre symbolique. Autrement dit, on ne parviendra à (ré)édifier un cadre institutionnel capable de maîtriser les problèmes que pose la transnationalisation de la pratique économique et sociale qu'à la double condition que renaisse un mouvement social porteur des intérêts et des aspirations de tous ceux qui, de par le monde, supportent aujourd'hui le poids de l'oppression capitaliste, sous ses différentes formes ; et que se reconstitue un ensemble un tant soit peu cohérent de normes et de valeurs, universellement acceptées, à partir desquelles les hommes puissent penser le monde dans lequel ils vivent et rêver celui dans lequel ils aimeraient vivre.

A cette aune, les propositions contenues dans ce dernier article apparaîtront sans doute insuffisantes ; elles ouvrent au mieux quelques pistes qui demandent encore à

être précisées, élargies, balisées et complétées par d'autres³. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules lacunes de ce recueil, dont j'ai parfaitement conscience. Un ensemble d'articles, écrits sur une dizaine d'années, en dépit du fait qu'ils portent sur une même thématique et problématique, ne peut se proposer d'avoir la consistance et même la cohérence d'une étude systématique. Entre les différents articles, inévitablement schématiques par moments, subsistent des lacunes, des zones d'ombre, des recoins mal explorés. Mon seul espoir est qu'ils stimulent à la discussion, à l'approfondissement de l'analyse et à la recherche autant par leurs défauts que par les éléments d'analyse qu'ils se sont efforcés de formuler, d'argumenter et de défendre.

Strasbourg, juin 2000

N.B. : Des premières versions des essais présentés dans cet ouvrage, qui ont été pour certaines fortement remaniées, ont paru de 1991 à 2000 dans les publications suivantes : *Raison présente*, *Le Monde diplomatique*, *A Contre-courant*, *Histoire et anthropologie*, *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, *Critique communiste*, *L'Ecole émancipée*.

MISE AU POINT SUR LES CONCEPTS DE NATION ET DE NATIONALISME

Si les articles et ouvrages relatifs au devenir actuel de l'Etat-nation ont été en se multipliant au cours des dernières années, rares ont été ceux qui se sont donné la peine de clarifier les concepts utilisés, à commencer par ceux de nation et de nationalisme. Négligence d'autant plus dommageable que ces concepts ne sont que fausement clairs et simples. Ce qui explique aussi que les discussions et controverses sur les questions relatives à la nation et au nationalisme ont été aussi souvent confuses et embrouillées que passionnelles. Commençons donc par tenter de définir ce que nous entendons par nation et par nationalisme.

I. La nation entre le marché et l'Etat

Reprenons donc la célèbre question posée il y a plus d'un siècle par Ernest Renan : qu'est-ce qu'une nation ?⁴

1. Pour y répondre, je partirai de deux présupposés, qui trouveront à s'expliquer et à se justifier, en moins en partie, dans la suite même de mon propos.

Tout d'abord un double refus. Au regard de tout nationalisme, qu'il soit de droite ou de gauche, la nation serait *tout*: une réalité à la fois substantielle (existant en elle-même et par elle-même) et sacrée, seul sujet de l'Histoire et réalité politique suprême. A quoi s'oppose une thèse « gauchiste » ou anarchiste, tout aussi caricaturale, selon laquelle la nation ne serait *rien*: une pure fiction idéologique, une illusion inventée par la classe dominante ou par l'Etat afin de manipuler les masses populaires, de les détourner de leur combat de classe pour les enrôler à son service, pour leur faire épouser ses affrontements avec les classes dominantes et/ou les Etats étrangers.

Ni réalité métaphysique transcendant l'Histoire, ni pure fiction idéologique, une nation est en fait une *construction socio-politique*, œuvre d'une histoire à chaque fois particulière qu'il s'agit toujours de restituer. C'est dans cette perspective que je vais chercher à la définir ici.

Comme construction socio-politique – et c'est là mon second présupposé –, la nation est une réalité spécifiquement moderne, entendons qu'elle appartient à l'histoire moderne, au sens que l'historiographie occidentale donne traditionnellement à cette expression. Impossible par conséquent de parler de nation à propos des empires asiatiques antiques, des cités grecques, de l'empire romain, des féodalités européennes, des cités-Etats qui vont se former dans un rapport de concurrence avec le féodalisme et précipiter son déclin. Les nations vont en fait se constituer dans le cours du processus de mondialisation du capitalisme, à partir de la Renaissance européenne, et elles vont en suivre les méandres et les péripéties, pour s'universaliser au cours de ce siècle. Tel est le fil conducteur que je vais m'efforcer de suivre dans ma proposition de définition: le rapport nation/capitalisme⁵.

2. Du capitalisme, retenons ici, pour le besoin de la cause, la définition suivante, qui n'est ni la seule ni la principale que l'on puisse donner. Le capitalisme se définit par la généralisation et la prédominance du marché, l'universalisation des rapports marchands (notamment aux moyens de production et à la force de travail) et la subordination de tous

les autres rapports sociaux aux exigences de la médiation marchande. Ce qui a pour conséquence d'engendrer une société à la fois *fragmentée*, *homogénéisée* et *hiérarchisée*.

- *Une société fragmentée*, puisque le marché suppose l'éclatement de la société en une myriade de capitaux, d'unités de production, de décisions d'investissement, de procès de travail, etc., privés, séparés les uns des autres, opérant indépendamment les uns des autres, entrant dans des rapports de concurrence dont la résultante générale (le système des prix, la péréquation du taux de profit, la productivité moyenne du travail, etc.) échappe à tous. A la limite, le marché implique l'atomisation de la société en autant d'individus isolés qu'elle comprend de membres.

- *Une société homogénéisée*: par les relations de complémentarité, de concurrence et de centralisation qu'il suppose, le marché capitaliste homogénéise non seulement les produits et les unités productives, mais les producteurs, leurs manières de produire, de consommer, de vivre, de former société. Cette homogénéisation s'opère par *la mise en équivalence généralisée* des marchandises, des capitaux, des forces de travail, au-delà des pratiques sociales, des représentations, des valeurs, etc.

- Enfin *une société hiérarchisée*: à travers cette égalisation de moments forcément différents et inégaux, cette mise en équivalence du non-équivalent, le marché capitaliste crée, entretient, aggrave mais aussi réduit, bouleverse, transforme sans cesse des hiérarchies entre les unités productives et les producteurs, et au-delà entre tous les éléments qu'il met ainsi en relation.

Cette structure paradoxale, contradictoire même, faite de fragmentation, d'homogénéisation, de hiérarchisation, le capitalisme l'a progressivement étendue à l'espace planétaire entier, il l'a mondialisée, il en a fait la structure même de l'espace mondial. L'espace mondial du capitalisme est donc un espace à la fois :

- *homogénéisé*: par les relations marchandes, par les flux financiers, par les procédés techniques de production, mais aussi par la diffusion de standards de consommation, de modes de vie, de systèmes de représentations, de valeurs ou

de non-valeurs, par les réseaux de communication de signaux, de signes et d'images, etc. ;

– *fragmenté* en une pluralité d'Etats, chacun défendant plus ou moins bien les intérêts et les particularités d'une population déterminée (divisée en classes sociales), de son territoire, de son capital productif, de son histoire, de sa culture, etc. ;

– enfin *hiérarchisé*: entre ces différents Etats et les formations sociales qu'ils structurent, défendent et représentent, se créent des rapports de concurrence, d'échange inégal, d'affrontement, mais aussi d'alliance, de subordination, de domination, dont l'enjeu global est en dernière instance l'appropriation du surproduit mondial.

Cet espace à la fois homogène, fragmenté et hiérarchisé est tout à fait *fonctionnel* d'un point de vue capitaliste, il est l'espace même à l'intérieur duquel a pu s'effectuer et continue à s'effectuer la reproduction du capital, c'est-à-dire son accumulation continue (ce qui ne veut pas dire sans crise, bien au contraire). Cette accumulation requiert en effet tout à la fois :

– la possibilité pour les capitaux de circuler aussi librement que possible, c'est-à-dire de s'investir et de se désinvestir où et quand cela est jugé nécessaire ou opportun, au gré des fluctuations du marché et de la rémunération du capital (le taux de profit) ; d'où la tendance à l'homogénéisation (unification et uniformisation) de l'espace mondial ;

– la possibilité pour chaque capital ou groupe de capitaux de se mettre à l'abri de leurs concurrents, de préserver et/ou de conquérir des avantages concurrentiels ; d'où la tendance à la fragmentation de l'espace mondial (par l'intermédiaire de l'érection de frontières, de barrières douanières, de pratiques de « préférence nationale », etc.) ;

– la nécessité d'inégalités de développement (en termes de productivité, donc de techniques productives, de modes de produire, de formation de la main-d'œuvre, de développement technique et scientifique, d'équipements collectifs et de services publics, etc.), de manière à compenser la tendance à la baisse du taux de profit. Ce qui renforce la tendance à la fragmentation de l'espace mondial.

3. Cette structure de l'espace géopolitique du capitalisme n'est pas cependant l'œuvre du seul marché. Elle requiert aussi la présence et l'intervention active de l'Etat, comme les éléments d'analyse précédents l'indiquent déjà au demeurant. Réciproquement l'Etat, qui n'est pas une invention du capitalisme, que celui-ci s'approprie comme un résultat historique antérieur en le transformant, va trouver dans cette structure sa forme et son contenu spécifiquement capitalistes.

a) *Sa forme* tout d'abord: l'Etat de droit, l'Etat comme *pouvoir public impersonnel*, ayant pour seule fonction et seule justification de garantir le respect par tous de l'ordre civil, autrement dit des obligations contractuelles que suppose l'effectuation des rapports marchands. L'Etat capitaliste se présentera tout à la fois comme :

– un pouvoir placé au-dessus de tous les individus, y compris de ceux qui l'exercent: personne n'en est le titulaire à titre individuel (privé);

– un pouvoir dont les actes ne doivent pas être ouvertement l'expression d'intérêts particuliers (par exemple ceux des agents exerçant le pouvoir), mais de l'intérêt général, défini par le maintien de l'ordre civil (de la garantie de la possibilité pour tous de contracter librement comme condition formelle, juridique, de l'effectuation des rapports marchands);

– un pouvoir respectant formellement les droits de tous les individus et ne les limitant qu'autant qu'il est nécessaire au maintien de l'ordre civil;

– enfin, un pouvoir s'adressant à tous de manière égale, soumettant tous aux mêmes obligations et leur garantissant les mêmes droits.

Il ne s'agit donc pas du pouvoir d'un homme ou d'un groupe d'hommes sur d'autres hommes, mais du pouvoir d'une règle impersonnelle et impartiale s'appliquant à tous les hommes: la loi. La loi est en définitive la forme sous laquelle s'effectue, dans la limite de chaque Etat, l'homogénéisation que requiert le marché capitaliste.

b) Quant au *contenu socio-politique* de cet Etat de droit, c'est précisément *la nation*. Celle-ci peut alors se définir comme *un bloc social*, c'est-à-dire :

- un système d'alliances entre différentes classes, fractions, couches sociales, généralement sous hégémonie bourgeoise;

- alliances nouées autour du projet de conquérir, de maintenir ou de renforcer des avantages relatifs au sein de l'espace mondial de l'accumulation du capital ou, si l'on préfère, au sein de la division internationale du travail, sur la base d'un développement plus ou moins autonome d'une fraction du capital mondial;

- alliances précisément structurées par l'appareil d'Etat et prenant appui sur lui.

Reprenons un à un quatre des principaux éléments de cette définition de la nation.

- Elle présuppose (je ne reviens pas sur les raisons de cette affirmation, en la considérant comme évidente) que la société structurée par le marché capitaliste est une société de classes. J'entends par là une société divisée en classes, profondément marquée par les luttes de classes, les affrontements entre elles, dont il s'agit ici de comprendre une forme paradoxale: le moment où cette lutte semble disparaître au profit de son contraire, l'unité nationale.

- Dans l'espace géopolitique du capitalisme, espace essentiellement instable et conflictuel, les différentes classes sociales occupant un territoire déterminé peuvent espérer améliorer leurs conditions d'existence en se constituant en Etat, ou en appuyant un Etat capable de défendre ou de conquérir des positions avantageuses dans l'arène internationale; en un mot en se soudant avec d'autres classes en un bloc national, sous l'égide d'un Etat. C'est bien évidemment le cas pour la classe dominante, qui a intérêt à s'assurer le soutien des classes dominées en les « fusionnant » dans un pareil bloc, puisque cela renforce ses positions (démographiques, économiques, politiques, militaires) dans son affrontement contre les autres fractions du capital mondial. Mais c'est aussi le cas pour les classes dominées qui, en acceptant de faire bloc avec « leur » classe

dominante, de devenir ses alliées ou même simplement des appuis à son pouvoir d'Etat, peuvent espérer tirer elles aussi des bénéfices du renforcement des positions de « leur » Etat dans l'arène internationale. Calcul qui est loin d'être seulement l'effet illusoire de l'emprise sur elles de l'idéologie nationaliste, et indique au contraire la base objective de la « collaboration de classes » au sein de l'espace national.

– Dans une pareille perspective, chacun des Etats représente et défend les intérêts d'une fraction du capital mondial total dans sa lutte concurrentielle contre les autres fractions sur le marché mondial. La hiérarchie entre les Etats est ainsi déterminée en dernière instance par la division internationale du travail, et elle est aussi mouvante qu'elle. Elle ne constitue donc en ce sens qu'un ordre instable, sous l'hégémonie des Etats représentant les fractions dominantes (impérialistes) du capital mondial, ordre toujours susceptible d'être remis en cause par les crises qui affectent périodiquement la dynamique de l'accumulation du capital.

– Construction politique, la nation apparaît essentiellement fragile, son existence étant en somme constamment menacée. Tout d'abord par les conflits qui opposent les nations entre elles au sein de l'arène mondiale, dont l'enjeu n'est autre que leur place relative au sein de la division internationale du travail, dans l'espace mondial de l'accumulation, dont on sait qu'il est un espace hiérarchisé. Ensuite par les conflits de classes qui en minent la cohésion, en dépit de la convergence d'intérêts qui peut exister entre elles. Toute nation ne perdure qu'en parvenant à maintenir un équilibre toujours précaire et compromis, toujours inachevé et à reprendre, au sein de ces contradictions et conflits.

4. On est à présent en mesure de donner la définition suivante de la nation, en synthétisant l'ensemble des éléments précédents. Formée dans l'espace mondial à la fois homogène, fragmenté et hiérarchisé de l'accumulation du capital, une nation :

– est un bloc social, autrement dit un système d'alliances de classes « fusionnées » autour du projet d'asseoir,

de maintenir ou d'améliorer les positions concurrentielles d'une fraction du capital mondial, sans que pour autant cette « fusion » mette fin à la lutte entre ces différentes classes (tout juste lui fixe-t-elle un cadre et des limites) ;

– prend appui sur un Etat dont la forme d'Etat de droit donne à la nation elle-même la forme juridique d'une communauté politique de citoyens qui, à égalité de devoirs et de droits, concourent à la formation de la loi.

II. Les facteurs constitutifs du bloc national

Ainsi, ce qui définit une nation, c'est la « fusion » en un bloc de différentes classes sociales animées d'un commun projet de défendre dans l'arène internationale les intérêts d'une fraction du capital mondial, en assurant les conditions matérielles, institutionnelles et idéologiques de son développement. Telle est la base objective de ce « *vouloir vivre collectif* » sur lequel a toujours insisté l'idéologie nationaliste dans une perspective idéaliste (que l'on retrouve par exemple exprimée dans la conférence de Renan à laquelle je faisais allusion plus haut). Pareille « fusion » répond cependant à un ensemble de conditions et de facteurs sur lesquels j'aimerais revenir maintenant en détail.

1. Au premier rang desquels évidemment la constitution d'*un Etat*, armature institutionnelle de la nation, à double visage. *Etat « interne »*, à la fois produit et enjeu des rivalités entre ses éléments composants (classes, fractions, couches), capable de maintenir l'« équilibre de compromis » instable que constitue le bloc national, comme tout bloc social. Mais aussi *Etat « externe »*, servant de médiation dans les rapports avec les autres blocs nationaux, à la fois relais et bouclier face aux forces structurant les relations internationales. C'est cet Etat double qui assure l'unité (juridico-politique) et l'intégrité nationales ; c'est lui qui incarne à la fois la volonté et la souveraineté nationales, telles qu'elles résultent à chaque moment de l'histoire des rapports de forces internes et externes à travers lesquelles la nation se forme.

Un peuple qui s'est fait ou qui se veut Etat, voilà en définitive une bonne définition de la nation. Cela signifie notamment que nation et Etat ne coïncident pas toujours. Si une nation se construit/n'est construite que dans et par l'érection d'un Etat, il existe à la fois des Etats sans nation (exemple type: les Etats précapitalistes) et des nations sans Etat propre, soit qu'elles se trouvent englobées dans une structure politique étrangère de type impérial (cas des peuples colonisés ou assujettis) ou de type fédéral (cas des nations serbe, croate, slovène avant l'éclatement de l'Etat yougoslave), soit qu'elles se trouvent dispersées entre plusieurs Etats (cas des nations basque ou kurde encore aujourd'hui).

2. Cette volonté d'unification politique ne peut cependant pas s'exercer au hasard, elle doit prendre appui sur un certain nombre d'éléments aussi bien objectifs que subjectifs, autant matériels qu'imaginaires. Ces éléments lui pré-existent en partie, en donnant un contenu à la notion de «peuple» qui vient d'apparaître dans la formule précédente. Mais la construction nationale les transforme et les remodèle souvent profondément en fonction de ses nécessités propres, selon un processus qu'Etienne Balibar a très justement nommé «*nationalisation de la société*»⁶. Quels sont ces éléments?

Pour commencer *une histoire* commune à l'ensemble de ses membres (individus, groupes, classes): l'histoire de ses luttes internes et externes pour se constituer, pour transcender ses divisions et combattre les unités politiques rivales. Histoire souvent pluriséculaire, et qui se poursuit de nos jours encore. Histoire qui, en tant que vécu commun, sert de base objective à la conscience nationale, et que celle-ci métamorphose fréquemment en mythe constitutif, avec ses temps forts et ses héros, comme nous le verrons plus loin.

En second lieu, *un espace* (un territoire) dont la délimitation et l'unification économique-juridico-politico-militaires constituent tout à la fois le creuset de la nation, le point d'appui de sa puissance, mais aussi l'enjeu direct de son affrontement avec les nations rivales tout aussi bien

qu'avec les communautés locales ou régionales qu'elle absorbe en les soumettant, voire en les détruisant.

En troisième lieu, une nation, c'est aussi *une culture commune*: une langue (ou un groupe de langues) et une littérature nationales; mais aussi plus largement un habitus commun: un ensemble de traditions et de coutumes, qui marquent aussi bien les institutions (juridiques ou politiques) que les arts ou les modes de vie (folklore, cuisine, architecture populaire, etc.). Eléments qui pour partie pré-existent à la construction nationale, pour partie en résultent, mais qui se trouvent toujours profondément remaniés par elle, de manière à créer cette « *ethnicité fictive* » (selon l'expression d'Etienne Balibar) qui confère à la nation l'apparence d'un « peuple »: d'une communauté réputée ethniquement homogène, censée posséder son « génie » voire sa « psychologie » propres.

3. La construction d'un bloc national fait ainsi appel à la fois à des données préexistantes, d'ordre géographique, historique, linguistique et ethnologique, qu'elle remanie selon sa perspective propre; et à une volonté politique s'incarnant dans un ordre juridico-administratif (un appareil d'Etat). Elle renvoie, enfin, à un élément de nature nettement irrationnelle, incluant dans cette œuvre socio-historique qu'est la nation une dimension irréductible d'aliénation.

Car il n'y a *pas de nation sans nationalisme*. La constitution d'un bloc national implique en effet inévitablement une dimension *fétichiste*, ce qui n'autorise cependant pas à réduire la nation à cette seule dimension. En quoi consiste en fait le nationalisme? A ériger la nation au rang de véritable « *mythe* » de la modernité, par une opération à la fois idéologique et politique, pratique et imaginaire, qui métamorphose chacun des éléments précédents, en conférant à l'identité nationale la double apparence d'une réalité à la fois naturelle et surnaturelle (sacrée), et au sentiment national (le sentiment d'appartenir à une nation déterminée) la force d'une croyance collective, d'une véritable foi. Cela suppose tout à la fois:

– *La défense intransigeante de l'Etat*, colonne vertébrale de la nation, le fétichisme de la nation se prolongeant inévitablement en fétichisme de l'Etat, réputé seul garant non seulement de l'intégrité et de la souveraineté de la nation, mais de sa grandeur et de sa puissance.

– *La déshistorisation de la nation*: car tout fétichisme revient en définitive à représenter ce qui est l'œuvre de l'activité des hommes comme quelque chose qui est indépendant d'eux et les dépasse. Dès lors, l'histoire nationale prend la forme d'un récit attribuant à la nation la continuité anhistorique d'un sujet collectif éternel, prenant progressivement conscience de lui-même, représentation popularisée par l'enseignement de l'histoire nationale. D'où la tendance du nationalisme à « naturaliser » la nation, à la rattacher à des déterminations naturelles (le sol et le sang), à la limite à la « raciaiser » (à identifier nation et race).

– *La sacralisation de son territoire*, enjeu des luttes séculaires qu'elle a dû mener pour se constituer, inscription dans l'espace géopolitique de son intégrité et de sa durée, objectivation de son identité propre. Espace dès lors mythifié comme Patrie, comme lieu de séjour des grands ancêtres, autel sur lequel ils ont versé leur sang, sanctuaire où reposent leurs corps.

– Enfin *la prescription de l'homogénéité de sa culture*, censée garantir son identité propre, l'exigence de la préservation de la pureté de ses éléments constitutifs, en définitive de la pureté de sa « race »: la « purification ethnique » ou « raciale » est au bout de la logique de tout nationalisme. Et ce contre les facteurs de dissolution tant internes (particularismes régionaux ou de classes, minorités nationales ou religieuses, singularités individuelles) qu'externes (toutes les formes d'internationalisme ou de cosmopolitisme)⁷.

Le fétichisme nationaliste est ainsi consubstantiel à la nation, aux conditions tant internes qu'externes de sa constitution. Il s'explique aussi bien par la nécessité de transcender imaginairement les divisions et contradictions (notamment de classes) qui minent l'unité nationale que par le véritable messianisme dont semblent pouvoir se pa-

rer les nations dans les luttes continuelles entre elles. Car, là comme ailleurs, l'illusion possède une apparence de réalité : dans le cadre des rapports capitalistes de production et de l'espace géopolitique auquel ils donnent naissance, la formation nationale *apparaît* comme la seule forme sociale existante assurant la possibilité d'un salut collectif, tant pour les individus que pour les classes qui la composent, la seule ou du moins la plus haute forme possible de communauté humaine, transcendant les anciennes communautés naturelles et historiques, tout en en récupérant en partie les attributs. Elle va incarner la médiation entre la singularité individuelle ou la particularité de classe et une universalité humaine rendue abstraite parce qu'incarnée par le marché mondial et le système mondial des Etats.

III. Les deux nationalismes

L'accentuation différentielle des facteurs constitutifs de la nation donne cependant naissance à deux versions opposées du nationalisme, qui n'ont cessé de s'affronter mais aussi de se renforcer réciproquement, en se confondant souvent⁸.

L'une, conservatrice et réactionnaire, qui trouve son expression achevée dans le romantisme allemand (la tradition « *völkisch* ») mais qui a eu de brillants défenseurs en France aussi (par exemple Maurice Barrès⁹), représente la nation comme *une communauté d'une substantialité toute naturelle*, fondée sur « le sol et le sang » (l'espace et l'histoire communs, réifiés et mythifiés), réduisant en définitive la nation à un peuple ou à une ethnie, à la limite à une race, en fétichisant donc les éléments traditionnels d'identité sociale que la formation nationale intègre en les métamorphosant.

D'où une conception étroite et *fermée* de la nation, définie sur la base de critères exclusifs, versant facilement dans le chauvinisme, la xénophobie et le racisme, voyant volontiers dans toutes les communautés sociales ou politiques tierces des dangers actuels ou potentiels pour la nation. C'est cette conception qui a prédominé à droite et à l'extrême droite. La nation est alors représentée comme

une sorte d'*organisme naturel*, réalisant son unité à travers la solidarité hiérarchique de ses éléments, et qu'il faut farouchement défendre contre les facteurs externes d'agression et internes de décadence.

A cette tradition s'oppose un nationalisme qui fétichise au contraire les conditions politiques d'existence de la nation. Il la représente par conséquent comme *une communauté conventionnelle*, fondée sur un contrat (le fameux « *contrat social* » de Rousseau) et reposant sur la souveraineté populaire, qui trouve sa matérialisation et sa garantie institutionnelles dans l'Etat démocratique et républicain, donc dans la citoyenneté. Nationalisme héritier, par conséquent, de la « philosophie des Lumières » et de la tradition des grandes révolutions démocratiques-bourgeoises (anglaise, hollandaise, américaine et française) et, en deçà, du rationalisme classique. C'est cette conception essentiellement politique de la nation qui a eu les faveurs de la gauche.

Ce nationalisme soutient une conception *ouverte* de la nation : à la limite, n'importe quel individu ou groupe, quelles que soient sa pseudo-race, son appartenance ethnique ou religieuse, peut en faire partie dès lors qu'il manifeste *sa volonté* de partager la loi commune, donc sa volonté de s'intégrer à la communauté politique. En tant que tel, ce nationalisme se montre en principe solidaire de tous les peuples luttant pour assurer leur souveraineté et leur liberté. Ce qui ne l'empêche pas de se montrer à l'occasion lui aussi oppresseur au nom de l'universalité supposée de la communauté politique nationale : la Révolution française accouchant d'un Empire à vocation hégémonique en Europe, comme la III^e République française se lançant dans l'aventure colonialiste en ont donné deux fameux exemples.

Par-delà ce qui les sépare et les oppose, et qui n'est pas mince, ces deux conceptions de la nation n'en relèvent pas moins de la même geste nationaliste, c'est-à-dire du fétichisme de la nation : de l'élection de la nation en seule communauté politique possible. Leur différence tient en définitive au fait que le fétichisme accentue dans un cas les

éléments ethniques à partir desquels s'opère la construction socio-politique de la nation ; tandis que, dans l'autre, c'est l'élément politique (l'Etat et le corps politique, la communauté des citoyens) qui se trouve privilégié par l'opération fétichiste. Si bien que chacune ne représente qu'une approche unilatérale de la nation, unilatéralité qui les rend l'une et l'autre incapable de saisir dans sa complexité dialectique l'ensemble de la construction nationale, qui médiatise l'un et l'autre des éléments qu'elles séparent et hypostasient pour leur propre compte.

DE L'ÉTAT « INSÉRÉ » À L'ÉTAT « DÉMULTIPLIÉ »

L'hégémonie reconquise par le dogme néo-libéral sur la scène politique et intellectuelle occidentale aura compté parmi les événements majeurs des deux dernières décennies. Partant du postulat que le marché reste le mode idéal d'organisation des rapports sociaux, il a rendu une prétendue « étatisation rampante » des sociétés occidentales responsable de la crise économique dans laquelle elles se débattent depuis plus d'un quart de siècle maintenant. L'issue de cette crise ne pouvait dès lors être cherchée, selon les tenants de cette thèse, que dans un ambitieux programme de « désétatisation » de la vie économique et sociale. *Privatisation* des entreprises publiques et d'une part au moins des services publics, vaste *déréglementation* des marchés (des marchandises, des monnaies et du capital, du travail), *réduction* du coût de la part socialisée de la protection sociale, *résorption* des déficits publics : c'est résolument sous le signe du « moins d'Etat » que les politiques néo-libérales se sont engagées au cours des deux dernières décennies, à des rythmes et selon des priorités certes variables d'une formation sociale à l'autre, mais n'en épargnant aucune. En France, le néo-libéralisme aura scellé le

nouveau consensus entre la droite et la gauche, après l'abandon par cette dernière de ses velléités réformistes de 1981-1982, permettant désormais leur alternance au pouvoir sans que celle-ci ne dessine aucune différence notable de perspective.

Au regard de leur ambition affichée : retrouver les conditions d'une croissance régulière et durable, donc un régime régulé d'accumulation du capital, l'échec de ces politiques est aujourd'hui patent. Tandis que leur bilan social, mesuré à l'aune de la baisse du niveau de vie de la grande majorité de la population, de l'aggravation du chômage et de la précarité, du délabrement des services et des équipements collectifs, du délitement du corps social – pour ne rien dire du sort qu'elles auront réservé aux pays du tiers-monde –, est proprement désastreux¹⁰.

Mais il se pourrait bien que ces politiques n'en aient pas moins fait œuvre constructive du point de vue de ce qui ne devait être qu'un moyen à leurs yeux : *la réforme de l'appareil d'Etat*. Non pas nécessairement dans le sens d'un allègement du « poids de l'Etat » dans la vie économique et sociale, notion au demeurant fort confuse ; mais dans le sens d'une réorganisation de cet appareil, rendue nécessaire par la nouvelle phase de développement dans laquelle est entré le capitalisme occidental. En somme : non pas « moins d'Etat » mais un « autre Etat », non sans conséquence sur la construction nationale.

I. Le « tout-à-l'Etat »

Car c'est en définitive moins l'Etat en tant que tel qu'une certaine *forme* d'Etat que ces politiques auront pris pour cible. Celle qui est apparue dans les sociétés occidentales en réaction à la « grande crise » des années 1930 et 1940, qui s'est imposée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour relancer la « machine économique » mais aussi pour faire face aux luttes et revendications ouvrières et qui, trois décennies durant, s'est chargée de piloter la croissance économique et le développement social dans un cadre national renforcé. Forme d'Etat qu'à la suite de

Robert Delorme et Christine André nous dénommerons « *Etat inséré* »¹¹.

1. Jusqu'alors, conformément aux exigences de régulation du capitalisme dans sa phase concurrentielle, l'Etat était en gros resté circonscrit dans un rôle de *simple garant du marché*. Il se contentait d'assurer les conditions monétaires et juridiques des rapports d'échange marchands ; d'arbitrer le cas échéant les conflits qui pouvaient naître de/dans ces échanges ; à l'extrême limite de jouer le gendarme, en réprimant ceux qui ne respectaient pas les lois du marché (par exemple des ouvriers en grève pour réclamer une augmentation de salaire ou de meilleures conditions de travail). Au contraire, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sur la base et dans le cadre du compromis fordiste et de la dynamique d'accumulation du capitalisme dans sa phase monopoliste, l'Etat va devenir le véritable *gérant* de l'ensemble du procès de reproduction sociale, tel qu'il va se trouver de plus en plus étroitement subordonné aux impératifs du procès global de reproduction du capital. En allant du plus général au plus particulier, on peut alors distinguer quatre niveaux d'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale.

Au niveau le plus général, la fonction de l'Etat va être de veiller à l'établissement, au maintien et au respect de ce que, s'inspirant d'Antonio Gramsci, Delorme et André nomment un « *équilibre de compromis* » entre l'ensemble des classes sociales, sous hégémonie de la classe dominante (ou, plus exactement de sa fraction hégémonique, le capital monopoliste industriel et financier), sur fond d'un compromis proprement historique entre le mouvement ouvrier et la classe dominante¹². A cette fin, tantôt il s'institue directement comme cadre, animateur et garant d'un dialogue permanent entre les différentes classes sociales (plus exactement entre leurs organisations représentatives : organisations professionnelles, syndicales, partisans, etc.), donc comme *médiateur* entre l'ensemble des forces sociales ; tantôt il favorise le développement de structures de négociation entre les différents « *partenaires sociaux* »

(l'expression naît alors pour désigner la « pacification » de la lutte des classes qui s'ensuit), depuis les comités d'entreprises jusqu'au Parlement, en passant par les négociations dans les différentes branches professionnelles, en France les organismes de gestion paritaire des Caisses de Sécurité Sociale, le Conseil économique et social (ultérieurement ses équivalents régionaux), etc.

Ce rôle, l'Etat ne peut le remplir que parce qu'il dispose d'une *autonomie relative* par rapport à l'ensemble des classes sociales, y compris à l'égard de la classe dominante, de ses différentes fractions, de ses membres individuels, autonomie qu'il trouve ici l'occasion de renforcer. C'est d'ailleurs la condition pour que l'Etat puisse, du même coup, représenter et assurer l'intérêt général du capital (de la classe dominante) : les intérêts communs et à long terme de l'ensemble de ses membres.

A un second niveau, cet Etat interventionniste assure *les conditions générales de la production capitaliste*. A commencer par *la production et reproduction des moyens socialisés de production*. Autrement dit, l'Etat se fait souvent *entrepreneur* en assurant la production de certaines matières de travail (matières premières et énergie : charbon, pétrole, gaz, élasticité, uranium) ; mais aussi de certains moyens de travail (les infrastructures industrielles socialisées : routes, autoroutes, ports, aéroports, moyens de transport, moyens de communication, recherches scientifiques et techniques, etc.). Autrement dit, l'Etat assure la production des conditions matérielles de la production capitaliste dans les secteurs qui ne sont pas, pas encore ou plus rentables en termes capitalistes, mais qui sont malgré tout indispensables au fonctionnement général de l'économie capitaliste. Ce qui suppose notamment le développement d'un important secteur public, *sui generis* ou résultant de la nationalisation de capitaux privés.

Toujours à ce niveau, et dans le même but, l'Etat assume aussi une bonne part du procès de *production et de reproduction de la force sociale de travail*, en se faisant le gestionnaire du rapport salarial dans son ensemble. En premier lieu, par l'institution d'un salaire minimum, correspondant à une

norme de consommation considérée comme incompréhensible, de sorte qu'il se crée une sorte de rigidité à la baisse de l'ensemble des salaires. Ce salaire minimum étant indexé sur l'inflation ainsi que sur les gains de productivité, son institution constitue de fait un mécanisme de croissance de l'ensemble des salaires (réels) et donc un facteur d'élévation du niveau général de vie. En second lieu, en favorisant le développement de la négociation collective (sur les salaires, les carrières, etc., mais aussi sur les conditions de travail, la formation professionnelle, etc.), donc sur l'ensemble des conditions d'usage et d'échange de la force de travail au niveau des entreprises et des branches professionnelles comme au niveau national. Ainsi, le travailleur ne se trouve plus isolé dans un face-à-face avec son employeur ; le rapport contractuel qui le lie à ce dernier est lui-même circonscrit (donc contrôlé) par un cadre juridique (légal ou conventionnel) plus vaste : les conventions collectives et le droit social, qui prévalent sur le simple contrat de travail individuel. En troisième lieu, en instituant un salaire indirect, fondé sur la constitution d'un fonds salarial par centralisation d'une partie de la masse salariale grâce à un système de prélèvements obligatoires (de cotisations sociales), et sur sa redistribution sous forme de différentes allocations (indemnités de maladie, d'invalidité, de chômage, allocations familiales, pensions de retraite), de manière à compléter le salaire direct (en cas de charges supplémentaires liées à la présence d'enfants) ou à se substituer à lui quand il vient à faire défaut (en cas de maladie, d'accidents du travail, d'invalidité, de chômage ou lors de la retraite). En quatrième lieu, en assurant plus largement encore le développement des équipements collectifs et des services publics nécessaires à la reproduction élargie de la force de travail : notamment la construction de logements sociaux, le développement de la médecine hospitalière et de ville, la « démocratisation » de l'enseignement secondaire puis supérieur, la construction d'équipements culturels et sportifs de masse, etc.

A un troisième niveau, cet Etat interventionniste assure *la régulation du cycle économique*, de manière à éviter tout blocage du processus de l'accumulation, toute crise du ty-

pe de celle qu'on a connue dans les années 1930. A cette fin, il s'agit pour lui de surdéterminer le partage entre salaires et profits, de manière à assurer l'équilibre dynamique entre l'offre et la demande. Ce partage passe d'abord par la négociation collective permanente, à tous les niveaux, entre « *partenaires sociaux* ». L'Etat joue donc déjà un premier rôle régulateur indirect, en institutionnalisant (encadrant, favorisant) cette négociation. Cependant, ces procédures contractuelles peuvent s'avérer insuffisantes pour assurer la régulation globale de l'accumulation à dominante intensive. Et c'est alors que l'Etat rentre directement en jeu. Il dispose à cette fin de trois instruments essentiels de politique économique :

- *La politique salariale*: il peut contrôler l'évolution de la masse salariale, d'une part par la fixation du salaire minimum (et, à travers lui, plus ou moins directement, de toute la hiérarchie salariale), d'autre part, par la fixation des différents revenus sociaux, composantes du salaire indirect. Ainsi l'Etat social n'est-il pas seulement producteur de biens (moyens de production socialisés et moyens de consommation socialisés: équipements collectifs, logements sociaux, etc.) mais encore producteurs de consommateurs solvables.

- *La politique monétaire*, qui possède elle-même une double face. Interne: l'encadrement du crédit, qui permet à l'Etat de contrôler la création de monnaie (de crédit) par les banques. Externe: le change, qui permet à l'Etat, selon les cas, d'accélérer ou de freiner les échanges (commerciaux) extérieurs, donc de favoriser ou de ralentir (mais aussi d'orienter) la dynamique de l'accumulation du capital dans le cadre des frontières nationales.

- *La politique budgétaire*: en jouant sur le montant mais aussi sur la nature de ses recettes (impôts, tarifs publics) comme de ses dépenses (masse salariale des agents de l'Etat, dépenses d'équipements, remboursement de la dette publique, etc.), l'Etat peut peser directement sur le rapport offre/demande de manière à le (ré)équilibrer.

On aura reconnu là les instruments classiques des politiques économiques d'inspiration keynésienne, qui auront

permis, trois décennies durant, d'éviter toute récession majeure à l'économie occidentale.

A un dernier niveau enfin, l'Etat intervient dans la concurrence entre les différents capitaux mais aussi dans le processus de leur concentration et centralisation, de manière à orienter l'accumulation du capital, avec un triple objectif : favoriser la constitution de quelques pôles moteurs de l'économie nationale, de taille à affronter le marché mondial ; assurer une certaine cohérence et autosuffisance de l'appareil productif national, sur le plan industriel et financier, de manière à pouvoir résister à la concurrence étrangère (mais aussi de manière à préserver ses intérêts propres, par exemple d'ordre militaire) ; veiller à un certain équilibre dans le développement socio-économique de l'ensemble du territoire national ou, du moins, à limiter les déséquilibres qui peuvent s'y développer ; donc conduire une certaine planification spatiale de l'accumulation intensive (dénommée « *aménagement du territoire* »).

2. Ainsi, le modèle d'accumulation du capital institué après la Seconde Guerre mondiale dans les formations capitalistes développées, auquel le compromis fordiste aura servi de cadre institutionnel et de condition politique, a-t-il bien promu l'Etat au premier rang des acteurs économiques et sociaux. Généralement caractérisé par une croissance économique forte et continue (les « *trente glorieuses* » chères à Jean Fourastié), ce modèle aura aussi été marqué par une puissante « croissance politique », un élargissement et un approfondissement de la mise sous tutelle étatique de l'économie et la société capitalistes, du moins dans les formations les plus développées. Mais c'était en définitive pour satisfaire aux exigences de la reproduction du capital dans sa phase de développement monopoliste.

Les conséquences en auront été multiples. La plus fréquemment relevée, qui n'est pas la plus importante, est l'accroissement du poids économique et social de l'Etat, mesurable par l'extension des appareils d'Etat, l'augmentation du nombre des fonctionnaires, partant le gonflement du budget de l'Etat (recettes et dépenses) dans le produit

intérieur brut (PIB), l'indicateur le plus souvent cité étant dans ce cas la part croissante prise par les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) dans le PIB précisément.

Plus décisif apparaît, dans notre perspective, le renforcement de la concentration du pouvoir politique dans l'appareil d'Etat et la centralisation accrue de cet appareil. D'une part, dans le contexte d'une subordination croissante de l'ensemble des rapports sociaux et des pratiques sociales aux exigences de la reproduction des rapports capitalistes de production, l'Etat apparaît de plus en plus comme le véritable maître d'œuvre de cette dernière, dans la mesure où il coordonne l'ensemble des actions (privées et publiques) par l'intermédiaire desquelles cette reproduction s'opère. D'autre part, cette concentration du pouvoir politique (au sens le plus large de la capacité d'action de la société sur elle-même) dans et par l'Etat a eu pour condition une centralisation accrue de la décision et de l'action politiques, y compris dans les Etats les plus décentralisés et les plus fédératifs par tradition. Inutile de faire remarquer combien cette dernière tendance a su se développer jusqu'à l'excès dans une formation comme la France, dont la tradition est, au contraire, à la centralisation du pouvoir d'Etat. C'est ce double processus de concentration et de centralisation que les critiques néo-libérales désigneront tardivement de manière confuse en parlant d'« étatisation » de la vie économique et sociale.

Enfin, l'ensemble du processus se sera concrétisé par ce qu'on pourrait nommer une « nationalisation » du développement capitaliste. J'entends par là une recentration de ce développement sur les différents espaces nationaux comme espace relevant précisément de la compétence de chacun des Etats nationaux. C'est dans le cadre de chacun d'eux que, d'une manière toujours singulière et originale quant à ses modalités et rythmes, bien que selon une formule générale uniforme, le compromis fordiste s'est noué et a pris forme institutionnelle. C'est aussi par la médiation de chacun de ces Etats que toutes les conditions mais aussi conséquences d'un pareil compromis ont pu se déployer. La ré-

sultante générale en aura été le renforcement ou, tout simplement, le parachèvement du processus de construction des identités nationales : c'est dans le cadre de l'Etat interventionniste mis en place par le compromis fordiste, et tout particulièrement de sa facette sociale, l'ainsi dénommé « *Etat social* » ou « *Etat-providence* », que les différents blocs nationaux auront atteint leur plus haut degré de cohésion et que l'identification réciproque entre Etat et nation aura été la plus complète.

II. *La pression de la transnationalisation du capital*

L'ensemble des éléments précédents : compromis fordiste, Etat interventionniste, cohésion renforcée des unités nationales sous forme d'une identification accrue entre l'Etat et la nation, vont se trouver remis en question sous *une double pression*, déjà sensible au début des années 1970 et qui n'a cessé de s'accroître depuis lors.

La première est celle exercée sur les différentes formations nationales et les appareils Etats qui leur servent d'armature institutionnelle par ce que l'on appelle d'un terme commode mais vague la « *mondialisation du capital* » et qui est en fait, plus proprement dénommé, *sa transnationalisation*. Pour expliciter le sens de ce dernier terme et en justifier l'usage, il faut revenir sur le processus qui a conduit à la crise du fordisme comme mode de régulation de l'accumulation capitaliste.

1. Pendant longtemps, en fait de l'aube du capitalisme jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la faible croissance du marché intérieur, due en définitive à la faible part des salaires réels dans le revenu national et à leur trop faible croissance, avait contraint toutes les économies capitalistes à chercher une solution au classique « problème des débouchés » dans la conquête incessante, pacifique ou non, de nouveaux marchés extérieurs. Celle-ci aura constitué l'une des fonctions essentielles de la formation des empires coloniaux ainsi que l'un des enjeux des deux conflits mondiaux.

Au contraire, en garantissant par le partage des gains de productivité entre salaires et profits une croissance régulière du marché intérieur proportionnée à celle de l'accumulation du capital¹³, le fordisme non seulement rendait moins impérative l'ouverture de marchés extérieurs, mais encore exigeait à l'inverse un relatif repli de chaque économie nationale sur son propre marché : un *développement autocentré* dans lequel la demande nationale, qu'il s'agisse de celle des entreprises, de celle des ménages ou de celle des administrations publiques, s'adresserait en priorité à l'offre nationale. C'était là une des conditions de la régulation du régime fordiste d'accumulation, en même temps que l'une des dimensions de cette « nationalisation » du développement capitaliste que j'évoquais à l'instant. Ainsi s'explique qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et tout au long des années 1950, poursuivant en cela la tendance amorcée dans l'entre-deux-guerres, la part des échanges extérieurs (importations et exportations) dans l'ensemble des échanges n'a cessé de diminuer dans toutes les économies occidentales, alors même que la dynamique du fordisme y impulsait une vigoureuse croissance.

Cependant, un pareil repli des économies capitalistes sur leur espace national respectif était en même temps partiellement contradictoire avec le développement du fordisme en tant que régime d'accumulation. Les méthodes de production de celui-ci (la production de masse standardisée) requéraient en effet la grande série, donc des marchés en expansion permanente, sans qu'il soit assuré *a priori* que la croissance du seul marché intérieur, même soutenu par celle des salaires, puisse suffire. Cette contradiction potentielle entre le fordisme comme régime d'accumulation du capital et son mode de régulation devait s'actualiser dès lors que le premier allait manifester des signes d'épuisement, en précipitant ainsi le second vers son éclatement.

a) En effet, en réaction à la crise latente du fordisme qui se développe à partir du milieu des années 1960, les économies capitalistes occidentales vont progressivement *s'internationaliser*, à l'initiative des Etats-Unis où cette crise se manifeste en premier lieu. On assiste ainsi simultanément à :

– *une internationalisation croissante des marchés* (des marchandises et des capitaux), la part des importations et des exportations allant croissant dans le volume global d'échanges à l'intérieur de chacune des économies capitalistes développées; de même que la part des investissements à l'étranger. Il s'agit de lutter contre le ralentissement des gains de productivité par l'extension des séries et les économies d'échelle, ce qui suppose une croissance des débouchés solvables au-delà des limites des marchés nationaux respectifs;

– *une internationalisation croissante de la production* sous la forme d'une délocalisation de certains segments déqualifiés des procès de travail fordistes, à l'initiative des fameuses firmes multinationales (FMT) qui émergent à cette occasion. Il s'agit pour ces dernières soit de s'assurer de meilleures conditions de valorisation en se déplaçant vers des zones de bas salaire ou socialement moins « remuantes » (cas des filiales ateliers vouées à la réexportation); soit de pouvoir accéder à de nouveaux marchés, en contournant par exemple le protectionnisme de certains Etats (cas des filiales relais).

Ce mouvement d'internationalisation se fait alors par grands blocs (Etats-Unis-Canada, Europe de l'Ouest, Japon) en incluant à chaque fois une partie de la proche périphérie (Amérique Centrale, bassin méditerranéen et Europe de l'Est, Asie du Sud-Est). Et il s'accompagne d'un déclin économique relatif des Etats-Unis et d'une montée en puissance de l'Europe et du Japon.

Pendant la décennie qui sépare l'enclenchement de la crise latente du fordisme de l'ouverture de sa crise manifeste (1974), ce mouvement d'internationalisation va profondément modifier le paysage économique mondial. En premier lieu, à sa faveur, on assiste à *une interpénétration et à une interdépendance accrues des différentes économies centrales*, mais aussi à une concurrence accrue entre elles. Ce qui aura pour effet, d'une part, de favoriser des phénomènes de spécialisation fonctionnelle, chacune tendant à se concentrer sur ses secteurs compétitifs et à délaisser plus ou moins tous les autres, en renforçant ainsi du même

coup sa dépendance internationale; d'autre part, de synchroniser leur conjoncture économique respective, facteur qui aggravera singulièrement la crise du fordisme par la suite.

En second lieu, à la faveur de ce même mouvement d'internationalisation tend à s'esquisser *une nouvelle division internationale du travail* entre centre et périphérie: à l'ancienne division du travail fondée sur l'échange entre matières premières et produits manufacturés, le mouvement de délocalisation industrielle impulsé par les FMT tend à substituer ou plutôt à superposer une nouvelle division fondée sur l'opposition industries ou services de pointe/industries classiques de main-d'œuvre ou de première transformation. Ce qui va constituer la base du développement des « *nouveaux pays industriels* » (NPI): Corée, Taïwan, Singapour, Hongkong, Mexique, Brésil, qui feront parler d'eux surtout au cours des années 1970.

b) En tant que stratégie d'adaptation à la crise, ce mouvement d'internationalisation ne pouvait que s'intensifier avec l'aggravation de celle-ci à partir du milieu de cette même décennie. Et les tendances précédentes ne pouvaient que se confirmer par conséquent.

Ainsi, un flux ininterrompu d'investissements entrecroisés entre formations centrales (notamment entre l'Europe et les Etats-Unis) a-t-il encore accru après 1975 l'intégration des appareils productifs et des marchés de ces formations. Tandis qu'un contexte de surproduction relative de plus en plus grave tendait à exacerber la concurrence entre elles.

Parallèlement, le mouvement de délocalisation industrielle du Nord vers le Sud s'est poursuivi pendant la seconde moitié de la décennie. Prenant appui sur ce mouvement, les NPI ont développé des politiques d'industrialisation combinant le plus souvent la substitution d'importation et la substitution d'exportation, l'une et l'autre visant à consolider un appareil productif national par la « remontée » des filières industrielles, la première en vue de la reconquête du marché intérieur, la seconde en vue de la conquête de marchés extérieurs. Ce mouvement

d'industrialisation de certains pays de la périphérie a d'autre part été favorisé par l'esquisse de « *keynésianisme mondial* » qui a caractérisé les relations économiques internationales pendant la seconde moitié des années 1970. Il s'est agi du recyclage massif, via le système bancaire occidental, des pétrodollars sous forme de prêts accordés à certaines formations périphériques dans le but de leur permettre de s'industrialiser, en garantissant du même coup des débouchés aux industries d'équipements occidentales. Avec le résultat que l'on sait : un endettement de la part de ces Etats dépendants qui n'a fait que s'aggraver depuis lors.

L'ensemble de ce mouvement aura confirmé l'émergence d'une nouvelle division internationale du travail (sans que l'ancienne soit abolie pour autant) ; tandis qu'il aura provoqué une aggravation de la crise au centre, les NPI venant souvent rudement concurrencer certaines branches industrielles (par exemple la chaussure, le textile et le montage électronique, plus tard la construction automobile) des « vieux » pays industriels.

c) Le revirement de la politique de gestion de la crise à la fin de la décennie 1970 aura encore accéléré le mouvement d'internationalisation des économies occidentales, tout en en révélant le sens profond.

En effet, au lendemain du second « choc pétrolier » (1979), il n'est plus question de poursuivre le fordisme à crédit, que ce soit au centre ou à la périphérie ; bien au contraire, ce sont *des politiques d'austérité compétitive* qui vont être imposées par l'ensemble des gouvernements occidentaux, sous la bannière à nouveau brandie du libéralisme. Il s'agit alors de tenter de sortir de la crise sur le dos des voisins : d'échapper à la surproduction relative et à l'étranglement des profits par une conquête des marchés extérieurs impliquant la compression au maximum de tous les coûts de production, à commencer bien évidemment par les coûts salariaux. Une fois un tel mouvement lancé à l'initiative des gouvernements anglais (Thatcher) et américain (Reagan), l'interdépendance des économies occidentales, résultat de l'ensemble du processus antérieur d'internationalisation, devait faire le reste, en contraignant tous

les autres gouvernements à s'engager dans la même voie, provoquant du même coup une désastreuse contraction de l'ensemble du marché mondial. La désormais fameuse « *contrainte extérieure* » révélait alors brutalement combien ce processus avait subrepticement aliéné l'autonomie de décision de ces mêmes gouvernements, et plus fondamentalement encore qu'un véritable saut qualitatif s'était produit sous le couvert d'un mouvement continu : on était en fait passé, sans en avoir clairement conscience, de l'*internationalisation* du capital à sa *transnationalisation*.

2. En effet, parler d'internationalisation du capital n'a de sens que pour autant que l'économie mondiale se résout en un ensemble d'échanges entre des économies nationales fortement intégrées, c'est-à-dire dont les appareils productifs disposent d'une autosuffisance et d'une cohérence telles que les échanges extérieurs leur sont subordonnés. Ce qui assure aux Etats la possibilité de jouer un rôle d'instance régulatrice voire planificatrice du développement économique de leur formation nationale respective. C'est en ce sens que l'on a pu parler d'internationalisation du capital des économies centrales pendant la période fordiste.

Mais c'est aussi à ce double critère (la cohérence et une relative autosuffisance des appareils productifs nationaux, la capacité régulatrice et planificatrice des Etats) que l'on peut juger que l'on est désormais entré dans une nouvelle phase de la mondialisation du capital. L'économie mondiale n'est plus désormais une économie *internationale* mais bien une économie *transnationale*, au double sens où ses rapports et mouvements constitutifs à la fois *traversent* les différentes économies nationales, en mettant à mal leur cohérence et leur autonomie, et les *dépassent* en cherchant à s'émanciper des limites de l'Etat-nation, sans cependant parvenir à abolir ni les espaces nationaux ni les bases nationales de formation et de soutien des capitaux singuliers qui s'affrontent sur le marché mondial. D'où le caractère contradictoire persistant de l'espace mondial actuel, fait à la fois d'*homogénéisation*, à travers les flux de marchan-

dises, de capitaux, de main-d'œuvre, de technologies, d'informations, etc. ; de *fragmentation* due à la persistance des Etats-nations : des spécificités nationales héritées de l'histoire et des compromis socio-politiques propres à chaque nation ; et de *hiérarchisation* imposée par les développements inégaux sur lesquels repose la division internationale du travail, qu'on devrait en toute rigueur dénommer division transnationale du travail.

a) Le puissant mouvement d'internationalisation du capital occidental pendant les années 1960 et 1970 a ainsi conduit, en premier lieu, à remettre en cause la cohérence et la forte autosuffisance des appareils productifs des économies centrales. C'est que l'une des premières manifestations de la transnationalisation du capital est l'homogénéisation, au niveau mondial, des techniques et des normes de production en vigueur dans chacune des branches de l'industrie capitaliste, du moins dans celles dont les produits s'affrontent sur le marché mondial, l'enjeu étant ici le fonctionnement de la loi de la valeur et donc la péréquation des taux de profit sur ce marché¹⁴.

Or souvent, ce mouvement d'homogénéisation s'est fait au détriment des traditions industrielles locales, et a conduit à la dislocation des relations industrielles nationales entre les entreprises d'une même branche ainsi qu'entre celles-ci et leurs fournisseurs, chaque fois du moins qu'elles n'occupaient pas une position dominante sur le marché mondial, en pouvant y imposer leur propre technologie. C'est ainsi la cohérence du tissu industriel national qui s'est souvent trouvée remise en cause avec la disparition de nombre de ses maillons.

De même, au-delà d'un certain degré d'internationalisation de la production, plus aucune formation capitaliste, aussi développée soit-elle, ne parvient plus à articuler sur son seul territoire, de manière cohérente, les différentes branches industrielles, en particulier dans les secteurs des moyens de production. Autrement dit, toutes les nations capitalistes développées ont vu leur échapper les conditions industrielles d'une accumulation sinon autonome du moins autocentrée du capital. Ces conditions ne sont plus

aujourd'hui réunies sur le territoire d'aucune d'entre elles; elles ne sont plus données au mieux qu'au sein d'un système d'Etats continental (telle que l'Europe occidentale regroupée au sein de l'Union européenne), en dépendant donc de facteurs technologiques, économiques, voire politiques qu'aucun des Etats capitalistes ne peut plus aujourd'hui maîtriser à lui seul.

Evidemment cette perte de l'autonomie industrielle par les formations capitalistes centrales affecte très *inégalement* ces dernières, en renforçant des inégalités de développement antérieures. Mais aucune d'entre elles n'y échappe, même les plus puissantes (Etats-Unis, Allemagne, Japon).

b) Deuxième manifestation de ce saut qualitatif qu'a impliqué le passage de l'internationalisation à la transnationalisation du capital: les Etats centraux ont vu s'affaiblir leur capacité à diriger et contrôler le procès de reproduction immédiat du capital, le procès économique du capital, dans le cadre des espaces nationaux sur lesquels ils ont compétence.

Cet affaiblissement est d'abord celui de leur pouvoir de régulation du cycle économique. L'inefficacité des politiques contracycliques d'inspiration keynésienne est nettement apparue dans la deuxième moitié des années 1970, lorsqu'elles se sont révélées incapables de juguler le développement concomitant du chômage et de l'inflation (phénomène stagflationniste). C'est que l'internationalisation du capital a progressivement privé ces Etats de leur principal moyen d'action dans le cadre de telles politiques, à savoir le contrôle de la masse monétaire. En effet, avec l'éclatement du système monétaire international institué à Bretton Woods en 1944, consécutivement à la suspension de la convertibilité du dollar et l'adoption de changes flottants entre les principales devises, symptôme de la transnationalisation des relations commerciales et surtout financières, les Etats ne sont plus en mesure de contrôler la croissance de leur masse monétaire (pas plus qu'ils ne contrôlent désormais le taux de change de leur monnaie). Quant au contrôle du crédit, il peut être tourné par les FMT qui disposent d'importants fonds propres ou qui

peuvent avoir accès à un marché financier transnational en plein essor.

Bien plus, ces politiques, qui ont pourtant trois décennies durant assuré la stabilité du régime d'accumulation, sont non seulement devenues *inefficaces* mais encore *perverses*: elles produisent désormais des effets exactement opposés à ceux qu'on attend d'elles. Ainsi toute politique de relance de l'accumulation par l'augmentation de la consommation de masse (hausse des salaires directs et indirects) conduit-elle presque inévitablement, du fait de l'internationalisation des marchés, à pénaliser les entreprises opérant sur le seul marché national et, par conséquent, à creuser le déficit du commerce extérieur ainsi que celui du budget, tout en relançant simultanément l'inflation et en aggravant le chômage, et ce d'autant plus que l'économie considérée connaît une insertion défavorable au sein du marché mondial. La gauche française en a fait la cruelle expérience en 1981 et 1982.

En fait, c'est le principe même de la régulation nationale de l'accumulation du capital telle qu'elle s'est pratiquée à l'époque fordiste, dont nous avons souligné combien elle a contribué à renforcer les cohésions nationales, qui est aujourd'hui remis en cause. Cette régulation reposait en effet sur la possibilité de former, dans le cadre national, un cercle vertueux reliant croissance de la production et croissance de la consommation, sous la contrainte d'un partage adéquat de la valeur ajoutée entre salaires et profits. Or, passé un certain seuil, l'internationalisation des marchés a précisément eu pour effet de rompre un pareil cercle, une part croissante de la demande nationale s'adressant désormais à l'offre étrangère tandis qu'une part croissante des profits nationaux s'investit à l'étranger et contribue ainsi à former l'offre étrangère. Dès lors, la possibilité d'un équilibre dynamique entre offre et demande dans le cadre d'un espace national déterminé devient éminemment problématique et échappe en tout cas au pouvoir régulateur de l'Etat correspondant.

Bien plus, dans ces conditions, la politique économique des Etats centraux doit changer radicalement de

sens: loin de se soumettre à la *contrainte intérieure* d'équilibre dynamique entre l'offre et la demande nationales, en garantissant une croissance des salaires proportionnée à celle des profits, elle doit satisfaire à la *contrainte extérieure* de compétitivité, en conduisant ainsi les gouvernements à prêter main-forte aux capitalistes pour faire pression à la baisse sur les salaires (directs et indirects), en portant atteinte à cette fin à l'ensemble des dispositifs institutionnels d'encadrement du rapport salarial hérités de l'époque fordiste (salaire minimum, négociation collective, droit du travail, etc.). Et, toujours du fait de la transnationalisation, les politiques monétaire et budgétaire des Etats centraux ne peuvent plus davantage se soumettre à cette même contrainte intérieure, astreintes qu'elles sont désormais aux contraintes extérieures d'équilibre de la balance des paiements. D'où l'inanité foncière dont se trouvent aujourd'hui frappées les politiques keynésiennes, du moins dans leur cadre traditionnel d'application, celui des différents Etats nationaux.

Faisant une fois de plus de nécessité vertu, le passage au début des années 1980 du credo keynésien au dogme libéral n'aura fait qu'officialiser l'incapacité des Etats centraux de continuer à réguler l'accumulation du capital sur leur propre territoire, tout en signifiant un important changement de leur fonction à son égard: de boucliers qu'ils étaient face au marché mondial, ils en devenaient ainsi officiellement les relais en promouvant des politiques d'austérité compétitive. Et on aura trouvé une illustration immédiate de ce revirement du rôle économique des Etats centraux précisément dans les politiques néo-libérales visant la *déréglementation* de l'ensemble des marchés (des marchandises, de l'argent, du capital, sans oublier évidemment celui du travail), le démantèlement de toutes les procédures de contrôle administratif des échanges marchands sur lesquels les Etats avaient fondé leur capacité régulatrice au cours de la période précédente.

c) Le devenir de la planification indicative dans ces mêmes Etats nous fournira une ultime facette de cette déficience régulatrice érigée en nouvelle politique économique.

Aux beaux jours du fordisme triomphant, les Etats centraux assuraient en effet une fonction de planification de l'accumulation du capital, au delà même de leur fonction immédiate de régulation conjoncturelle. Cette planification avait pour but d'assurer la cohérence et une certaine autosuffisance de l'appareil productif national, elles-mêmes base et gage de l'«*équilibre de compromis*» entre les différentes classes sociales, et partant de l'unité nationale. Cette planification reposait notamment sur la concertation entre l'Etat et les principaux groupes industriels et bancaires d'une part, sur l'institutionnalisation dans et par l'Etat de la négociation entre les différentes classes sociales d'autre part.

C'est cette double condition de la planification nationale que la transnationalisation du capital a désormais remise en cause. D'une part, la concertation entre Etat et oligopoles n'est plus possible dès lors qu'une part croissante de l'appareil productif « national » est entre les mains de groupes étrangers, sur lesquels l'Etat n'a que peu de moyens de pression ; et que, simultanément, en se multinationalisant, les oligopoles « nationaux » abandonnent toute stratégie purement nationale. D'autre part, mais ceci est lié à cela, avec la transnationalisation du capital, des fractions entières de la classe dominante (non seulement le capital financier mais encore une bonne partie du capital industriel et commercial) ont de moins en moins d'intérêts proprement nationaux, ces intérêts se déplaçant au niveau mondial, ce qui rend parfaitement inutile à leurs yeux la recherche d'un compromis avec les autres classes nationales autour d'un développement autocentré du capital national. Le processus de transnationalisation du capital est ainsi venu conjuguer ses effets avec ceux de l'épuisement du fordisme pour inciter les fractions hégémoniques de la classe dominante à rompre le compromis d'après-guerre¹⁵.

Dans ces conditions, les Etats centraux sont conduits à abandonner toute politique de planification ou à en pervertir fondamentalement le sens. Sous couvert de planification, il s'agit alors pour ces Etats soit de favoriser la concentration et la centralisation du capital national, c'est-

à-dire la constitution d'oligopoles de taille à opérer sur le marché mondial; soit au contraire d'organiser le repli et la disparition de la partie du capital national incapable d'opérer une pareille mutation. Bref, dans l'un et l'autre cas, *les Etats centraux ne se comportent plus qu'en agents de la transnationalisation du capital*, confirmant du même coup l'impossibilité d'assurer désormais une accumulation du capital centrée sur l'espace national.

III. La pression de la « société civile »

Mais tandis que cette « pression par le haut » les dépossédait d'une partie de leurs prérogatives de gestion et de planification économiques, les Etats centraux allaient simultanément devoir faire face à une « pression par le bas », conduisant à leur désengagement et à leur dépossession de certaines de leurs tâches de gestion du « social » au profit de leurs propres périphéries, les pouvoirs publics locaux, et d'acteurs d'une « société civile » en pleine renaissance et recomposition à travers l'émergence de « *nouveaux mouvements sociaux* » et le développement de « *pratiques alternatives* ». Toutes ces notions trouveront à se préciser dans la suite de notre propos.

1. Pour comprendre ce qui est fondamentalement en jeu dans ce second mouvement, un rapide détour théorique s'impose par l'analyse du *procès d'appropriation capitaliste de la pratique sociale*. Entendons par là le processus par lequel la pratique sociale est, dans son ensemble, soumise aux impératifs de la reproduction du capital, en étant remodelée en conséquence tant dans ses formes que dans ses contenus.

Tout le monde perçoit aujourd'hui, plus ou moins confusément, que les sociétés capitalistes sont fortement intégrées; qu'aucun rapport social, aucune pratique sociale, aucun groupe social ne peut s'isoler des autres; et que leurs relations sont prisonnières des contraintes du fonctionnement de ces sociétés dans leur ensemble; bref, que ces sociétés constituent (comme toutes les sociétés

d'ailleurs) des totalités ou des systèmes (au sens de la théorie des systèmes). Mais, cette intuition ne va généralement pas jusqu'à déterminer le processus générateur et organisateur de ces totalités : *le procès global de reproduction du capital*. Car la reproduction de ce rapport social central qu'est le capital relève d'éléments et de conditions que sa dynamique économique (son mouvement comme valeur en procès, valeur se conservant et s'accroissant en tant que valeur) n'est pas en mesure de garantir par elle-même.

C'est vrai tout d'abord en ce qui concerne les conditions sociales générales du procès de production immédiat du capital. Ainsi, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir précédemment, la reproduction du capital constant (et plus précisément du capital fixe) fait appel à la production de toute une série d'infrastructures matérielles (depuis la production et distribution d'énergie jusqu'aux multiples moyens de communication) que, pour différentes raisons, seul l'Etat peut prendre en charge au sein des sociétés capitalistes ou, du moins, dont seul il peut coordonner la production. De même, la reproduction du capital variable, en tant qu'elle implique celle de la force sociale de travail, met en jeu toute une série d'appareils d'Etat, depuis les appareils de protection et d'assistance (le fameux « Etat-providence ») jusqu'aux appareils d'éducation et de formation professionnelle, en passant par les appareils de surveillance et de répression (police, justice et armée).

Mais cela n'est pas moins vrai des conditions sociales générales du procès de circulation du capital. La reproduction de ce rapport social qu'est le capital exige ici que l'ensemble des rapports sociaux (et non plus les seuls rapports de production) soient soumis à la « logique » d'équivalence de l'échange marchand. Ce résultat s'obtient par *le déploiement d'une série de formes*, d'abstractions concrètes du même ordre que la forme valeur du travail social. Parmi ces dernières, on doit compter *la centralité urbaine*, à travers laquelle s'organise l'espace-temps social de l'accumulation et de la circulation du capital; *le droit* (la forme contractuelle avec ses corrélats moraux et politiques) qui constitue l'armature de la « société civile », codifiant l'ensemble des

rapports sociaux entre «sujets» (individus et groupes) selon une «logique» contractuelle de réciprocité, pour rendre possible l'échange généralisé des produits et moyens de production; *le spectacle*, forme prise par la communication symbolique au sein des moyens de communication de masse et caractéristique de la prédominance des échanges marchands¹⁶; enfin *la rationalité instrumentale*, forme de l'intelligibilité et de la pratique opératoires dominées par le seul souci de l'efficacité, à laquelle tend à se réduire la raison sous le capitalisme, comme Max Weber l'avait déjà bien compris.

A travers l'ensemble de ces formes et appareils, dont l'Etat assure l'unité et la cohérence pratique, le capital s'assure les conditions sociales générales de sa reproduction comme rapport social de production. Et il tend, du même mouvement, à se subordonner la société entière: à soumettre l'ensemble des rapports sociaux et des pratiques sociales à ses propres exigences, en les transformant en conséquence. En un mot, il cherche à *s'approprier* la praxis sociale en produisant une socialité (un mode de vie en société) qui lui est propre, parce que précisément conforme aux exigences de sa reproduction. Mais, en fait, une pareille appropriation est un processus fondamentalement *contradictoire*, qui achoppe sur des limites essentielles et qui y fait naître crises et conflits.

2. Contentons-nous de signaler la principale de ses contradictions, celle du moins qui joue un rôle central du point de vue du remodelage de l'appareil d'Etat dans ses rapports à la société civile au cours de la période la plus récente, qui constitue l'objet propre de cet exposé¹⁷.

L'appropriation par le capital de ses conditions sociales générales de production et de reproduction revient en fait à les enchaîner à son mouvement autonomisé de valeur en procès et, par conséquent, à leur faire prendre la forme de fétiches, se présentant sous l'apparence compacte et opaque de «choses», de réalités existant en elles-mêmes et par elles-mêmes, en même temps que sous celle de puissances déchainées, échappant à tout contrôle par les ac-

teurs sociaux, individus, groupes, organisations, etc. En d'autres termes, l'appropriation capitaliste de la praxis sociale conduit à *l'autonomisation et à la réification des puissances sociales*, c'est-à-dire des capacités d'action de la société sur la nature et sur elle-même.

Cela se manifeste clairement dans le cas du *travail social*. En devenant substance de cette valeur en constant procès de valorisation qu'est le capital, le procès social de production acquiert l'apparence d'un mouvement autonome des produits du travail, réglé par la loi de la valeur, mouvement qui échappe à la maîtrise et même en partie à la conscience des producteurs. Mais cela n'est pas moins vrai d'autres puissances sociales. Par exemple, de *la capacité d'auto-institution* de la société : de sa capacité de se fixer à elle-même ses propres règles, qui tend aujourd'hui à échapper aux « sujets » (individuels ou collectifs) des pratiques sociales, pour se figer dans un appareillage de textes, de procédures administratives, de contrôles institutionnels, etc.

Il en est de même pour *la communication symbolique* (l'échange de sens, ou de ce qui en tient encore lieu), que les médias contrôlés par le capital et/ou l'Etat tendent de plus en plus à monopoliser. Ce processus aboutit, d'une part, à coloniser l'ensemble du champ de la communication – y compris la communication interindividuelle – en appauvrissant la parole, au point que sa survie même pose problème chez un nombre grandissant d'individus ; d'autre part, à soumettre la communication symbolique à un processus de réification croissant, le point ultime étant ici atteint avec le développement des réseaux télématiques (unifiés au sein du « réseau des réseaux » : Internet), véhicules de langages dont l'universalité permet au capital d'envisager de s'affranchir des particularités des « langues naturelles ».

La rationalité sociale fournit un autre exemple de puissance sociale accaparée par le capital et s'autonomisant comme telle. Impliquant à la fois la domination de la société sur la nature et la maîtrise par la société de ses propres actes et œuvres, la rationalité sociale se voit trans-

formée dans le capitalisme en capacité technique et stratégique des appareils de reproduction du capital (de l'entreprise jusqu'à l'Etat) : en capacité pour ces appareils de manipuler objets et sujets selon les mêmes procédures formelles, dont la finalité opératoire reste inconnue et étrangère à l'ensemble du corps social.

Et c'est en définitive *la communauté humaine* elle-même qui prend la double forme réifiée du capital (de son infrastructure matérielle) et de l'Etat (de sa superstructure institutionnelle et idéologique), la coopération des hommes entre eux au sein de la société globale s'extériorisant ainsi dans ces puissances tendant à devenir étrangères à la société elle-même.

Mais si, en un sens, l'appropriation capitaliste de la société tend à réifier la vie sociale tout entière, elle crée simultanément et contradictoirement les conditions d'une *activation des facteurs subjectifs* de/dans la vie sociale. En premier lieu, en soumettant la pratique sociale à un incessant bouleversement, l'appropriation capitaliste de la praxis met en évidence la capacité d'auto-institution de la société et la fait apparaître comme sujet d'elle-même : comme étant à elle-même sa propre œuvre, en dépit du fait qu'elle aliène simultanément cette capacité en la concentrant dans les appareils de reproduction du capital. C'est d'ailleurs en référence à cette capacité que se légitime l'idée même de révolution sociale et/ou politique, popularisée par la bourgeoisie ascendante avant d'être retournée contre elle par les classes populaires (prolétariat et paysannerie). Or, l'affirmation d'une pareille capacité est directement contradictoire avec la réduction de la pratique sociale à une série de fétiches : de puissances sociales réifiées et autonomisées.

En second lieu, certaines des formes de l'appropriation capitaliste de la praxis sociale, notamment ses formes juridico-politiques, offrent à cette capacité de la société de se produire elle-même la possibilité de se concrétiser, dans certaines limites du moins. Il s'agit pour l'essentiel du développement de ce qu'on a nommé *la société civile*. Cette notion, passablement galvaudée au cours des deux der-

nières décennies, notamment par les protagonistes des « *nouveaux mouvements sociaux* » et des « *pratiques alternatives* » sur lesquels nous reviendrons dans un moment, désigne pourtant un aspect original de la socialité développée par le capitalisme. Il s'agit de la création d'un espace ouvert tout à la fois à la contractualisation des rapports sociaux, et par conséquent à leur « libre » institution par les acteurs sociaux ; mais aussi à la civilité dans les rapports interpersonnels, plus largement à la « *civilisation des mœurs* » au sens de Norbert Elias ; à la discussion publique et à la démocratie politique comme modes de régulation des conflits sociaux ; enfin à l'affirmation des « *droits de l'homme et du citoyen* » comme valeurs suprêmes de la civilisation. Qu'il s'agisse là d'autant de rapports sociaux fétichisés n'empêche pas ces éléments de la socialité capitaliste d'être au moins potentiellement contradictoires avec la réification des conditions sociales d'existence, que tend par ailleurs à imposer l'appropriation capitaliste de ces conditions.

En dernier lieu enfin, cette même appropriation a fait éclore et n'a cessé de renforcer *l'individualisme*, en posant explicitement chaque individu en sujet économique (porteur d'intérêts singuliers), sujet juridique (porteur de droits généraux), sujet éthique (en tant que personne digne de respect), sujet politique (en tant que citoyen), sujet psychologique (en tant qu'être de désir). Autant de déterminations qui sont directement contradictoires avec l'état de dépossession généralisée à laquelle l'autonomisation des puissances sociales tend à réduire chaque individu.

Ainsi, l'appropriation capitaliste de la pratique sociale dans son ensemble comme de chacun de ses éléments génère-t-elle une contradiction entre, d'une part, sa tendance à la réification généralisée des rapports sociaux et des pratiques sociales et, d'autre part, son activation des capacités d'auto-affirmation des sujets individuels et collectifs.

3. Comme l'a déjà suggéré l'analyse précédente que nous en avons présentée, la période fordiste se sera caractérisée à la fois par une extension et un approfondissement

du procès d'appropriation capitaliste de la pratique sociale; et par la forme caractéristique donnée à cette appropriation, en l'occurrence une forte et universelle dépendance de la pratique sociale ainsi appropriée à l'égard de l'Etat, l'Etat constituant l'unité en acte de l'ensemble des médiations de ce processus d'appropriation. Par conséquent aussi, elle ne pouvait que déboucher sur une exacerbation de la contradiction précédente entre réification et activation subjective, tout en plaçant l'appareil d'Etat au cœur de celle-ci.

On peut ainsi comprendre et réinterpréter différemment les limites et conflits sur lesquels la gestion étatique du « social » et du civil, par-delà sa gestion de l'économique, a fini par déboucher au fil de la dynamique de la période fordiste. Ces éléments expliquent notamment pourquoi, par un de ces retournements dont la dialectique a le secret, la dépendance étendue et redoublée de la société à l'égard de l'Etat devait en définitive moins garantir l'omnipotence en même temps que l'omniprésence de l'Etat que son impuissance, en le plongeant dans une double crise.

Une crise d'efficacité tout d'abord, l'Etat fordiste étant à la fois requis sur tous les fronts, sommé de régler tous les problèmes, se trouvant du même coup incapable de le faire tout en étant menacé d'être littéralement absorbé et englouti par sa gestion en gros et en détail de la société civile, donc aussi bien surchargé financièrement que paralysé bureaucratiquement par les conséquences de la dépendance qu'il avait lui-même fini par instituer du civil à son égard. Ce qui ne pouvait qu'entraîner du même coup *une crise de légitimité*, l'Etat étant à la fois accusé d'en faire trop, en étouffant l'initiative des acteurs publics ou civils locaux, voire d'aggraver les problèmes sociaux en aliénant la capacité d'autonomie (d'auto-organisation) des acteurs de terrain; et de n'en pas faire assez ou de le faire mal, donc de faillir à ses missions et à ses engagements, en suscitant du même coup mécontentements, revendications, critiques et contestations.

Ceux-ci devaient notamment s'exprimer par le développement, dans le fil des années 1970, d'un ensemble de « *nouveaux mouvements sociaux* » (urbains, régionalistes, fé-

ministres, bientôt écologistes, etc.). En dépit de l'extrême diversité de leurs objectifs et de leurs terrains d'intervention, ces mouvements ont d'emblée présenté un certain nombre de traits communs qui ont permis de les traiter comme un même objet sociologique¹⁸.

En premier lieu, leurs terrains et leurs objectifs se sont tous situés *en dehors de la sphère du travail et de la production*, même s'ils n'étaient pas sans relation avec cette sphère, en s'en prenant à l'appropriation du « hors travail » par le capital et l'Etat. Ce qui explique leur indifférence voire leur hostilité à l'égard des organisations du mouvement ouvrier, indifférence et hostilité d'ailleurs réciproques bien souvent.

En second lieu, ils se sont caractérisés par *l'hégémonie en leur sein d'éléments issus de la classe de l'encadrement capitaliste*, ce qu'on dénomme habituellement les « couches moyennes salariées »¹⁹. C'est que, par leur situation au sein des rapports de production, les membres de cette classe sont moins durement soumis à l'exploitation et à la domination capitalistes dans le travail (dont ils constituent même les agents subalternes) que les prolétaires (ouvriers et bon nombre des employés) ou les couches populaires en général. Mais, du même coup, ils sont aussi plus sensibles aux différentes crises sociales que provoque la domination capitaliste sur la société hors du travail, et aux dégradations des conditions (subjectives sinon objectives) d'existence qui en résultent. De plus, dans le contexte socio-politique des années 1970, certains membres de l'encadrement auront trouvé dans ces nouveaux mouvements sociaux l'occasion de jouer un rôle politique à la mesure de leur poids social.

En troisième lieu, ces mouvements se sont d'emblée singularisés par *une commune défiance envers l'Etat* et, partant, envers la « société politique » (les partis et le personnel politique), dans la mesure où, d'une part, l'Etat constituait le maître d'œuvre de l'appropriation capitaliste de la pratique sociale et symbolisait, à ce titre, l'aliénation généralisée des conditions sociales d'existence contre laquelle ces mouvements s'élevaient précisément; dans la mesure où, d'autre part, l'Etat avait largement administré la preuve de

son incapacité à faire face aux diverses crises sociales dont ces mouvements étaient l'expression.

En quatrième lieu, ces mouvements ont tous présenté deux traits à la fois opposés et complémentaires, qui les rendaient politiquement ambigus dès leur apparition : d'une part, *une action critique et contestataire*, mettant en cause de manière plus ou moins radicale un aspect particulier des conditions générales d'existence résultant de l'appropriation capitaliste de la pratique sociale, et s'en prenant aux pouvoirs publics en tant que responsables de ces conditions ; et, d'autre part, *une volonté pragmatique de réappropriation immédiate* de ces mêmes conditions d'existence, entraînant dans leur sillage une floraison de « *pratiques alternatives* » et un nouvel essor des mouvements associatifs, se voulant plus ou moins en rupture sinon avec la socialité dominante (et les rapports de production qui la déterminent et la structurent), du moins avec ses modes étatiques de gestion antérieurs. A ce double titre, ces mouvements sociaux se sont tous déclarés porteurs d'une *nouvelle culture politique*, centrée sur le concept d'autonomie voire d'autogestion, et plus largement de nouvelles valeurs qui connurent à l'époque un beau succès médiatique : « *vivre autrement* », « *l'expérimentation sociale* », « *la qualité de la vie* », « *la convivialité* », « *le droit à la différence* », etc.

A ces divers titres, certains eurent tôt fait de voir dans ces « *nouveaux mouvements sociaux* » la force progressiste sinon révolutionnaire de l'avenir, qui allait supplanter un mouvement ouvrier désormais réputé déclinant²⁰. En fait, en pleine expansion au cours des années 1970, ces mouvements n'allaient pas échapper, eux aussi, au reflux général de la contestation sociale et politique qu'allaient provoquer, à partir de la fin de cette même décennie, tout à la fois l'aggravation de la crise économique, le durcissement de l'offensive capitaliste sous couvert de l'idéologie libérale, le recul des luttes ouvrières et l'impuissance globale du mouvement ouvrier à faire face à cette nouvelle situation. Sans disparaître pour autant, leur rôle politique aura été bien plus modeste et surtout bien différent de celui

qu'avait tenté de lui conférer de manière précipitée cette nouvelle eschatologie moderniste.

En effet, ces mouvements sociaux et les « *pratiques alternatives* » qu'ils ont développées ont bien souvent contribué, consciemment ou non, à un simple *aggiornamento* social et culturel du capitalisme. Ainsi ont-ils pu n'être, par certains de leurs aspects, que les vecteurs du parachèvement de l'appropriation capitaliste de la société, en s'en prenant aux formes archaïques de celle-ci, voire aux éléments précapitalistes qu'elle continuait à entretenir. Par exemple, en attaquant l'oppression traditionnelle particulière que subissent les femmes comme groupe social, en se proposant d'y mettre fin, en exigeant l'égalité des droits (dans la famille, le travail, la société civile, l'Etat, etc.) entre hommes et femmes, le mouvement féministe aura contribué à étendre les aliénations générales dont tous les individus, sans distinction de sexe, sont victimes dans le capitalisme, à commencer par celles du travail salarié. Sans doute, le mouvement féministe ne s'est-il pas, de loin, réduit à cette tâche; il n'empêche que ce fut là *aussi* l'un de ses effets les plus profonds et les plus durables.

Plus grave est la manière dont ces mouvements ont contribué à renouveler l'arsenal idéologique du capitalisme développé. Non sans détournement et retournement des pratiques et des valeurs dont ils ont été les initiateurs. Ainsi, à la faveur du reflux du mouvement social dans les années 1980, la volonté de réappropriation individuelle et collective des conditions sociales d'existence qui s'est manifestée au sein de ces mouvements a-t-elle pu servir l'offensive libérale qui a permis de remettre en selle les valeurs de la « *libre entreprise* » : l'autogestion a été l'un des fourriers de la « *nouvelle culture d'entreprise* », et nombre d'ex « *nouveaux acteurs sociaux* » ont fini par se retrouver dans le costume trois-pièces des « *nouveaux entrepreneurs* ». De même, le développement du secteur associatif, que les « *nouveaux mouvements sociaux* » auront favorisé, a été, au cours des deux dernières décennies, l'un des vecteurs de l'emploi déréglé et précaire.

Ces aspects droitiers des « *nouveaux mouvements sociaux* » et des « *pratiques alternatives* » ne doivent pas cependant nous cacher l'essentiel, à savoir la part décisive qu'ils ont prise dans le renouvellement des modes de gestion étatique du social et du civil en crise légués par le fordisme, qui nous intéresse ici au premier chef. Celui-ci a consisté notamment, pour les pouvoirs publics, à « instrumentaliser » la volonté manifestée par ces « nouveaux mouvements sociaux » de réappropriation des conditions sociales d'existence, en leur confiant la gestion de certains éléments de la « société civile », tout en les plaçant sous une double tutelle administrative et financière qui permet à l'Etat de ne pas perdre pour autant le contrôle global de celle-ci. Des crèches parentales palliant l'insuffisance des crèches publiques aux comités de quartier élaborant les plans d'urbanisme en liaison avec les services municipaux, tout en s'instituant les porte-parole des habitants ; en passant par les associations se faisant les auxiliaires de la police et de la justice par l'encadrement des « *travaux d'utilité collective* », les pouvoirs publics ont ainsi pu trouver des « *partenaires responsables* » leur fournissant des éléments originaux de solution aux différentes crises sociales chroniques qui les avaient progressivement tenus en échec. En dépit de leur anti-étatisme originel, les « *nouveaux mouvements sociaux* » et les « *pratiques alternatives* » qu'ils ont favorisées ou qui les ont accompagnés sont ainsi devenus, au cours des années 1980 et 1990, acteurs et complices d'un remodelage de grande envergure des appareils d'Etat qui auront permis aux puissances capitalistes centrales de sortir, partiellement au moins, de la double crise d'efficacité et de légitimité dans laquelle leur gestion fordiste les avait engagés. C'est ce remodelage que la dernière partie de cet article se propose d'évoquer dans ses grandes lignes, en en soulignant les effets sur la construction nationale²¹.

IV. Le divorce entre l'Etat et la nation

En somme, érigé pendant la période fordiste en véritable centre de la pratique économique et sociale, « l'Etat inséré »

a fini par connaître le destin de toute centralité : il s'est trouvé menacé à la fois d'*explosion* sous la pression de la transnationalisation de l'économie et d'*implosion* sous la pression de sa prise en charge de la société civile, péchant dans le premier cas par défaut et dans le second par excès. Double crise impliquant en définitive la nécessité d'une profonde réforme de la structure même de l'appareil d'Etat, une *démultiplication* devant lui permettre d'opérer simultanément à trois niveaux différents, le mondial, le national et le régional-local ; mais conduisant aussi, du même coup, à un amoindrissement de la capacité d'intégration de la formation nationale par ce même appareil, débouchant ainsi sur un affaiblissement tant de la cohésion des blocs nationaux que du sentiment d'appartenance nationale.

1. Au niveau *mondial*, il apparaît de plus en plus nettement que les politiques néo-libérales de déréglementation ont pour résultante générale un chaos écologique, économique et politique préjudiciable aux intérêts du capital lui-même. Puissant facteur d'accélération de la transnationalisation du capital, comme nous l'avons vu, ces politiques auront aussi eu pour effet d'aggraver la crise qui est désormais mondiale non seulement en ce que le marché mondial en est le champ mais encore en ce que l'enjeu en est, désormais, pour les principaux Etats, de parvenir à travers leurs rapports de reconstituer un cadre institutionnel (monétaire, commercial, juridique, diplomatique, militaire) leur permettant d'envisager d'exercer à nouveau une régulation de l'accumulation du capital qui ne peut plus avoir lieu au niveau national, donc au niveau de chacun d'entre eux pris isolément. Dès lors, pareil cadre de régulation ne pourra s'édifier qu'à travers la combinaison de deux processus, déjà engagés, mais qui s'annoncent nécessairement lents et chaotiques.

La constitution de plusieurs « systèmes d'Etats » d'abord, chacun d'entre eux étant formé d'un groupe d'Etats centraux et de leurs vassaux périphériques, représentant et défendant les intérêts d'une fraction territoriale du capital mondial face aux autres systèmes. L'évolution récente des

relations internationales peut préfigurer l'émergence d'une telle configuration géopolitique autour de la Triade Etats-Unis/Europe/Japon : à l'intégration économique et politique de l'Union européenne ont répondu, d'une part, la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ainsi que la mise sous tutelle progressive de zones de plus en plus étendues du sous-continent latino-américain ; d'autre part, la poursuite par le Japon de son vieux rêve de « *zone de coprosperité* » en Asie du Sud-Est, dans des rapports complexes de coopération et de rivalité avec les « dragons » et autres « pays émergents » de l'Extrême-Orient. Cependant un tel monde multipolaire ne sera viable que si ces différents « systèmes d'Etats » parviennent à s'entendre sur un minimum de règles communes, concernant notamment l'établissement d'un système monétaire international et de relations commerciales capables d'équilibrer les rapports d'échange pour les rendre acceptables et même profitables par et pour le plus grand nombre d'Etats et, par conséquent, de peuples.

D'où la nécessité, d'autre part, d'une *négociation multilatérale* au sein des institutions internationales actuelles (ONU, Banque mondiale, FMI, OMC) ou de toute autre créée pour la circonstance, et associant de manière sans doute très inégale et conflictuelle les différents « systèmes d'Etats ». Les difficultés de la mise en place du nouvel ordre commercial, du fait de l'hégémonie persistante de l'idéologie néo-libérale, et surtout le maintien d'un « non-système » monétaire, centré sur une monnaie nationale (le dollar) dont les variations sont rendues erratiques par le privilège exorbitant dont jouissent les Etats-Unis de pouvoir financer leur croissance par leurs propres déficits, laissent, pour l'instant, mal augurer de la réalisation d'un cadre institutionnel apte à réguler l'économie mondiale. Le risque n'est donc pas exclu d'assister à un véritable fractionnement du marché mondial, sous l'effet de l'exacerbation de la concurrence entre ces systèmes d'Etat et de la montée du protectionnisme en chacun d'eux, avec à terme des risques de dégénérescence des rivalités économiques en conflits militaires.

Ce qui est d'ores et déjà certain, par contre, c'est que pareille régulation requerrait de toute manière un engagement bien plus important de tous les Etats centraux dans des instances supra- et même transnationales, et le dessaisissement corrélatif d'une part de leur souveraineté au profit de ces dernières. L'actuel processus d'intégration européenne en fournit une expérience *in vivo*, qui a déjà conduit les Etats membres de l'Union européenne à abandonner quelques-uns des instruments traditionnels de leur souveraineté, notamment la maîtrise de la monnaie et, à travers elle, l'aliénation de leur politique économique dans ses différentes composantes (politique de change, fixation du taux d'intérêt, politique budgétaire, politique salariale, etc.). Elle donne aussi une idée des difficultés qui se dressent sur la voie d'un pareil processus.

2. A ce dessaisissement par le « haut », au profit d'instances supra- et transnationales, fait d'ores et déjà pendant et complément un dessaisissement par le « bas », au profit d'instances *régionales* voire *locales*, instituant une régionalisation (ou même une « localisation ») de la régulation sociale, et, quoique dans une moindre mesure, de la régulation économique. C'est que la capacité d'un Etat central de prendre part à l'édification du cadre supra- et transnational de régulation de l'accumulation mondiale implique aujourd'hui, entre autres conditions, la possibilité de se décharger au moins en partie sur ses propres périphéries, politiques et civiles, des tâches les plus subalternes de gestion du social, tâches dont la multiplication et la complexification ont menacé l'appareil d'Etat d'implosion au cours de la période fordiste, ainsi que nous l'avons vu. Dans cette mesure même, le *dessaisissement* plus ou moins contraint du pouvoir central par les instances périphériques, civiles ou politiques, correspond tout autant à un *désengagement* volontaire (bien que généralement masqué) du premier, destiné à lui permettre de faire face à ses nouvelles fonctions et responsabilités sur le plan mondial.

Dans cette perspective, trois mouvements se combinent et se renforcent mutuellement. En premier lieu, une

déconcentration et une décentralisation de l'appareil d'Etat, aboutissant à un renforcement des périphéries étatiques, régionales ou locales, relativement au centre étatique, périphéries jugées plus aptes à intervenir sur le terrain social parce que plus proches des réalités administrées et gérées. Exigence à laquelle les lois de décentralisation de 1982-1983 ont tardivement fait droit et ouvert la voie en France, tandis que certains Etats qui l'avaient précédée sur cette voie, tels l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne (pour en rester à des exemples européens), renforçaient simultanément les prérogatives de leurs pouvoirs publics régionaux ou locaux.

Ce premier mouvement a trouvé, en second lieu, un prolongement et un renfort naturels dans le désengagement de l'Etat à l'égard de certaines de ses tâches de gestion du social au profit des mouvements associatifs ou mutualistes, mais aussi des « *nouveaux mouvements sociaux* » et de leurs « *pratiques alternatives* », ces derniers se voyant ainsi institutionnalisés comme relais ou même agents de l'action publique dans le cadre de rapports contractuels à l'Etat, selon la formule de partage des pouvoirs et des responsabilités dont nous avons analysé précédemment la genèse et les grandes lignes. Désengagement tout relatif d'ailleurs, puisque, si le pouvoir central n'est plus requis comme maître d'œuvre de la gestion quotidienne du social, ce n'en est pas moins lui qui continue à en déterminer les orientations majeures et en fixer le cadre général. Entre autres exemples possibles, la fonction légalement reconnue et confiée aux mouvements caritatifs dans un dispositif comme celui du revenu minimum d'insertion (RMI) illustre parfaitement ce nouveau partenariat entre périphéries étatiques (en l'occurrence les conseils généraux) et mouvements associatifs dans la gestion du social (en l'occurrence de la pauvreté et de la misère), dont la fonction sinon la finalité est de décharger le pouvoir central de ce souci. Rappelons d'ailleurs le rôle pilote joué, dans l'institution du RMI, par certaines collectivités locales.

De manière générale, à partir des années 1980, deux facteurs décisifs vont précipiter l'ensemble de ce processus de

restructuration interne et de désengagement relatif de l'appareil d'Etat. Livrés aux seuls intérêts des industriels et des banquiers, privés de la protection et de l'action correctrice des Etats nationaux, plongés dans la jungle de l'économie mondiale, régions et « *pays* » ne peuvent en effet qu'y subir les lois aveugles de la concurrence et de l'inégal développement. Dès lors, en fonction de ses spécialisations tendancielles sur le marché mondial, de la structure de sa population active et des caractéristiques du marché du travail qui en résultent, chaque région, chaque métropole, même chaque « *bassin d'emploi* » doit faire face à des besoins particuliers en matière d'équipements collectifs, de formation générale et professionnelle, d'action sanitaire et sociale, d'animation sociale ou de contrôle policier. Et il est évidemment plus efficace, dans ces conditions, de confier les décisions politiques correspondantes aux instances régionales ou même locales, mieux placées pour les évaluer et pour les exécuter. Evolution dont rend compte le devenir récent des politiques d'aménagement du territoire en France, ainsi que nous le verrons dans l'article suivant de ce recueil.

Et simultanément, l'abandon par le pouvoir central de ses missions habituelles de planification économique et de soutien à l'initiative privée a conduit les pouvoirs locaux et régionaux à les reprendre en partie à leur compte. C'est dans ce contexte que peut s'expliquer l'essor des politiques de « *développement local* » auquel on a assisté dans tous les pays occidentaux au cours de la décennie écoulée, et dont nous ferons aussi état plus loin. Ainsi aura-t-on vu en France, dans le cadre de la décentralisation, certains des nouveaux pouvoirs régionaux se doter de mini « ministères de l'économie », chargés d'assurer la synergie des projets et des initiatives sur le plan local, en rapport avec les organisations socioprofessionnelles et syndicales. Voire de véritables « ministères du commerce extérieur », prospectant les marchés étrangers et concluant des accords avec des pouvoirs politiques régionaux ou même centraux étrangers pour le compte des entreprises de leur région.

C'est dans ce cadre qu'il faut, en troisième et dernier lieu, comprendre et interpréter le mouvement plus ou

moins ample de privatisation des services publics que les politiques néo-libérales auront initié. Celui-ci n'aura pas seulement eu pour fonction, selon les finalités affichées par ces politiques, de réduire les frais généraux de la société (« *le train de vie de l'Etat* »), ni même d'ouvrir des opportunités nouvelles de valorisation au capital, en prenant en charge des secteurs devenus rentables (par exemple les télécommunications). Il s'est là aussi agi de décharger l'Etat (plus précisément ses instances centrales) de la production, de l'organisation et de la gestion d'un certain nombre de services publics et d'équipements collectifs, en les confiant au secteur privé dans des rapports contractuels avec les périphéries étatiques. Exemple de ce point de vue est par exemple la privatisation rampante de services publics comme les transports en commun ou le système de formation initiale, qui n'en est encore qu'à ses débuts, mais dont différents projets laissent deviner qu'elle devrait se développer à grande échelle au cours des prochaines années dans les principales formations capitalistes²².

3. Dessaisi à la fois par le « haut » et par le « bas » de certaines de ses fonctions et de ses prérogatives antérieures, que reste-t-il dès lors encore dans la compétence de l'Etat national proprement dit ? Essentiellement *la régulation politique*, c'est-à-dire la recherche et la garantie des conditions d'un « *équilibre de compromis* » entre les différentes classes sociales à l'intérieur des nations constituées historiquement, qui se confond en fait avec la refondation permanente de ces mêmes nations.

Car les Etats nationaux continuent, pour l'instant encore du moins, à fournir le seul cadre légitime dans lequel puissent se négocier et se conclure de tels compromis entre « *partenaires sociaux* », c'est-à-dire entre classes en lutte dans le cadre de la démocratie représentative, compromis qui leur permettent de faire nation. Mais remplir une pareille fonction et mission est d'autant plus *problématique* que l'Etat national se trouve désormais de plus en plus privé par les processus de transnationalisation de l'économique et de régionalisation-localisation du social des moyens ma-

tériels et institutionnels appropriés. Comment définir et garantir les termes de tels compromis alors que l'Etat maîtrise de moins en moins les flux de marchandises, d'argent et de capital qui traversent et façonnent l'espace national dans le cadre d'une économie de plus en plus transnationalisée et extravertie; alors qu'il se trouve dépossédé des instruments classiques de toute politique économique et plus encore de la capacité d'assurer à l'appareil productif national suffisance et cohérence même relatives; alors qu'il voit se réduire comme une peau de chagrin l'espace de ses compétences et arbitrages en matière de protection sociale, pourtant moment éminent de la construction des solidarités nationales, tant réelles que symboliques; alors qu'il cède sans cesse plus de terrain aux pouvoirs publics locaux et à leurs partenaires civils, dont la mise en cohérence des initiatives lui échappe par conséquent de plus en plus? Les Etats centraux sont ainsi en proie à un divorce grandissant entre leur espace socio-économique de performance (d'action) et leur espace politique de compétence (de légitimité), dont la coïncidence avait précisément assuré la forte cohérence de l'« Etat inséré » et la forte cohésion nationale pendant la période fordiste, comme nous l'avons montré dans la première partie de cet article: tandis que le premier s'est transnationalisé et, dans une moindre mesure, « régionalisé », le second est resté pour l'essentiel national, tout en étant progressivement vidé de sa substance.

La gestion étatique des formations capitalistes centrales se trouve donc aujourd'hui confrontée à *une redoutable contradiction*. D'une part, les Etats doivent continuer à jouer leur rôle de maître d'œuvre de la reproduction du capital, aux niveaux *social* et surtout *politique*, dans le cadre maintenu de l'espace national; alors que, d'autre part, leur maîtrise de la reproduction du capital au niveau *économique*, qui est pourtant une condition essentielle de leur action aux deux niveaux précédents, s'est singulièrement trouvée affaiblie dans ce même cadre du fait de la transnationalisation du capital. Ce qui conduit de plus en plus les pouvoirs publics nationaux à se contenter de fixer une sorte de « minimum institutionnel », compatible avec leurs

engagements supranationaux, et qui fournit le cadre directeur des instances et des politiques locales et régionales. Version inattendue et originale de cet « Etat minimal » que les néo-libéraux appelaient de leurs vœux à l'aube des années 1980.

A n'en pas douter, on touche ici à la racine de l'affaiblissement de la capacité intégratrice des Etats centraux actuels, dont les effets les plus importants sont le développement de l'anomie sociale (en particulier dans les centres urbains et leurs proches périphéries), la crise de la représentation politique, la floraison de « quêtes identitaires » de substitution (à base ethnique ou religieuse), mais aussi les crispations nationalistes. Car la moindre capacité d'un Etat démultiplié à assurer l'intégration des individus, des groupes, des classes, des régions, etc., dans le bloc national ne peut qu'alimenter à la fois une perte du sentiment d'appartenance nationale et, par réaction, une réactivation fétichiste de ce même sentiment. C'est ce que nous montrons en détail plus loin dans ce volume²³.

Si j'avais à résumer d'une formule l'ensemble de l'analyse précédente, je dirais volontiers que, à la faveur de la crise et de la restructuration actuelle du capitalisme, dans les formations sociales centrales, à travers un processus aux déterminations multiples, on assiste à un divorce grandissant entre l'Etat et la nation, à une *dénationalisation de l'Etat*, dont le champ d'action se trouve à la fois élargi sur le plan mondial et cantonné sur le plan local, conduisant à la démultiplication de son appareil dont le champ d'intervention coïncide de plus en plus partiellement et imparfaitement avec l'espace national. Divorce qui ne peut que profondément déstabiliser l'édifice national, dont nous savons que l'appareil d'Etat constitue l'un des principaux éléments si ce n'est l'élément essentiel de sa structure.

LE DEVENIR DES RÉCENTES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis la plus haute Antiquité, le pouvoir d'Etat a toujours fait de l'espace, de sa production, de son organisation, de son contrôle, une médiation essentielle, voire la médiation principale de son exercice. La manière dont un Etat s'y prend pour produire, organiser, gérer l'espace sur lequel il est censé exercer, de fait ou de droit, son pouvoir, la mesure dans laquelle il y parvient, les limites, difficultés, contradictions qu'il rencontre dans cette entreprise, donnent, à chaque fois, une bonne idée de son pouvoir effectif. C'est sous cet angle que nous nous proposons ici de développer quelques réflexions critiques sur les deux plus récentes lois d'aménagement du territoire qui ont été adoptées en France respectivement en 1995 et 1999.

Qu'il ait fallu ainsi, à quatre ans d'intervalle, revenir par deux fois sur le sujet, en organisant à chaque fois une vaste consultation nationale d'élus et d'experts, en dit déjà long sur les problèmes pendants qu'il s'agit de maîtriser. En fait, et ce sera le sens essentiel de mon propos, qui servira de fil conducteur à la lecture de ces deux lois, les actuelles politiques d'aménagement du territoire illustrent

parfaitement les contradictions dans lesquelles se débat aujourd'hui un Etat central comme l'Etat français, tiraillé entre son inféodation aux exigences de la transnationalisation du capital et ses velléités de maintien de la cohésion nationale (ici saisie sous l'angle de la cohésion territoriale: de la réduction des disparités et des inégalités socio-spatiales) que cette inféodation met à mal.

I. La loi d'aménagement du territoire de 1995: velléités et double langage.

La « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » (LOADT) a été votée par le Parlement à la fin de 1994 sous la houlette de Monsieur Charles Pasqua, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire²⁴. Avec cette loi d'orientation, dont un certain nombre de lois et de décrets devaient ultérieurement concrétiser les dispositions générales, l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les organisations de la société civile se trouvaient en principe pourvus d'une « nouvelle charte » se proposant de maîtriser les processus majeurs censés redessiner la France au cours des vingt années suivantes.

Le premier article de cette loi en proclame l'objectif majeur: concourir à « l'unité et à la solidarité nationales » en corrigeant « les inégalités des conditions de vie des citoyens liées à la situation géographique et à ses conséquences en matière démographique, économique et d'emploi. » C'est donc principalement en fonction de cet objectif et des moyens qu'elle se donne pour l'atteindre qu'il s'agit d'évaluer la portée de cette loi.

1. Déterritorialisation de l'économie et désengagement de l'Etat

Les années 1980 auront en effet vu les inégalités s'aggraver en France sur le plan socio-spatial aussi bien que sur le plan socio-économique²⁵. Cette tendance s'est confirmée à tous les niveaux de l'organisation territoriale: entre les zones adossées à la « dorsale européenne » Londres-Bruxelles-

Francfort-Milan et le restant du territoire national ; entre la région capitale et la province ; entre les zones urbaines à vocation métropolitaine et les zones rurales en voie de désertification ; entre les centres urbains et les espaces péri-urbains.

Le facteur fondamental de cette aggravation a été le processus de transnationalisation de l'économie, remettant en cause, avec la cohérence des appareils productifs nationaux, celle des différents territoires qui se sont façonnés au cours de l'histoire, non seulement économique, mais sociale, institutionnelle, religieuse, culturelle, etc., des nations. Ces territoires sont désormais immergés dans un seul espace mondial, à la fois homogène, fragmenté et hiérarchisé, au sein duquel les capitaux cherchent à s'émanciper de toute fixité, notamment de toute localisation définitive, *a fortiori* de tout souci de cohérence et de permanence spatiales – ce qu'illustrent périodiquement leurs délocalisations brutales et sauvages. Sous ce rapport, la transnationalisation de l'économie apparaît surtout comme sa *déterritorialisation* : son émancipation à l'égard des territoires, avec ce que ceux-ci évoquent inévitablement d'enracinement terrien, de profondeur historique et de solidarité sociale.

La transnationalisation des économies développées s'est, par ailleurs, accompagnée d'un remodelage du dispositif institutionnel, qui a également contribué à accentuer les déséquilibres spatiaux. Ainsi en a-t-il été, en premier lieu, du désengagement de l'Etat, entendons de son renoncement à ses fonctions de planification et de régulation socio-économiques dans le cadre national, renoncement légitimé par un retour en force des vieilles antiennes libérales. Or la déréglementation, spontanée ou volontaire, des marchés nationaux prônée par de tels discours, a impliqué tout aussi bien le renoncement à tout contrôle global sur les dynamiques façonnant l'espace français, à toute volonté d'équilibre et de cohésion au sein de cet espace, dès lors abandonné aux seuls flux du marché mondial et aux faibles inflexions que peuvent leur apporter les pouvoirs locaux et régionaux. De la suppression de « *l'agrément administra-*

*tifs*²⁶, dans le but de permettre à Paris de rivaliser avec Londres ou Bruxelles comme siège des états-majors européens des firmes multinationales, à la soumission de plus en plus étroite des services publics et des entreprises du secteur public (notamment la Poste et la SCNF) à une logique de rentabilité, les conduisant à abandonner progressivement le maillage de l'ensemble du territoire national, les exemples abondent de décisions inspirées par ces politiques néo-libérales qui ne pouvaient que se traduire à terme par des déséquilibres spatiaux grandissants.

À cela se sont ajoutés les effets pervers propres à la décentralisation. Initialement destinée à renforcer l'efficacité des pouvoirs publics dans leur administration de la vie économique et sociale, notamment grâce à la conclusion des contrats de plan entre l'Etat et les régions, la décentralisation aura produit de tout autres effets dans le contexte de transnationalisation et d'abandon par l'Etat des missions de planification et de régulation. Rien n'est plus symptomatique à cet égard que la manière dont les plus dynamiques des régions françaises ont su, dans le cadre de leur plan régional, élaborer et conduire de véritables « politiques économiques extérieures », en liaison avec les organisations professionnelles de la région, en fonction de leurs besoins et de leurs ressources, donc de leurs spécialisations antérieures dans la division du travail et de leur position relativement aux flux du marché mondial. Le tout évidemment indépendamment des politiques des administrations centrales et de toute coordination nationale.

C'est d'ailleurs, plus généralement, l'essor auquel on a assisté tout le long des années 1980 des politiques de développement local qu'il faut ici incriminer²⁷. Faisant de nécessité vertu, palliant le désengagement de l'Etat national par une mobilisation de la société civile, ces politiques ont précipité les territoires dans une impitoyable concurrence dont les victimes ne pouvaient être que les plus faibles d'entre eux et le résultat le plus net le creusement des inégalités socio-spatiales. Chacun pour soi et le marché mondial pour tous, tel aura été le fin mot de cette période

marquée par l'absence de tout souci de cohérence spatiale et de cohésion sociale.

Notons encore que toutes ces tendances ont été renforcées ou du moins favorisées par la politique de développement régional conduite par les instances communautaires européennes (cf. l'encart qui leur est consacré p. 80). Certes cette dernière vise en principe la réduction des inégalités de développement au sein de l'espace européen ; mais le seul fait d'inscrire le développement d'une zone de l'espace national dans une politique visant à des rééquilibres au sein d'un espace plus vaste est en soi déjà une manière de relativiser la cohésion du premier, de distendre le tissu séculaire des liens par lesquels cette zone s'est constituée au sein de l'espace national. Couplée à l'autonomie administrative et financière de plus en plus grande des collectivités locales, la politique européenne de développement régional et local a tendu à court-circuiter l'Etat national et ses propres politiques d'aménagement du territoire, ou du moins ce qui en restait. Renonçant à l'exercice de ses missions traditionnelles d'organisation du territoire et de planification de son développement, l'Etat national s'est ainsi vu en partie supplanter par les instances européennes (et régionales) dans cet exercice.

2. Rompre avec le libéralisme ?

Ces quelques rappels suffisent à prendre conscience que la seule adoption, début 1995, d'une nouvelle loi d'aménagement du territoire était en soi déjà un désaveu du libéralisme qui s'était pratiqué au cours de ces quinze années précédentes. En matière d'aménagement du territoire comme en toute autre, le dernier mot du libéralisme est : « *laisser faire, laisser passer* », qui devient en l'occurrence un « *laisser faire, laisser se (dé)localiser* ». Or c'est un tout autre discours qui accompagnait et justifiait cet apparent retour en grâce d'une politique volontariste d'aménagement du territoire : « *La politique d'aménagement du territoire doit permettre de dessiner et de construire la France telle que nous la souhaitons, et non comme seul aboutissement d'évolutions subies* », devait déclarer Monsieur Balladur, alors Premier ministre, lors de

son discours d'investiture devant l'Assemblée Nationale dès avril 1993, en renouant ainsi avec la tradition gaulliste d'un Etat fort et interventionniste.

Mais les quelques rappels précédents suffisent aussi à prendre conscience des obstacles qui se dressent aujourd'hui sur la voie de toute politique nationale d'aménagement du territoire, et nous préviennent que de simples déclarations d'intention ne sauraient y suffire. Dès lors sur quels moyens comptaient les pouvoirs publics pour (re)donner corps à leur volonté de maîtriser le devenir de l'espace français? Ceux-ci étaient de divers ordres.

La loi Pasqua instituait, en premier lieu, « *un schéma national d'aménagement du territoire* » qui « *établit les principes régissant la localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs d'intérêt national* ». Révisable tous les cinq ans, ce schéma est le cadre dans lequel devraient s'inscrire tous les schémas régionaux et tous les schémas sectoriels d'aménagement. C'est lui qui est donc censé garantir l'unité et la solidarité nationales.

La mise en place de ce dispositif de planification spatiale exigeait en conséquence de parachever la décentralisation, en conférant aux régions une pleine compétence en matière d'aménagement du territoire, notamment un rôle de maître d'œuvre des infrastructures et des grands équipements dans le cadre du schéma national d'aménagement; mais aussi de « *rationaliser* » la décentralisation, en déterminant clairement les compétences de chaque échelon d'exercice de l'autorité publique (Etat, région, département, commune), les chevauchements et les croisements étant aujourd'hui trop fréquents, nuisant à la cohérence et à l'efficacité de l'action des pouvoirs publics.

En même temps, il s'agissait de parachever la déconcentration de l'Etat. A cette fin, il était notamment prévu de créer un nouvel échelon d'action administrative de l'Etat, « *le pays* », intermédiaire entre la commune et le département, qui pourrait correspondre à différents bassins (d'emploi, de formation, de santé, etc.). Il s'agissait de permettre à l'Etat d'agir de concert avec les collectivités

locales et de coordonner son action locale au plus près des populations, en appuyant ainsi les projets de développement local. On espérait par ailleurs que la création des « *pays* » favoriserait la coopération inter-communale, voire la création de « *communautés de communes* », en mettant fin au morcellement administratif du territoire français, préjudiciable à la capacité d'actions des collectivités locales.

L'exigence d'une continuité spatiale (et non seulement temporelle) des services publics et de l'égalité d'accès à ces services sur l'ensemble du territoire national était, par ailleurs, solennellement réaffirmée. Ce qui impliquait en principe de soustraire les établissements et organismes publics ainsi que les entreprises nationalisées aux exigences de rentabilité financière, selon lesquelles on a pourtant eu de plus en plus tendance à les gérer au cours des deux dernières décennies.

Un important volet fiscal complétait ce dispositif. Grande innovation, pour réduire les écarts actuels de ressources entre les différentes collectivités locales²⁸, la loi instituait le principe d'une péréquation entre l'ensemble des ressources (hors emprunts) des différentes régions, tenant compte cependant des charges particulières supportées par chacune. L'objectif était de parvenir, à l'horizon de 2010, à ce que les ressources de toutes les régions françaises se situent entre 80 % et 120 % de la moyenne nationale.

3. *Trop peu, trop tard!*

Mais la question est de savoir si cette loi d'orientation inaugurerait effectivement une rupture avec la logique néolibérale précédente. Si tel avait été le cas, il faudrait souligner immédiatement l'incohérence qui en aurait résulté au sein de l'action d'un gouvernement qui continuait, par ailleurs, à pratiquer une politique économique frappée au coin de l'orthodoxie néolibérale la plus stricte. Aurait-on eu affaire à un gouvernement Pénélope, dans lequel la place Beauvau se serait proposé de défaire en douce la toile tissée depuis des années par Bercy et Matignon²⁹ ? En fait,

on peut en douter, à en juger d'après la faiblesse des dispositifs prévus et, plus encore, d'après le caractère contradictoire de certains d'entre eux avec les intentions affichées par la loi.

Cette faiblesse saute particulièrement aux yeux quant au volet fiscal des réformes introduites par la loi. Les dispositions financières destinées à favoriser les localisations d'entreprises dans les zones dites de « *revitalisation rurale* » ou de « *redynamisation urbaine* » étaient manifestement insuffisantes, en dépit de leur nombre et de leur générosité, essentiellement en matière d'exonération d'impôts et de cotisations sociales. En effet, ces localisations se décident de plus en plus en fonction des atouts naturels, logistiques, sociaux, culturels présentés par les espaces d'accueil, ce qui tend à favoriser ceux d'entre eux qui sont déjà les mieux dotés. Dès lors, de simples cadeaux fiscaux sont impuissants à enrayer et *a fortiori* à renverser un tel processus, et à inciter les entreprises à s'implanter dans des zones rurales reculées ou dans des « *banlieues déshéritées* » plutôt qu'à proximité des pôles actuels de développement ; elles permettront au mieux de freiner de pareils processus sources de déséquilibres.

Dans le même ordre d'idées, les avancées dans la voie d'une péréquation des ressources fiscales apparaissaient bien modestes, pour ne pas dire dérisoires. Dans l'immédiat, il était prévu de faire passer la contribution de la région Ile-de-France au « *Fonds de correction des déséquilibres régionaux* » de 1 % de son budget à... 1,2 % ! Quant à l'objectif apparemment audacieux d'inscrire d'ici 2010 les écarts de ressources des différentes régions dans une fourchette limitée comprise entre 80 % et 120 % de la moyenne nationale, disposition d'ailleurs ajoutée par le Sénat au projet de loi initial qui ne la prévoyait pas, il convient pour en prendre la mesure exacte de signaler, par exemple, que la péréquation existant d'ores et déjà entre les *Länder* allemands situe leurs ressources entre 95 % et 105 % de la moyenne nationale. Visiblement, les moyens financiers prévus par la loi n'étaient pas à la hauteur des intentions affichées par ses promoteurs.

D'autant plus, que tout au long du processus d'élaboration et de discussion de cette loi, de fortes oppositions se sont manifestées, qui en expliquent en partie la timidité. A telle enseigne que le Ministre d'Etat Pasqua a dû aller jusqu'à mettre sa démission dans la balance pour obtenir que certaines dispositions de la loi soient en définitive adoptées. Ce qui augurait mal du destin ultérieur de cette loi qui, rappelons-le, devait être complétée par d'autres dispositions législatives et réglementaires... qui n'ont jamais vu le jour.

C'est ainsi que l'on a vu les maires des grandes villes prendre position contre la péréquation des ressources des collectivités locales : « *Nous comprenons la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour les communes rurales. Mais sûrement pas en diminuant la croissance de la DGF (dotation générale de fonctionnement), ni en nous ponctionnant* », a notamment déclaré l'Association des Maires des Grandes Villes de France³⁰. Comme toujours, les « riches » ne sont pas prêts à payer pour les « pauvres » et demandent qu'on les soulage du poids de ces derniers.

Autre manifestation de ces corporatismes spatiaux : l'opposition des responsables politiques et économiques de l'Ile-de-France au rétablissement, d'ailleurs partiel, de « *l'agrément constructeur* » prévu par la LOADT. Cette opposition manifestait clairement la contradiction entre la volonté de remédier aux déséquilibres grandissants entre la région Ile-de-France et le restant du territoire d'une part, et la nécessité d'assurer à Paris le maximum d'atouts dans la concurrence qui l'oppose à d'autres métropoles européennes d'autre part. Exemple parmi d'autres de la contradiction entre une politique volontariste d'aménagement du territoire national et le processus de transnationalisation de l'économie.

Ces oppositions et contradictions n'ont sans doute pas été pour rien dans le renvoi à des lois ultérieures de deux dispositions clés du projet de loi initial : la réforme de la fiscalité locale, notamment de la taxe professionnelle, dont dépendait pourtant dans une grande mesure la future péréquation des ressources entre les régions ; et la redéfinition

des compétences entre les différents échelons du pouvoir politique, sans laquelle l'exécution du schéma national d'aménagement risquait de se heurter à des dysfonctionnements qui lui seraient préjudiciables. De même expliquent-elles le caractère vague des différents schémas sectoriels d'aménagement : mis à part celui concernant l'enseignement supérieur ainsi que celui portant sur la recherche et la liaison à grand gabarit Rhin-Rhône, ils se contentaient de formuler des vœux pieux à réaliser à l'horizon 2015, sans engagement plus précis quant au calendrier et surtout quant aux moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ce qui limitait du coup cette loi à n'être, sous certains de ses aspects, qu'une « *gesticulation* » masquant mal l'impuissance croissante de l'Etat face au rouleau compresseur du marché mondial et à la montée en puissance des pouvoirs locaux, l'un prenant appui sur l'autre. Et il est bien tard désormais pour se soucier des effets conjugués de ces deux processus, après des années passées à en célébrer les vertus.

4. *Une soumission volontaire à la mondialisation libérale*

Ce disant, encore fait-on crédit aux promoteurs de cette loi de la volonté de s'opposer au processus de transnationalisation de l'économie ou, du moins, d'en contrôler et d'en limiter les effets. Or cette volonté même est en définitive discutable.

Pour s'en convaincre, il suffit de relire le chapitre intitulé « *Les objectifs de la reconquête* » du document publié par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) pour lancer le débat sur l'aménagement du territoire, objectifs qui devraient orienter la future élaboration du schéma national d'aménagement³¹. Le premier de ces objectifs est de « *rendre notre pays économiquement plus attractif* », de « *tout faire pour favoriser la localisation en France de projets industriels ou de sièges sociaux* », autrement dit d'ouvrir le pays un peu plus aux flux du marché mondial des capitaux, dont nous avons vu qu'ils comptent précisément parmi les facteurs majeurs d'aggra-

vation des inégalités de développement au sein de l'espace national. Dans ces conditions, comment escompter pouvoir simultanément « *lutter contre une France à deux vitesses* », en particulier « *rompre avec la concentration autour de la capitale* » qui a crû précisément au rythme des projets destinés à lui permettre de conforter son statut de métropole internationale? Parler à ce sujet d'assurer à la région capitale un « *développement qualitatif* » qui ne soit pas simultanément une « *croissance quantitative* » comme le fait la loi en son article 39, c'est se payer de mots. Et ce n'est pas l'obligation qu'elle institue de localiser hors de l'Ile-de-France les deux tiers des chercheurs publics d'ici à 2005 qui suffira à renverser la tendance à l'hypertrophie de la capitale et de sa région.

Comment, de même, espérer « *corriger les grands déséquilibres qui limitent les chances de développement du pays* » et, simultanément, proposer aux différentes régions françaises de renoncer à « *accroître de façon générale et indifférenciée leur potentiel* » pour « *construire leur identité sur des atouts soigneusement choisis auxquels elles consacrent tous leurs efforts* », selon le principe libéral classique de la spécialisation de chaque territoire dans les activités qui lui offrent un « *avantage comparatif* », principe qui de tout temps a engendré et justifié les inégalités de développement entre territoires au sein du marché mondial?

Car telle est bien la logique qui transparait dans la description des « *sept grands chantiers pour l'aménagement du territoire* » qui clôt ce rapport introductif. Découpant le territoire national en sept espaces interrégionaux (le Grand Nord, le Grand Est, l'axe Saône-Rhône, l'espace Midi-Méditerranéen, l'Espace Central, la Façade Atlantique, le Bassin Parisien), sous prétexte de renforcer les coopérations interrégionales et de doter ces super-régions d'un poids critique leur permettant d'affronter la concurrence internationale, il dessine pour chacune d'elles les axes de leur développement potentiel et souhaitable³². Cela revient en fait à cantonner chacune d'elles dans sa spécialisation dominante telle qu'elle est héritée de la nature et de l'histoire, mais aussi de l'inégal développement au sein de

La politique régionale de l'Union européenne

Initialement inexistante, la politique régionale des instances communautaires européennes n'a cessé de gagner en importance au cours des deux dernières décennies. Destinée en principe à lutter contre les disparités régionales de développement que le processus d'intégration européenne a révélées et quelquefois accentuées, cette politique opère essentiellement par le biais de fonds structurels d'aide au développement, dont le principal est le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). Pour la période 1994-1999, le montant de ces divers fonds structurels s'est élevé à près de 1100 milliards de francs français! A elle seule, la France aura bénéficié de 100 milliards de francs d'aide européenne à ce titre, à comparer aux 200 milliards affectés durant la même période par l'Etat et les collectivités locales françaises aux opérations programmées dans le cadre des plans Etat-régions. C'est dire le rôle majeur que jouent les fonds européens dans la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire. D'ailleurs, aujourd'hui, toutes les régions françaises, à l'exception de l'Ile-de-France, sont bénéficiaires d'aides européennes. Les « programmes de développement des zones rurales » (PDZR) concernent ainsi un tiers du territoire français et 11 % de la population française. La participation à ces programmes et l'accession à ces fonds se négocient directement entre les régions et Bruxelles (la Direction Générale XVI de la Commission, chargée de la politique régionale), en court-circuitant souvent les instances nationales, et en donnant d'ailleurs lieu à un intense travail de *lobbying*. La Commission bruxelloise s'est ainsi affirmée au fil des ans comme un partenaire incontournable de toute politique d'aménagement du territoire national, réduisant ainsi d'autant les compétences de l'Etat national en la matière. Exemple parmi d'autres de ce laminage de l'Etat-national sous la double pression du mondial (de la transnationalisation du capital) et de la surrection des instances régionales et locales.

l'économie mondiale dans laquelle elle est de plus en plus insérée. Ainsi le Grand Nord se voit-il proposer « *la reconquête d'un rôle économique de premier plan* » à partir de sa propre tradition industrielle mais aussi « *de l'appropriation des nouvelles bases de l'économie, les nouvelles technologies, la recherche, la formation des hommes, la maîtrise des transports et des communications* ». De la même manière, il est question de « *valoriser la tradition industrielle du Grand Est* », garante de son insertion et, à travers elle, de celle de tout l'espace national dans la médiane européenne. Alors que l'Espace Central, autour de l'Auvergne, se voit surtout reconnaître « *un rôle aquifère fondamental* » ! Bref, tandis qu'il est question de développer les nouvelles technologies industrielles à Lille, Nancy, Strasbourg, Belfort et Besançon, Vichy et Volvic sont invités à continuer à produire (et exporter) de l'eau minérale ! De la même manière, si l'espace Midi-Méditerranéen se voit proposer la perspective d'une « *mise à niveau européen des pôles de production et de recherche* », la Façade Atlantique devra se contenter de valoriser ses atouts actuels : le tourisme, les produits de la mer et l'industrie agroalimentaire. Quant au Bassin Parisien, il est clairement question d'affirmer sa place en Europe : « *la capitale doit renforcer son rang international dans l'Europe en construction* ». En définitive, ce qui est prêché, c'est bien la soumission volontaire à la logique de spécialisation et de développement inégal propre au marché mondial. Tout le contraire en somme des intentions affichées par les promoteurs de la nouvelle loi d'aménagement du territoire³³.

II. La loi d'aménagement du territoire de 1999 : quelques pas de plus sur la voie de la soumission volontaire à l'ordre mondial.

Adoptée en juin 1999, après plus de cinq mois de débat parlementaire, précédés de plus d'un an de préparation sous forme de rapports d'experts et d'une vaste consultation nationale, la « *loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire* » (LOADDT), dite loi Voinet du nom de la Ministre de l'Aménagement du

Territoire et de l'Environnement qui l'a présentée et défendue devant le Parlement, se donne explicitement pour but de corriger les insuffisances de la précédente loi (voir p. 70) – notamment en l'inscrivant dans la perspective du « *développement durable* », référence obligée de la part d'un ministre représentant les Verts au gouvernement – et, surtout, d'en développer toutes les potentialités, en dotant les différents acteurs chargés de l'appliquer ou d'inscrire leurs actions dans son cadre des moyens de s'en saisir³⁴. Sa lecture convainc surtout de ce qu'avec elle la principale contradiction dans laquelle se débattent les actuelles politiques d'aménagement du territoire, déjà illustrée par la loi précédente, risque d'autant moins d'être surmontée qu'elle y est purement et simplement méconnue, d'une part, tandis que, d'autre part, certaines de ses dispositions, celles relatives à la création des « *pays* » et des « *agglomérations* » notamment, risquent tout simplement d'en accroître encore les effets négatifs sur l'intégrité de l'Etat-nation.

1. Une contradiction majeure méconnue

L'examen de la loi Pasqua et de certains de ses documents préparatifs nous a montré que les actuelles politiques d'aménagement du territoire achoppent sur une contradiction majeure qu'elles tentent vainement de surmonter : celle entre leur inféodation aux exigences de la transnationalisation du capital, qui plus est conduite dans le cadre de politiques néo-libérales, nécessairement synonymes d'apparition ou de creusement d'inégalités socio-spatiales, menaçant à terme l'unité et la cohésion nationales, d'une part, et leur volonté de défendre et maintenir précisément cette unité et cette cohésion nationales, d'autre part, voire d'en faire leur axe privilégié.

On ne peut certes pas reprocher à une politique de chercher à maîtriser de pareilles contradictions. C'est au contraire l'essence même de la politique, comprise au sens de l'action de l'Etat et, plus largement, des pouvoirs publics, que de se proposer une pareille maîtrise. L'Etat n'existe précisément que comme instance se proposant d'assurer l'unité et la cohésion d'une société divisée et dé-

chirée par des conflits et des contradictions internes, au premier rang desquelles les contradictions liées à la division hiérarchique du travail et, par conséquent, à la division en classes sociales, aux oppositions des intérêts de ces dernières et à leurs luttes multiformes. Encore faut-il, dans ce cas, que cette contradiction soit posée et pensée en tant que telle et non pas ignorée et méconnue, comme si elle n'existait pas en tant que contradiction.

Or c'est bien ce qui se passe dans la loi Voynet. La précédente contradiction n'y apparaît jamais comme telle et, si ses deux termes y figurent bien et s'y trouvent même explicitement mentionnés, ce sont au contraire comme deux objectifs que la loi présente comme compatibles et dont elle entend assurer simultanément la réalisation. Cela apparaît dès l'exposé des motifs de la loi où il est dit : *« L'aménagement et le développement durable du territoire doivent répondre aux trois buts fondamentaux de la performance économique, notamment par son inscription dans les processus et les échanges mondiaux, de la cohésion sociale et de la qualité de l'environnement et des ressources naturelles [...] Ces trois buts doivent être poursuivis conjointement et solidairement pour éviter les phénomènes de domination ou dépendance, d'exclusion, de protectionnisme ou d'immobilisme, et de dégradation des équilibres écologiques. »* A aucun moment, il ne semble être venu à l'esprit du rédacteur du projet de loi ou de ceux qui en ont eu à discuter au Parlement que ces trois objectifs puissent être incompatibles, tels du moins qu'ils sont poursuivis aujourd'hui ; plus exactement que, dans le cadre des politiques néo-libérales, l'inscription de l'espace national dans *« les processus et les échanges mondiaux »* ne peut que se solder à la fois par la dégradation de la cohésion sociale nationale (sous la forme d'une aggravation des inégalités de développement locales et régionales) et par des atteintes plus ou moins graves à l'environnement. Pourtant, des délocalisations industrielles ruinant des « bassins d'emploi » entiers aux créations de « zones franches » synonymes de déréglementation en matière de droit du travail et de fiscalité, d'un côté ; des « marées noires » souillant les côtes bretonnes à la viande frelatée

(« vache folle », poulet à la dioxine, listériose au sein de produits de viande de porc) et aux OMG (les « organismes génétiquement modifiés »), de l'autre ; les exemples n'ont pas manqué ces dernières années pour illustrer quasi quotidiennement la proposition générale précédente. Dans ces conditions, il faut une solide dose d'optimisme ou d'inconscience pour présenter sans autre forme de procès, comme mutuellement compatibles des objectifs aussi manifestement contradictoires.

Optimisme plutôt qu'inconscience d'ailleurs, puisque ce même exposé des motifs relève bien au passage que, « à l'échelle nationale, la concentration des activités dans les métropoles et l'acuité des inégalités entre les régions ou en leur sein se sont renforcées ces dernières décennies. » Pour noter, un peu plus loin, que ce sont là « les effets des mécanismes spontanés du marché qui concentrent, sélectionnent et organisent le développement autour de quelques espaces privilégiés » ; et pour assigner, du même coup, « dans un contexte de forte concurrence des acteurs et des territoires à l'échelle continentale et mondiale », à la politique d'aménagement et de développement du territoire la finalité générale d'« être l'expression spatiale de la solidarité dont ils [les Français] ont besoin. » Bref, après avoir fait de la mise en concurrence généralisée des territoires sur le marché mondial le principal facteur de creusement des inégalités socio-spatiales au niveau national, les initiateurs de la loi n'en prétendent pas moins réduire ces inégalités tout en maintenant l'insertion de l'espace national et des différents territoires qui le composent dans l'actuelle arène mondiale, où tous les coups (ou presque) restent permis. Ils oublient cependant de préciser comment ils comptent s'y prendre pour surmonter les effets d'une pareille contradiction.

Dès lors, cette dernière se retrouve à tous les niveaux d'élaboration et de formulation de la loi et de ses dispositifs. A commencer par les quatre orientations prioritaires fixées aux politiques d'aménagement du territoire : « Mobiliser les territoires et réduire les inégalités entre eux » ; « Consolider les systèmes urbains à vocation internationale » ; « Jeter les bases du développement durable » ; « Consolider la

décentralisation»; le tout étant censé favoriser la création d'emplois. Il est à peine besoin de faire remarquer, une nouvelle fois, combien ces orientations sont contradictoires entre elles. Si l'on entend par développement durable « *un développement qui concilie progrès économique, protection sociale et qualité des milieux et des ressources* », nous savons qu'il est incompatible avec l'insertion dans l'économie transnationalisée actuelle et son paradigme néo-libéral fait de déréglementation de tous les marchés, donc avec les impératifs de « *mobiliser les territoires* » et de « *consolider les systèmes urbains à vocation internationale* », ce qui revient à favoriser les pôles (métropoles et régions) déjà les mieux insérés et les plus performants sur le marché mondial et dans la concurrence inter-territoriale. Par contre, comme on aura l'occasion de le voir un peu plus loin encore à propos du projet de développement des « *pays* » et des « *agglomérations* », dans cette perspective, il s'agit bien de « *consolider la décentralisation* », en renforçant notamment le pouvoir des régions, donc en renforçant le dispositif institutionnel qui aura accompagné et même favorisé le creusement des inégalités régionales et locales de développement au cours des deux dernières décennies. La formulation de la seule première de ces quatre priorités renferme à elle seule, tout en la masquant, la contradiction ici visée : si « *mobiliser les territoires* » signifie inciter mais aussi contraindre chacun d'eux à valoriser (au sens économique) toutes ses ressources naturelles, démographiques, économiques, sociales, culturelles pour défendre sa position au sein du marché mondial et de la concurrence qui s'y mène – et on ne voit pas ce que l'expression pourrait signifier d'autre dans le contexte de la mondialisation actuelle –, il ne faut pas être grand clerc pour deviner que, loin de « *réduire les inégalités entre eux* », cette mobilisation ne pourra aboutir au contraire qu'à les creuser davantage encore, dès lors que chacun ne peut compter que sur ses ressources propres. Comment peut-on encore espérer réduire des inégalités en jetant dans une concurrence impitoyable des territoires inégalement dotés par la nature et l'histoire? Comment ne pas voir que c'est là le plus sûr

moyen de renforcer encore ceux qui sont (déjà) les plus forts et d'affaiblir encore davantage ceux qui, à l'inverse, sont (déjà) les plus faibles? Quant à l'expression « *mobiliser les territoires* », elle renvoie à elle seule, plutôt qu'à une métaphore militaire, à l'imaginaire économique actuel où, dans un monde qui subit de part en part la loi du capital, tout doit également être mobile et mobilisé – à l'image de cette valeur en constant procès de valorisation, donc constamment en mouvement, qu'est le capital précisément –, y compris ce qu'il y a de plus immobile en apparence, les territoires, avec leur ancrage à la fois naturel et historique. Derrière les déclarations d'intention mesurées et sagement balancées, c'est bien cet impératif économique qui inspire, même à leur insu, les auteurs de pareilles formules et qui renvoie, en définitive, au mouvement de « déterritorialisation » de l'économie que j'évoquais plus haut.

2. De l'abandon des régulations nationales à la promotion des initiatives locales

Au cœur de la loi Voynet, on retrouve donc la même contradiction fondamentale qu'au sein de la loi Pasqua : une volonté de préserver et de renforcer l'unité et la cohésion nationales, tout en proclamant la nécessité de se soumettre aux impératifs de la transnationalisation qui mettent directement cette cohésion à mal en creusant les inégalités socio-spatiales. Bien plus, par certains de ces dispositifs, cette seconde loi s'avance un peu plus loin encore dans l'inféodation volontaire aux exigences de la transnationalisation, en vidant par conséquent de leur contenu et de leur sens les objectifs affichés en matière de cohésion sociale et spatiale sur le plan national.

Trois éléments notamment sont susceptibles de légitimement alimenter une pareille crainte. Le premier est l'abandon du « *schéma national d'aménagement du territoire* » prévu par la loi Pasqua. Principal instrument d'une politique nationale d'aménagement du territoire, ce schéma devait, dans l'esprit des initiateurs de la précédente loi, marquer clairement la volonté de l'Etat-nation de maîtriser les évolutions de son territoire, en contrôlant le déve-

loppement des principaux pôles et équipements le structurant. Que, plus de deux ans après l'adoption de cette loi, ce schéma n'ait toujours pas été adopté, dit assez à quelles difficultés et contradictions se heurte sa mise au point, dès lors qu'elle doit s'accommoder de la large autonomie reconnue à tous les acteurs de la politique d'aménagement du territoire, dès lors surtout que cette politique est surplombée par les impératifs de l'insertion déréglementée du territoire national dans le marché mondial, mettant directement ces différents acteurs en concurrence les uns avec les autres. Son abandon n'en scelle pas moins le renoncement du pouvoir central à toute volonté et tout moyen d'un contrôle global sur les évolutions majeures du territoire national.

A ce schéma national d'aménagement du territoire, la loi Voynet substitue une série de neuf « *schémas nationaux de services collectifs* » à l'intérieur desquels doit s'inscrire l'action des pouvoirs publics dans leurs rapports aux acteurs privés : « *élaborés en concertation avec les partenaires locaux, dans une perspective de vingt ans, ils partent des besoins de services et d'équipements, et non de l'offre ou de la seule demande exprimée.* » L'examen des orientations majeures prévues pour ces différents schémas, censés fournir un cadre à long terme à la politique d'aménagement du territoire, montre une fois de plus combien celle-ci est dominée par les impératifs de la concurrence généralisée au sein de l'espace mondial – ce qui ne fait que rebondir la même contradiction fondamentale précédemment signalée. Ainsi du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche : la loi commence par lui fixer pour finalité « *une répartition équilibrée des services d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire national* », pour ajouter immédiatement : « *Il fixe les orientations permettant de favoriser le rayonnement des pôles à vocation internationale* ». Comment ne pas voir que, surtout dans un contexte de restriction budgétaire, il y a là plus qu'une contradiction potentielle entre les deux impératifs : qu'on risque de sacrifier les exigences d'une « répartition équilibrée » des établissements universitaires sur l'ensemble du territoire national à la né-

cessité de renforcer les « pôles d'excellence » seuls en mesure de soutenir la concurrence internationale.

La même remarque peut se répéter à propos du schéma des services collectifs culturels. Là encore, d'un côté, il s'agit de « *favoriser l'accès aux biens, aux services et aux pratiques culturels et artistiques sur l'ensemble du territoire* », tandis que, de l'autre, on s'assigne comme objectif d'encourager « *le développement de pôles artistiques et culturels à vocation nationale et internationale* ». Dans ces conditions, le petit musée ou le conservatoire de province risque de faire encore longtemps les frais des subventions au Louvre ou à l'Opéra Bastille...

Quant aux schémas multimodaux de services de transport, il est clairement dit qu'ils « *visent à améliorer l'accès aux échanges mondiaux* » ainsi qu'à « *poursuivre l'amélioration de l'accès aux diverses parties du territoire français par le développement d'axes reliant les grandes aires urbaines entre elles et aux grands pôles européens* ». Autant dire que le développement du réseau autoroutier ou du réseau TGV a de beaux jours devant lui, avec tous les effets bien connus de désertification accrue des zones rurales et de concentration accrue de la population et de l'activité économique au sein ou en périphérie immédiate des grands centres urbains. Le déménagement du territoire, générateur d'inégalités croissantes et de déséquilibres aggravés, va se poursuivre sous couvert de son aménagement.

Ces risques d'effets déstructurants de l'abandon de toute instance centrale de régulation des transformations socio-spatiales sont d'autant plus sérieux que la loi Voynet, reprenant en cela les innovations de la loi Pasqua, prévoit, en second lieu, de renforcer les prérogatives des « *pays* » qui pourront désormais « *contractualiser avec l'Etat et la région dans le cadre des contrats de plan Etat-régions* », dès lors qu'ils auront adopté, dans le cadre d'une charte, un projet de développement durable. A côté des « *pays* », la loi prévoit même la possibilité de constitution d'un deuxième type de « *territoire de projet* », « *l'agglomération* », « *aire urbaine comportant au moins 50 000 habitants et dont une commune centre compte plus de 15 000 habitants* » qui pourra, elle aus-

si, contracter avec l'Etat ou la région dès que ses communes membres se seront regroupées en un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité locale unique. Sous prétexte de «*renforcer les communautés géographiques, que l'histoire et l'économie ont façonnées, à travers la constitution ou le renforcement des pays et des agglomérations*», la nouvelle loi d'aménagement du territoire conduit ainsi en fait à accentuer le morcellement institutionnel de l'espace politico-administratif français, déjà le plus émietté qui soit en Europe occidentale (à terme, on prévoit la création de quelque 400 «*pays*» et 140 «*agglomérations*») – même si certains voient dans l'institution des «*pays*» une invitation supplémentaire à la constitution de «*communautés de communes*», voire la préfiguration de la disparition d'anciennes divisions administratives comme le canton ou l'arrondissement. Surtout, là encore, l'incitation au développement autonome des «*pays*» et «*agglomérations*» tend à renforcer la logique de concurrence entre les territoires, chacun étant invité à ne compter que sur ses seuls atouts, hérités de «*l'histoire*» et de «*l'économie*», et à s'en remettre à la logique uniforme et supposée bienfaitrice du marché pour bénéficier d'un surcroît d'«*allocation de ressources*». Le tout sous prétexte de mettre fin à la tutelle administrativo-financière de l'Etat centralisé sur les acteurs locaux auxquels la loi se propose de rendre l'initiative. «*Nous ne sommes plus dans une logique de guichet, où l'Etat distribuait ici et là des subventions, mais bien dans une logique de projets, qui sont avant tout portés par les acteurs locaux*», devait déclarer Dominique Voynet en présentant et défendant sa loi³⁵. Une nouvelle fois, l'appel à l'autonomie et à la mobilisation des acteurs locaux sert de justification en même temps que de masque au désengagement du pouvoir central et à son impuissance consentie au nouvel ordre mondial.

C'est le même diagnostic pessimiste que l'on peut poser sur un troisième et dernier dispositif de la loi, résultante obligée de l'ensemble des dispositifs précédents d'ailleurs, à savoir le renforcement prévu des régions en matière d'aménagement du territoire. C'est en effet au ni-

veau régional que s'exercera désormais la véritable activité de pilotage par les pouvoirs publics des évolutions socio-spatiales : ce sont désormais les régions qui sont promues « *chefs de file* » de l'aménagement du territoire, dans le double cadre institutionnel des contrats de plan Etat-régions et des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), les premiers assurant l'interface région/nation/Europe, les seconds assurant l'articulation interne des régions, notamment la mise en cohérence des projets de développement élaborés par les éventuels « pays » et « agglomérations » : « *Le SRADT comprend une analyse prospective, une charte régionale – le projet de la région et des partenaires publics et privés – et un document cartographique qui traduit les grandes orientations spatiales du projet régional* », le pouvoir central (national) n'étant plus censé intervenir qu'en cas de défaillance ou de carence de l'instance régionale. Il n'est pas besoin de jouer les Cassandre pour prévoir que, dans ces conditions, tous les Français seront, demain encore moins qu'aujourd'hui, loger à la même enseigne : que les inégalités de développement régionales iront en se creusant, au gré des ressources inégales dont disposent les régions et qu'elles peuvent « mobiliser » ; au gré par conséquent aussi des capacités inégales qui sont les leurs de s'insérer de manière profitable dans l'espace mondial ou tout simplement européen (dans la division mondiale ou européenne du travail) ; au gré enfin du soutien tout aussi inégal qu'elles recevront de la part du pouvoir central (national ou européen).

Avec, en fin de compte, ce qui ne serait pas le moindre effet pervers, le risque de la montée en puissance des localismes et des régionalismes, et le refus grandissant qui s'ensuivrait de ce qui restera (notamment par le biais de la fiscalité et des dotations publiques) de mécanisme de péréquation nationale des ressources entre les différents territoires. On a vu récemment en Yougoslavie, en Italie, en Belgique quelle menace mortelle un pareil processus, pariant sur le renforcement nécessairement inégal des territoires et des pouvoirs locaux, fait peser sur les Etats constitués, y compris des Etats-nations. Menace dont les initia-

teurs de la loi d'aménagement du territoire semblent n'avoir eu aucune conscience claire, tout pénétrés sans doute qu'ils sont de la conviction libérale que le marché ne peut qu'induire une allocation optimale des ressources, bénéfique pour le plus grand nombre.

POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL : DES ILLUSIONS AUX EFFETS PERVERS

Essentiellement préoccupés par l'urgence du problème de logement dans les années 1950, par la nécessaire cohérence de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire dans les années 1960, par les exigences du « *cadre de vie* » et de la « *qualité de la vie* » dans les années 1970, les responsables politiques locaux se seront concentrés sur les projets de « *développement local* » au cours des deux décennies suivantes.

Protéiformes, ces politiques concernent essentiellement les efforts tentés par les municipalités, les départements et les régions pour (re)dynamiser la vie économique et sociale d'un quartier, d'une commune, d'un « *bassin d'emploi* », d'un canton, d'un « *pays* ». Elles visent en particulier à développer les synergies nécessaires entre l'ensemble des acteurs de la vie locale, dans le but de créer ou de préserver des emplois, d'insérer ou de réinsérer professionnellement des populations en voie de marginalisation, de valoriser le potentiel économique d'une zone géographique ou administrative déterminée, etc. Trois traits caractérisent essentiellement ces politiques :

– Leur caractère *endogène*: procédant d’initiatives locales, elles s’appuient essentiellement sur des ressources (matérielles, financières, institutionnelles, humaines) locales.

– Leur caractère *global*: en dépit de la prédominance en elles des préoccupations relatives à l’emploi, les politiques de développement local se singularisent par leur souci de ne pas séparer l’économique du social et du culturel.

– Leur caractère « *partenarial* » enfin: elles cherchent à associer des acteurs du secteur privé (des entreprises, petites ou grandes, et des organismes socio-professionnels), du secteur public (des pouvoirs publics, des collectivités locales aux services déconcentrés de l’Etat) et du monde syndical et associatif, sur la base d’un consensus local et dans un esprit de solidarité.

L’apparition de telles politiques au cours des années 1980 ne s’est nullement limitée à la France. « *Un fait indiscutable s’impose: la préoccupation de l’intervention économique pour le développement local s’est généralisée, la plupart des collectivités locales mettent aujourd’hui cette politique en avant comme priorité. C’est le cas en France, mais aussi en Grande-Bretagne, en Italie, en Espagne, aux Etats-Unis.* »³⁶

I. Retour aux sources

Pour nous limiter cependant au cas français, à l’origine de ces politiques, on trouve sans doute la récupération, par les responsables politiques locaux, d’un certain nombre de thèmes contestataires qui ont émergé dans les années 1970. A commencer par la revendication régionaliste (« *vivre et travailler au pays* »), portée notamment par la lutte des paysans du Larzac; mais aussi l’aspiration autogestionnaire en faveur à la démocratie directe et locale (« *prendre ses affaires en mains* »), illustrée en son temps par la lutte des ouvriers de l’usine Lip à Besançon; voire le slogan maoïste « *compter sur ses propres forces* ». La mode du « *small is beautiful* », qui fit fureur à la fin de cette même décennie 1970, et la critique des mégaprojets des machines

économico-administratives n'ont certainement pas été étrangères non plus à l'émergence de pareilles politiques.

Plus sérieusement, le désengagement relatif du pouvoir d'Etat central dans la gestion des problèmes économiques et sociaux, tendance lourde des deux dernières décennies au sein de tous les pays capitalistes développés, est à l'origine directe de ces politiques. Dans un premier temps, ce désengagement a été contraint, expression de l'impuissance de l'Etat face à l'ampleur et la complexité des tâches nées de la crise économique : reconversions industrielles, reconversion professionnelle des salariés, montée du chômage de masse, lutte contre l'aggravation des inégalités et des exclusions consécutives à la crise, etc. Dans la seconde moitié des années 1970 et au début des années 1980, les premières politiques de développement local naissent sur les ruines de la gestion keynésienne de la crise, sur les ruines d'un « volontarisme d'Etat » qui montre alors rapidement ses limites, bien souvent sous l'impulsion de luttes sociales, dans les « bassins d'emploi » les plus durement touchés par la crise.

Dans un deuxième temps, cette nécessité du désengagement du pouvoir central va être érigée en vertu. Le contexte s'y prête. Sur le plan idéologique, c'est le retour en force des idées libérales, valorisant l'entreprise et les entrepreneurs, l'initiative individuelle, la « créativité » et l'autonomie des acteurs locaux, etc. A la faveur du recentrage d'une gauche gouvernementale abandonnant toute velléité réformiste, on assiste à la convergence des valeurs libérales et des valeurs « autogestionnaires ». Cette synthèse « *libérale-libertaire* » popularise les thèmes du « *moins d'Etat* », et de la nécessaire « *renaissance de la société civile* » contre l'Etat, portée par ailleurs par toute une série de « *nouveaux mouvements sociaux* »³⁷. Ce glissement idéologique va favoriser une nouvelle attitude du pouvoir central face aux pouvoirs locaux. S'inspirant du fameux « *principe de subsidiarité* », elle revêt le plus souvent la forme de l'impératif suivant : « *Aide-toi et l'Etat t'aidera (éventuellement) !* »

Cette évolution idéologique s'est produite parallèlement à l'adoption des lois de décentralisation de 1982-83,

élargissant considérablement les compétences des collectivités locales. Désormais communes, départements et régions vont pouvoir devenir des acteurs à part entière de cette nouvelle orientation : primes et subventions aux entreprises pour les communes ; conventions avec des entreprises en difficulté pour les départements ; mise en œuvre du plan national, élaboration de leur propre plan (dans le cadre des contrats de plan Etat-régions), aides financières aux entreprises et même prise de participation directe au capital de certaines entreprises mixtes pour les régions. Et plus essentiellement, les collectivités locales sont invitées sinon sommées de se comporter en animateur ou en catalyseur de la vie économique locale, en créant les synergies nécessaires à leur (re)dynamisation. Autre incitation directe de la part du pouvoir central à ce que les pouvoirs locaux se saisissent des fonctions que lui-même était en train d'abandonner.

D'ailleurs, ce n'est pas qu'en France que l'engagement des collectivités locales sur le terrain économique et social a été l'envers du désengagement des instances centrales du pouvoir d'Etat. Un mouvement identique a stimulé les politiques de développement local dans les autres pays industriels développés. Ainsi Pierre Dommergues note-t-il, à propos des Etats-Unis, que c'est « *le désengagement fédéral* » qui a suscité « *le volontarisme local* » : « *Il y a réappropriation par l'Etat local des prérogatives abandonnées par l'Etat fédéral.* »³⁸

Un troisième facteur est venu favoriser le développement de ces politiques. C'est la (re)découverte, à la fois empirique et théorique, de ce qu'on pourrait nommer le « pouvoir créateur des réseaux ». Plus sont denses les réseaux de communication, informels ou institutionnels, entre acteurs économiques, plus est intense la solidarité (« le partenariat ») entre entreprises, au-delà ou en deçà de leur mise en concurrence par le marché, et plus l'efficacité de l'ensemble socio-économique ainsi dessiné est grande et, avec elle, celle de chacun des membres du réseau. Tout le contraire de ce qu'enseigne le taylorisme, avec son obsession de la division des tâches et son apologie des spécialisa-

tions (« *the one best way* »). Car ce sont de tels réseaux qui favorisent la formation, la diffusion et la transmission inter-générationnelle des savoir-faire industriels aussi bien que des innovations techniques³⁹. Sur la base d'un pareil constat, les politiques de développement local peuvent se donner pour objectif de (re)créer ou de dynamiser de pareils réseaux ; et les collectivités locales, les plus à même d'atteindre un pareil objectif, trouvent du même coup une incitation à s'y lancer.

A cette première découverte s'en est adjointe une seconde, concernant le caractère déterminant des facteurs sociaux et culturels dans le développement proprement économique. Parmi eux : les infrastructures de communication et de transports, les institutions de recherche et de formation, la présence d'une tradition et d'une culture industrielles, l'existence d'un consensus social autour des fins et des moyens du développement économique, etc. En ce sens, développement local rime nécessairement avec développement social⁴⁰. Et là encore, ce sont les collectivités locales qui semblent les mieux placées pour réconcilier l'économie, le social et le culturel.

II. Des résultats limités ou illusoirs

Au terme de deux décennies de politiques de développement local, quel bilan peut-on en dresser ?

Certains se sont empressés de les ériger en panacée, en solution miraculeuse de la crise économique et notamment du chômage. C'est ainsi que le nouveau miracle industriel italien a pu être expliqué par le dynamisme des collectivités locales et de leur politique, oubliant peut-être un peu vite ce qu'il doit au renversement du rapport de forces sur le front de la lutte des classes dans les entreprises, *via* le développement du chômage, de la précarité, de la flexibilité et du développement de « *l'économie-souterraine* » avec son cortège de « *misère au noir* »⁴¹. Ainsi ces politiques sont-elles devenues une mode, voire le nouveau gadget des élus locaux : quelle est la région qui n'a pas développé ses « *boutiques de gestion* » ou ses « *nurseries d'entreprises* » ? Quelle

est la ville qui ne rêve pas de devenir « *technopôle* » ? Syndrome de la Silicon Valley...

De fait, les résultats socio-économiques de ces politiques ont été beaucoup plus modestes : quelques dizaines d'emplois par ci par là ; quelques milliers ou dizaines de milliers d'emplois en tout, au mieux à l'échelle de la France. Car, que pèse cette myriade d'initiatives locales face aux mouvements de fond du marché mondial, face aux décisions de ces « poids lourds » de l'économie que sont les Etats et les firmes multinationales ? Pas grand-chose, notamment du fait d'un désengagement prononcé du pouvoir d'Etat central, qui ne joue plus son rôle ni au niveau du financement des politiques locales ni au niveau de leur dynamisation et surtout de leur orchestration. C'est aussi ce que note Pierre Dommergues à propos des Etats-Unis : « *L'économie-territoire est la dernière-née des tentatives de sortie de crise. Sa force est d'utiliser la synergie régionale pour conquérir les marchés nationaux ou mondiaux. Sa faiblesse, c'est de dépendre de l'évolution macro-économique : la moindre chute du taux du dollar a plus d'effet sur la vente d'un produit à l'étranger que l'action la plus sophistiquée des partenaires locaux.* »⁴²

Les partisans des politiques de développement local répliqueront peut-être que là n'est pas l'essentiel, mais dans la renaissance au niveau local d'une solidarité sociale et d'un consensus politique : « *L'initiative locale, c'est cela aujourd'hui : des solidarités diverses issues de tous les acteurs locaux sans discrimination sociale – travailleurs sociaux, élus, chefs d'entreprise, cadres, techniciens, diplômés ou non, à la découverte d'un nouveau territoire et de nouvelles ressources... locales ou humaines.* »⁴³ Mais par quel miracle parviendrait-on à ressusciter sur le plan local un consensus et une solidarité que l'on n'est plus en mesure d'assurer sur le plan national ? Par quel enchantement les politiques de développement local échapperaient-elles aux conflits naissant du maintien, bien réel, des divisions et oppositions entre intérêts socio-économiques des différentes couches et catégories de la population, du développement du chômage et de la précarité, du creusement des inégalités de revenus et de fortune, etc. ?

N'est-ce pas au contraire de pareils conflits qui souvent limitent la mise en œuvre des si précieuses synergies locales ?

L'illusion n'est pas moins grande de croire que les politiques de développement local puissent servir de pédagogie de la démocratie locale et sociale. Comme plus largement la décentralisation dans le cadre institutionnel de laquelle elles prennent place, elles permettraient de rapprocher les centres de décision du citoyen, de lui donner la possibilité d'intervenir directement dans les « *affaires de la cité* » : celles de son quartier, de sa ville, de sa région. Mais, dans le cadre de la décentralisation, n'a-t-on pas plutôt assisté à un renforcement techno-bureaucratique des pouvoirs locaux, sans que pour autant aient été corrigés les défauts plus anciens d'un système traditionnellement marqué par la prédominance de notables, avec ce qu'il comporte de dévoiement (culte de la personnalité, cumul des mandats, népotisme et esprit de clan, corruption) ?

Dans ce contexte, la mise en œuvre des politiques de développement local a suivi la même dérive, comme le prouve la professionnalisation croissante de leurs agents⁴⁴. Et le mouvement s'observe aussi aux Etats-Unis : « *L'objectif est de former des stratèges de la chose publique. Les villes, les comtés, les Etats étant perçus comme des "entreprises publiques", il convient d'apprendre l'art de la "planification stratégique".* »⁴⁵

III. Des effets pervers bien réels

Si elles n'ont que très partiellement atteint les objectifs que leur fixaient leurs partisans, les politiques de développement local risquent, par contre, d'avoir engendré des effets pervers moins inattendus qu'il ne semblerait à première vue.

Dans la mise en œuvre de pareilles politiques, la plupart des responsables des pouvoirs politiques locaux ont sans doute cru trouver une nouvelle légitimité de gestionnaires. Mais n'est-ce pas le contraire qui risque de se produire, du fait de la contradiction entre « l'affichage » médiatique des objectifs ambitieux de ces politiques et la modestie inévitable des résultats ? Quelques échecs reten-

tissants lors des élections municipales de 1989 et 1995 pourraient notamment s'expliquer de cette manière⁴⁶.

Plus grave : dans un contexte de raréfaction des ressources en financement public et en investissement privé, le développement de pareilles politiques a aggravé la mise en concurrence des collectivités locales et de leurs espaces de compétence sur le marché régional ou national et même sur le marché mondial. Surenchères financières entre villes ou régions voisines, pour attirer les entreprises ; politique de prestige en matière de communication et d'image de marques, pour séduire les investisseurs extérieurs⁴⁷ ; création de véritables « mini-ministères du commerce extérieur » par certains exécutifs régionaux, organisant force voyage d'études et autres prospections à l'étranger, traitant directement avec les ministères d'Etats étrangers, jumelant leur région avec des régions d'autres pays. Tels auront été quelques-uns des effets spectaculaires de cette mise en concurrence, qui n'a jamais abouti, au mieux, qu'à habiller Pierre en déshabillant Paul, à détourner sur Romorantin ou la Lozère les moyens et ressources sur lesquels comptaient Vesoul ou les Landes, ou vice versa. Pierre Dommergues relève les mêmes tendances aux Etats-Unis : *« On se bat contre les voisins pour sauver ses industries locales, pour en trouver de nouvelles, pour attirer l'investisseur étranger. L'étranger, c'est l'Etat limitrophe autant que la nation lointaine. Chaque Etat est en train de se muer en véritable "Etat-territoire" qui fabrique son image, dresse la carte de ses avantages, élabore l'histoire de sa réussite. Chacun met en scène sa success-story. »*⁴⁸

Dans ces conditions, quoi d'étonnant à ce qu'un certain « esprit de clocher » renaisse, d'autant plus dérisoire qu'il s'épanouit dans un contexte de transnationalisation des enjeux économiques et politiques ! L'auteur de ces lignes a lui-même entendu un responsable de l'Education nationale faire état des pressions des « milieux socio-professionnels » alsaciens sur le Conseil Régional d'Alsace, désormais en charge des lycées par les vertus des lois de décentralisation, pour que les sections de techniciens supérieures des lycées alsaciens soient réservées en priorité aux élèves alsaciens, qui

ont davantage vocation à rester dans la région, et qu'ainsi les entreprises alsaciennes puissent récupérer, sous forme de compétences à exploiter, ce qu'elles ont eu à déboursier sous forme de charges fiscales locales. A quand le mot d'ordre « *L'Alsace aux Alsaciens* » pour « *vendre l'Alsace* » ?

Mais, au-delà de ses effets quasi folkloriques, il faut prendre conscience qu'une telle mise en concurrence des collectivités locales et de leur territoire ne peut que renforcer les inégalités de développement locales et régionales. Car elle ne peut que favoriser les communes, départements, régions déjà les mieux dotés en termes de ressources naturelles, d'équipements, de revenus et par conséquent d'épargne locale, de qualification professionnelle et d'expérience industrielle, etc. Et ce d'autant plus que les politiques de développement local se sont inscrites dans un contexte marqué par l'abandon des objectifs traditionnels de cohérence et d'équilibre en matière d'aménagement du territoire⁴⁹. Abandon dû à la conjugaison de deux facteurs :

– D'une part, la transnationalisation de l'économie, qui rend impossible le maintien des contraintes antérieures de localisation des entreprises sur le territoire national, en particulier en ce qui concerne le maintien de l'équilibre entre les régions hyper-développées (l'Ile-de-France et Rhône-Alpes) et le restant du territoire national, dès lors que celles-ci sont mises en concurrence avec d'autres régions européennes. Avec pour conséquence un déséquilibre grandissant de l'espace français au profit de ces deux régions et au détriment des autres, dont certaines se retrouvent ainsi laissées de plus en plus à l'abandon, c'est-à-dire aux bons soins de « décideurs locaux » qui n'en peuvent mais...

– D'autre part, l'érection de deux nouvelles instances de décision en matière d'aménagement du territoire : l'une européenne qui élabore et poursuit sa propre politique de développement régional par l'intermédiaire du FSE (Fonds social européen) ou du FEDER (Fonds européen de développement économique régional) ; l'autre régionale, avec le

renforcement des pouvoirs de la région dans le cadre des lois de décentralisation.

La relocalisation partielle de l'action publique, que sont les politiques de développement local, apparaît dès lors comme le pendant et le complément de ce double processus, avec ce qu'il implique inévitablement de dessaisissement de l'Etat national et de mise à mal de l'unité de la formation nationale.

Le bilan de ces politiques ne serait pas complet s'il ne signalait, enfin, l'appui qu'elles ont apporté à la prolifération des PME, seules censées créer des emplois. Prolifération par ailleurs favorisée par le développement de la sous-traitance et la recherche d'une flexibilité accrue de l'appareil de production. Or, salaires, conditions de travail, protection juridique, possibilité pour les salariés de s'organiser et de se défendre, en particulier sur le plan syndical, y sont notoirement bien moins favorables que dans les grandes entreprises, privées ou publiques. Et les politiques de développement local auront de même renforcé le « tiers secteur » (l'économie sociale, les mouvements associatifs), souvent créateur d'emplois précaires. Ainsi auront-elles, à leur niveau, contribué à l'émiettement du salariat, qui compte parmi les premières causes d'affaiblissement des organisations syndicales. Présentées comme une panacée, les politiques de développement local risquent décidément de laisser, sous quelque rapport qu'on les envisage, le goût amer des illusions perdues et coûteuses.

DEMAIN LA NATION ?

Un nouveau spectre hante aujourd'hui l'Europe: celui du nationalisme. Et toutes les puissances du vieux continent se sont apparemment unies ces dernières années pour traquer ce spectre. Sans grand succès: leurs interventions n'auront pas empêché les explosions nationalistes de se multiplier de l'Atlantique à l'Oural au cours de ces dernières années.

Ce regain de nationalisme a ainsi eu raison de l'URSS, qui s'est écroulée sous l'effet des revendications d'indépendance nationale des pays baltes, des conflits sanglants entre Arméniens et Azéris, entre Géorgiens et Abkhases, sans même parler de l'agitation nationaliste dans les républiques d'Asie Centrale. C'est la fédération russe qui risque aujourd'hui de faire à son tour les frais d'une logique d'éclatement sous l'effet d'un processus analogue: pensons simplement à la Tchétchénie qui, par deux fois déjà en moins d'une décennie, s'est embrasée sous l'effet des poussées indépendantistes tchétchènes et de la terrible répression des forces armées russes.

Mais l'onde de choc nationaliste a également atteint l'Europe centrale et balkanique, en y réactivant des conflits de nationalités hérités de la Seconde voire de la Première

Guerres mondiales. Dans chacun de ces pays, on reparle des « *problèmes* » que poserait l'existence de minorités nationales, tandis que l'antisémitisme y a fait un retour en force dans la vie publique, notamment en Pologne et en Hongrie. Ce qui ne pouvait que conduire à la ruine des formules fédéralistes : si le divorce entre la Slovaquie et la République tchèque s'est réalisé à l'amiable, la Yougoslavie, quant à elle, ne cesse depuis dix ans de se morceler au fil des guerres interethniques qui opposent différents peuples qu'elle avait su rassembler et faire coexister, chacun aujourd'hui étant tenté de s'ériger pour son compte en Etat-nation, avec ce qu'une pareille entreprise charrie inévitablement d'excès nationalistes.

Cependant le nationalisme n'est pas une particularité slave, comme nous l'a rappelé opportunément la fièvre qui a saisi quelque temps les Allemands au moment de leur réunification. Fièvre que les difficultés matérielles et financières rencontrées par cette dernière, notamment dans l'ex-RDA, auront encore aggravée chez certains qui, poussés par des groupuscules d'extrême droite, ont érigé, à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, les agressions racistes et les attaques de foyers de réfugiés en distraction dominicale...

Mais le démon nationaliste n'a pas davantage épargné non plus la France, qui possède le triste privilège de s'être singularisée au cours des années 1980 et 1990 par la montée en puissance d'une force politique nettement xénophobe et raciste. Encore celle-ci n'a-t-elle pas, malheureusement, le monopole du nationalisme dans notre pays, ainsi qu'en attestent les atteintes répétées à des principes fondateurs de la République, le droit du sol et le droit d'asile, par les majorités successives de droite et de gauche.

Au demeurant, ces flambées nationalistes ont allumé leurs feux bien au-delà du seul Vieux Continent. Rappelons, à titre d'exemples, que l'annexion du Koweït par l'Irak en août 1990 s'est faite au nom des « *droits et intérêts supérieurs du peuple irakien* » ; que les Etats de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée et Somalie) sont, depuis une dizaine d'années, littéralement minés par les

conflits et revendications nationalistes et nationalitaires qui ne cessent de rebondir; tandis que la résurgence du communalisme mais aussi d'un fondamentalisme hindou ne menace pas moins l'avenir de l'Union indienne.

Sans doute, chacune de ces situations est-elle spécifique et répond-elle à sa « logique » propre. Il n'empêche qu'elles présentent toutes ce point commun : *des nations* (leur histoire, leurs frontières, leurs armatures institutionnelles, leur culture) y sont à chaque fois la référence majeure des protagonistes et constituent le cadre en même temps que l'enjeu des conflits qui les opposent. Comment expliquer la réémergence en cette fin de siècle d'une « *question nationale* » que l'on pouvait naguère penser appartenir à un passé définitivement révolu ?

I. La fin de Yalta

Le processus de formation des nations est nécessairement conflictuel : toute unité nationale se réalise au détriment à la fois d'unités socio-politico-culturelles qu'elle intègre en les laminant plus ou moins (par exemple les entités régionales) ou qu'elle exclut et combat (les autres nationalités). Conflits qui ne sont jamais définitivement réglés, qui peuvent couvrir pendant des décennies voire des siècles, et renaître brusquement à la faveur d'un changement de conjoncture locale ou mondiale. Aussi n'est-ce pas d'aujourd'hui que datent les conflits intra- ou inter-nationaux, y compris dans les régions du monde où les nations sont vieilles de plusieurs siècles, comme en Europe. Il suffit, pour s'en convaincre, d'évoquer ici la persistance des « *problèmes* » irlandais au Royaume-Uni, basque en Espagne et en France, ou encore corse.

Mais, sans jamais disparaître, les conflits de cette espèce avaient incontestablement diminué en nombre et en intensité au cours de ces dernières décennies, depuis la fin du second conflit mondial qui les avaient portés à leur paroxysme en un sens. Même l'émergence de nouveaux États à la faveur du démembrement des anciens empires coloniaux n'avait pas donné naissance à de tels conflits (excepté

tion faite de la partition entre l'Inde et le Pakistan), en dépit du caractère souvent arbitraire de leur découpage et de l'agitation nationaliste à laquelle elle avait donné lieu.

Il y avait à cela une première raison impérieuse : la division politico-idéologique du monde en deux blocs rivaux. Dans le cadre de cette division, en effet, les conflits locaux, qu'il se soit agi de conflits internes à une nation ou de conflits entre nations, étaient tous sur-déterminés par la rivalité mais aussi la complicité entre USA et URSS qui, selon les cas, conduisaient à les attiser ou à les atténuer, mais toujours en définitive à les contrôler et, dans cette mesure même, à les limiter. Aucun de ces conflits ne pouvait se développer au-delà du seuil qui aurait risqué de remettre en cause non seulement la cohésion de chacun des deux blocs, mais encore le fragile équilibre mondial entre eux. Les deux « Supergrands » y veillaient et y travaillaient conjointement à l'occasion.

Avec la dissolution du Comecon et du pacte de Varsovie, suite à l'émancipation des ex-satellites soviétiques, l'implosion de l'URSS et la volonté des régimes nés de la faillite du soi-disant « *socialisme réel* » de s'insérer dans l'ordre mondial imposé par le capitalisme occidental, la situation a, sous ce rapport, changé du tout au tout. Toutes les divisions, tensions, rivalités sous-jacentes, jusqu'alors étouffées au sein de chaque bloc par la structure bipolaire du monde, ont pu ressurgir : leurs procédures de règlement, essentiellement fondées sur les capacités de pression de la puissance hégémonique au sein de chaque bloc (les USA à l'Ouest, l'URSS à l'Est), se sont affaiblies ou ont même tout simplement disparu. Et les différents Etats et peuples ont ainsi recouvert chacun une marge de manœuvre et ont pu se remettre à jouer un jeu singulier.

Ainsi s'explique notamment la réémergence des vieilles querelles nationalistes en Europe centrale et balkanique, mais aussi dans le Caucase. De même, du temps où l'URSS constituait encore une puissance à vocation mondiale, jamais l'Irak n'aurait pu se permettre d'envahir son voisin koweïtien ; du moins, son « patron » soviétique l'aurait-il rapidement fait rentrer dans le rang. Mais c'est aussi dans le

camp occidental que la fin de la « guerre froide » aura favorisé les tendances centrifuges. La remontée périodique de la tension entre la Grèce et la Turquie (sur fond des conflits balkaniques), de même que les dissensions grandissantes au sein de la triade Etats-Unis/ Europe/Japon (sur fond, il est vrai d'une concurrence commerciale et financière exacerbée) en témoignent, entre autres exemples.

La sortie de Yalta signifie ainsi qu'un nouvel ordre géopolitique devient possible, dominé par la seule superpuissance américaine, dans lequel les Etats (c'est-à-dire en fait les classes dirigeantes qu'ils représentent et dont ils défendent les intérêts) vont pouvoir tenter de sortir de la place et du rôle qui leur étaient jusqu'alors impartis. Sans toujours y parvenir, certes. Mais la tentative ou même la seule tentation de remettre en cause le cadre de la division internationale jusqu'alors établie et reconnue sont par elles-mêmes déjà devenues de nouveaux facteurs potentiels, voire actuels, de tensions ou de conflits entre Etats-nations, et par voie de conséquence de (re)mobilisation nationaliste.

II. De la crise de l'Etat-nation...

La disparition de ce paradoxal facteur d'ordre géopolitique que fut la rivalité Est-Ouest n'est pas, cependant, le seul ni même le principal élément générateur de ce nouvel ordre mondial en train d'émerger sous nos yeux. D'autres, moins spectaculaires sans doute mais en fait beaucoup plus importants, y travaillent. A commencer par le processus de transnationalisation qui a affecté marchés et processus productifs au cours des trois dernières décennies⁵⁰.

L'économie mondiale actuelle ne se résout plus, en effet, en un ensemble d'échanges entre des économies nationales fortement intégrées. Elle est devenue une économie *transnationale*: ses rapports et mouvements constitutifs à la fois traversent les différentes économies nationales, en mettant à mal leur cohérence et leur autonomie, et les dépassent, en cherchant à s'émanciper des limites des Etats nationaux. Dans ces conditions, tout développement éco-

nomique autocentré est devenu impossible dans un cadre national, y compris pour les nations les plus puissantes.

Leur devenir récent l'a amplement démontré. A la contrainte intérieure d'équilibre dynamique entre offre et demande, impliquant un partage relativement équilibré des gains de productivité entre salaires et profits, sur laquelle avait reposé leur croissance depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est venue se substituer, à partir du début des années 1980, la désormais sacro-sainte contrainte extérieure de compétitivité, exigeant de faire pression sur les salaires (directs et indirects) et d'équilibrer rigoureusement comptes internes (finances publiques) et externes (balance des paiements) de la nation.

Dans ce même contexte, la capacité régulatrice et bien plus encore planificatrice des Etats nationaux s'est trouvée remise en cause. Ne pouvant plus se proposer d'assurer la cohérence et l'autosuffisance de l'appareil productif national, leur tâche est désormais soit de favoriser l'émergence d'oligopoles nationaux de taille à opérer sur le marché mondial, soit d'organiser le repli et la disparition de la partie du capital national incapable d'opérer une pareille mutation. Dans les deux cas, ils auront échangé leur rôle de bouclier à l'égard du marché mondial contre celui de relais des impératifs de ce dernier.

Dans ce contexte, les appareils d'Etat ont eux-mêmes été profondément modifiés dans leur structure. A des appareils repliés sur leur espace national respectif, fortement centralisé et aux structures administratives omniprésentes, tendent désormais à se substituer des appareils démultipliés en trois instances – supranational, national, infra-national (régional et local) – se partageant les compétences de la puissance publique, non sans conflits entre elles. Il en est résulté un affaiblissement global du pouvoir de l'Etat central au profit des pouvoirs périphériques (locaux et régionaux), et un déficit de la capacité intégratrice de l'Etat national.

Enfin, ce sont les différentes cultures nationales elles-mêmes que le processus de transnationalisation tend à dissoudre en les soumettant à un double processus. Un pro-

cessus d'homogénéisation tout d'abord, sous l'effet de la diffusion d'un même mode de vie, façonné par l'universalisation du rapport salarial, et d'une même « *culture de masse* » sur le plan mondial. Auquel s'ajoute un processus inverse de fragmentation sous l'effet, d'une part, de la (re)naissance des cultures régionales, en liaison avec le processus plus général de « régionalisation » de l'activité économique et sociale et des structures institutionnelles et, d'autre part, de l'implantation de populations étrangères immigrées. Car la transnationalisation de l'économie aura également abouti à des déplacements massifs de main-d'œuvre, généralement du Sud vers le Nord, conduisant à l'installation dans les métropoles occidentales de populations manifestant la volonté de s'intégrer sans abandonner pour autant leurs spécificités culturelles d'origine, développant donc des modèles socio-culturels rivaux, bien que minoritaires et dominés, du modèle national dominant. Les cultures nationales sont ainsi menacées de perdre à la fois leur spécificité, en se noyant dans une sous-culture de masse aussi informe que débilatante, et leur prévalence, en cédant la place à une mosaïque de subcultures impénétrables les unes aux autres, génératrices d'un néo-babélisme.

Dans son principe même, le capitalisme implique le débordement de toutes les limites géopolitiques, qu'elles soient nationales ou autres. En ce sens, dès ses origines, il constitue une « *économie-monde* » selon l'expression de Fernand Braudel; son présupposé en même temps que son horizon sont d'emblée le marché mondial. Cependant, à travers sa structure homogène/fragmentée/hiéarchisée, ce dernier a imposé la constitution des Etats-nations comme cadres et agents de la dynamique de l'accumulation mondiale⁵¹. Cette « nationalisation » des formations sociales, notamment occidentales, aura atteint son apogée au cours de la phase fordiste de développement du capitalisme central, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'ouverture de l'actuelle crise structurelle au milieu des années 1970. Mais c'est précisément cette centralité de l'Etat-nation que la phase actuelle du devenir-monde du capitalisme, marquée par un puissant mouvement de transnationalisation,

est en train de remettre en cause, en s'en prenant aux différents facteurs matériels, institutionnels et culturels de la réalité nationale. Non pas que l'actuel processus de transnationalisation ait rompu avec la structure homogène/fragmentée/ hiérarchisée qui a caractérisé jusqu'à présent l'espace géopolitique qui a donné naissance aux Etats-nations. Dans la transnationalisation, cette structure, inhérente au marché mondial, se maintient bien, mais en se déplaçant. Plus précisément, comme le suggère d'ailleurs le remodelage des appareils d'Etats auquel nous venons de faire allusion, les fragmentations générées par les inégalités de développement tendent désormais à s'écarter des frontières des Etats-nations par un double mouvement. D'une part, les nouvelles fractures dessinées par l'accumulation du capital tendent de plus en plus à englober les anciens Etats-nations dans des unités économique-politiques plus vastes ; tandis que, d'autre part, elles les fractionnent en des unités régionales plus restreintes, elles-mêmes souvent à cheval sur plusieurs Etats-nations. Double mouvement qui invalide le cadre des anciens Etats-nations, sans pour autant parvenir à les abolir, comme nous allons le voir à présent.

III ... à la renaissance des nationalismes

De cette crise de l'Etat-nation vont résulter, en effet, trois mouvements dont le caractère contradictoire n'exclut pas qu'ils puissent par ailleurs se combiner et se renforcer réciproquement.

On peut, en premier lieu, chercher à sortir de cette crise par « le haut », en tentant de dépasser l'Etat national au profit de « systèmes d'Etats », formés chacun par l'alliance de différents Etats développés et de leurs vassaux dans le tiers-monde, sous l'hégémonie de l'un d'eux. L'évolution récente des relations internationales peut préfigurer l'émergence de tels systèmes autour de ces trois pôles de la Triade que sont les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon. Ce qui est cherché là à chaque fois, c'est la reconstitution d'un cadre institutionnel (monétaire, juridique, diplomatique, militaire) permettant d'exercer à nouveau une régu-

lation économique-politique qui ne peut plus avoir lieu au niveau national.

Si, en un sens, de pareilles tentatives prennent acte du caractère désormais dépassé de l'Etat-nation en tant que base et cadre de l'accumulation du capital, elles n'en sonnent pas pour autant le glas. Car, dans la mesure où l'édification de ces différents « systèmes d'Etats » suppose à chaque fois l'hégémonie de l'un d'eux sur ses partenaires, elle donne lieu à des tensions voire des conflits entre eux, sur la base de la contradiction des intérêts nationaux en jeu, propices à la résurgence ou à l'activation de vieux réflexes nationalistes. Les débats et remous récurrents au sein de l'Union européenne, engagée dans la phase ultime de son processus d'unification économique et politique, en offrent un pittoresque exemple, montrant bien combien le processus de dessaisissement relatif des Etats nationaux à l'égard de leurs prérogatives traditionnelles peut, par réaction, conduire à des crispations nationalistes. De pareilles crispations peuvent aussi résulter des tensions et conflits entre les différents pôles de la Triade, qui surgissent périodiquement à l'occasion des négociations au sein des conférences de l'ONU, de l'OMC, du BIT, etc., dont l'enjeu est la mise en place du nouveau cadre institutionnel de régulation de l'accumulation mondiale.

A la crise de l'Etat-nation on peut, en second lieu, tenter de sortir par « le bas » : en accentuant le processus de transfert aux pouvoirs publics régionaux et locaux de compétences et prérogatives jusqu'alors exercées par les pouvoirs publics nationaux. Nombreux sont ceux qui croient aujourd'hui que, dans la jungle du marché mondial, l'avenir appartient aux régions ou aux municipalités des grandes métropoles continentales, seules capables par leur proximité et leur connaissance du terrain d'assurer, par d'audacieuses politiques de « *développement local* », la synergie des ressources matérielles, financières et humaines d'un territoire⁵².

Ainsi, un peu partout en Europe, des revendications en faveur d'une plus grande autonomie des collectivités locales se sont-elles fait jour. Et ce d'autant plus que le pro-

cessus de transnationalisation, couplé à l'affaiblissement de la capacité régulatrice et planificatrice des Etats nationaux (en particulier en matière d'aménagement du territoire), aura conduit à accentuer les inégalités de développement régionales et locales, aggravant du même coup la crise de la cohésion et de la solidarité nationales⁵³.

La résultante générale de ce processus aura été de faire (re)surgir des lignes de fractures à l'intérieur des Etats-nations, la revendication grandissante d'autonomie des pouvoirs publics locaux pouvant aller jusqu'à remettre en cause le cadre institutionnel de l'Etat national. La flambée d'autonomisme en Espagne après la fin du franquisme, conduisant à accroître les pouvoirs des différentes régions (notamment ceux de la Généralité de Catalogne), rendant du même coup d'autant plus brûlant le « problème basque », ressortit à ce processus. De même que les poussées identitaires à base régionale, exploitées et attisées par des mouvements d'extrême droite, qui se sont produites au cours de ces dernières années dans le nord de l'Italie avec les Ligues lombarde, piémontaise, vénitienne, prolongées en Suisse par la Ligue tessinoise, mais aussi dans le sud de l'Allemagne (Bavière et Bade-Wurtemberg) avec les *Republikaner* et dans les Flandres belges avec le *Vlaams Blok*⁵⁴. La large autonomie administrative récemment dévolue à l'Ecosse, dont bénéficiera sans doute bientôt aussi le Pays de Galle, constitue une autre illustration de ces mouvements centrifuges qui se sont saisis des plus anciens Etats-nations européens. Au-delà de leur diversité, ils partagent un présupposé commun, quelquefois explicité par leurs protagonistes : dans le double contexte de la transnationalisation de l'économie et de la construction d'un proto-Etat européen, l'Etat-nation ne constituerait plus, à leurs yeux, un cadre capable de garantir l'avenir des populations qu'il rassemblait jusqu'alors sur son territoire en une communauté historique (communauté de destin) et une communauté politique (un corps de citoyens) ; l'avenir se jouerait désormais à la fois au-delà de l'Etat-nation (dans le cadre du proto-Etat européen) et en deçà de lui, dans le cadre des identités régionales. On assiste dès lors à

un véritable déplacement du sentiment d'identité collective, du niveau national vers le niveau régional, y compris dans ce qu'il charrie de xénophobie voire de racisme. Au patriotisme national se substitue alors un patriotisme régional, quand ce n'est pas cantonal, dans lequel le ridicule le dispute souvent à l'odieux.

En troisième lieu enfin, tout en tendant à faire éclater le cadre désormais trop étroit de l'Etat-nation, le processus de transnationalisation a aussi profondément remodelé la division internationale du travail et la hiérarchie des Etats-nations qu'elle commandait au cours des dernières décennies. Le déclin relatif des Etats-Unis qui, en dépit des apparences, ont de plus en plus de mal à assumer leur hégémonie monétaire, financière et militaire mondiale, s'est accompagné d'une montée en puissance de ses deux anciens ennemis devenus alliés, l'Allemagne et le Japon. Simultanément, des pays jusqu'alors classés au sein du tiers-monde réussissaient leur industrialisation et réalisaient une percée remarquable sur le marché mondial. Il s'agit évidemment des « quatre dragons » asiatiques (Taïwan, Hongkong, Corée du sud, Singapour) mais aussi, quoique dans une moindre mesure, de pays comme le Mexique, le Brésil ou l'Inde. Preuve que l'ordre économique-politique mondial n'est pas figé une fois pour toutes ; et qu'il y a, là aussi, des places à prendre, même s'il ne saurait y en avoir pour tous les prétendants.

Situation qui ne pouvait que favoriser les revendications nationales voire les poussées nationalistes. Car qu'est-ce en définitive qu'une nation sinon un bloc social, plus ou moins solidement soudé par un système complexe d'alliances, d'appuis et de compromis entre différentes classes et fractions de classe, sous hégémonie de l'une d'entre elles (généralement une fraction de la bourgeoisie), cherchant à maintenir ou à conquérir, par des moyens économiques, diplomatiques ou militaires, la meilleure place au sein du marché mondial⁵⁵ ? Dès lors, tout bouleversement de l'ordre géo-économico-politique, et tout d'abord de la division internationale du travail qui lui sert de base, ne peut qu'attiser les mobilisations nationales voire nationalistes.

Ainsi s'explique en particulier *la (re)naissance de nationalismes offensifs*, pariant sur le fait qu'à la faveur de cette remise en cause de l'ordre économique-politique mondial il y a là des places à (re)prendre. Ainsi, qu'est-ce qui a poussé les Baltes et les Ukrainiens, les Slovènes et les Croates, les Slovaques aussi à revendiquer leur indépendance et leur sortie hors des fédérations respectivement soviétique, yougoslave et tchécoslovaque sinon l'espoir, fondé ou non, d'améliorer leur sort, et d'abord sur le plan économique, en jouant seul leur destin sur le marché mondial en tant que Baltes ou Ukrainiens, Slovènes ou Croates, autrement dit en tant que nations? Et c'est le même rêve qui a provoqué la chute du mur de Berlin : ce qui a poussé les Allemands de l'Est vers leurs compatriotes de l'Ouest, c'est moins en définitive le goût de la liberté que l'attrait de lier leur destin à celui de la première puissance commerciale du monde, sans se douter qu'au bout du chemin le retour vers la « mère patrie » aurait, pour bon nombre d'entre eux, le goût amer d'une plongée dans le chômage, la pauvreté et l'exclusion.

Mais le même processus donne tout aussi bien naissance à *des nationalismes défensifs*, soulevant à l'inverse des nations (ou des classes) en déclin, craignant de faire les frais de cette remise en question de l'ordre mondial et défendant dès lors, bec et ongles, le cadre réputé intangible de l'Etat-nation. C'est le cas, par exemple, du fondamentalisme hindou, ou de formations nationalistes européennes comme le Front national en France ou le FPÖ en Autriche, comme de celui des accès périodiques de protectionnisme américain⁵⁶. Comme cela risque de donner lieu demain à une résurgence d'un nationalisme panrusse. Réaction encore attisée par la résurgence des régionalismes, autonomismes, mouvements nationalitaires et autres irrédentismes qui, comme nous l'avons vu, remettent en question les entités nationales; comme, à l'autre bout de la chaîne, par la construction de « systèmes d'Etats » dans lesquels les différents Etats nationaux sont conduits à aliéner une part grandissant de leur souveraineté.

Dans tous ces exemples, qu'il s'agisse de nationalismes offensifs ou de nationalismes défensifs, ce qui nourrit l'affirmation nationale voire nationaliste, c'est le rêve de pouvoir améliorer son sort en faisant corps (bloc) autour d'un Etat capable de faire valoir ses intérêts au sein de l'arène mondiale. Rêve éternel de tout nationalisme, qui peut à tout moment se transformer en cauchemar pour les non nationaux ou les anti-nationaux, réels ou supposés.

IV. La crise du mouvement ouvrier

Aux facteurs précédents qui réfractent l'ensemble des processus mondiaux actuels en rivalités nationales, il convient d'ajouter, en dernier lieu, l'absence de toute alternative internationaliste, portée par un mouvement social qui situerait son horizon politique par-delà la division de l'humanité en nations et en peuples.

Il est vrai que « *l'internationalisme prolétarien* » est mort depuis belle lurette. Assassiné en premier lieu par les politiques chauvines des partis social-démocrates de la II^e Internationale, qui n'ont pas su ni voulu s'opposer au processus menant vers la Première Guerre mondiale quand il en était encore temps, et qui se sont précipités dans les politiques d'« *union sacrée* » lorsque la guerre a éclaté. Un moment ressuscité sous l'égide du bolchevisme, il fut rapidement instrumentalisé par le régime stalinien, avant d'être définitivement transformé en thème de propagande, couvrant et justifiant la politique extérieure de l'URSS, y compris dans ses aspects les plus criminels.

Mais tant que perdura un mouvement ouvrier offensif, tel que celui qui se manifestait encore en Europe occidentale à la fin des années 1960 et au début des années 1970, lorsque la grève générale de mai-juin 1968 en France trouvait un écho dans le « *mai rampant* » italien et les « *grèves sauvages* » allemandes, scandinaves, britanniques et nord-américaines, la perspective de l'existence d'une force sociale transcendant les frontières, fondant son combat sur une identité de classe et non pas de nationalité, restait vivante et gardait sens et crédibilité.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le monde ouvrier est en pleine mutation et en plein désarroi sous l'effet conjugué de l'introduction des nouvelles technologies et du développement du chômage et de la précarité. Les organisations syndicales ont une audience qui se réduit à mesure que se révèle leur incapacité à réagir efficacement aux transformations précédentes. Les partis « socialistes » se font les chantres d'un néo-libéralisme cependant incapable de proposer une issue à la crise du capitalisme. Les partis « communistes » sont engloutis sous les décombres d'un « *socialisme réellement existant* » qui a fini par avouer sa propre inexistence. Incontestablement, nous vivons une crise majeure du mouvement ouvrier.

Cette crise est multiforme et profonde. Elle tient pour l'essentiel à l'inadaptation grandissante des stratégies, des formes de luttes et d'organisation, mais aussi de la culture du mouvement ouvrier, tel qu'il s'est formé à la fin du siècle dernier, relativement aux conditions nouvelles de la lutte politique qui sont apparues au cours de ces dernières décennies. Conditions au premier rang desquelles il faut certes compter la transnationalisation de l'économie précédemment évoquée, mais aussi l'émergence de la problématique écologique, ou encore l'incapacité des sociétés capitalistes développées à donner sens à l'existence individuelle ou collective⁵⁷.

Conséquence majeure de cette crise : l'absence de toute alternative crédible au capitalisme, qui apparaît de plus en plus comme un horizon indépassable. Dès lors, y compris au sein du prolétariat et de ce qui reste de mouvement ouvrier organisé, la tentation est forte de fonder son salut n'ont pas sur le combat de classe, mais sur sa propre fusion au sein de la nation et du destin national. Car, identité résiduelle et réactive, l'identité nationaliste s'affirme avec d'autant plus de force que toute autre forme d'identité collective, fondée sur les solidarités socio-professionnelles et de classe, devient impraticable, tandis que l'identité individuelle en est réduite à se jouer sur le mode du sauve-qui-peut⁵⁸.

Sans doute, le mouvement ouvrier n'a-t-il pas le monopole de l'universalisme. De fait, au cours des dernières dé-

cennies, d'autres mouvements sociaux se sont affirmés qui ont situé leurs luttes, leurs objectifs, leur horizon et leurs valeurs dans un cadre international. Les mouvements écologistes, pacifistes, féministes ou antiracistes ont ainsi su reprendre à leur compte, mais aussi rajeunir et renouveler, l'aspiration à la fraternité universelle dont le mouvement ouvrier a été porteur au cours du siècle écoulé. Et toute tentative pour reconstruire une alternative politique à l'ordre mondial existant se devra d'en intégrer l'héritage et le potentiel contestataire. Néanmoins, d'une part, aucun de ces mouvements n'a su jusqu'à présent se donner, sur le plan international, des formes d'organisation et de lutte aussi développées et efficaces que celles que le mouvement ouvrier aura réalisées dans les moments forts de son histoire. Tandis que, d'autre part, ces mouvements ont eux-mêmes connu, au cours de ces dernières années, parallèlement à celui du mouvement ouvrier, un reflux dans un contexte marqué par le discrédit des idéaux collectifs et de l'action publique, doublé d'un repli accentué sur la vie privée.

La résurgence de la « *question nationale* » apparaît donc bien, en définitive, aussi comme une conséquence directe de la disparition de la « *question sociale* », telle du moins que le mouvement ouvrier avait contribué à la poser par ses luttes et sa menace potentielle de subversion de l'ordre social existant. Si le spectre du nationalisme peut à nouveau hanter la scène européenne, c'est bien aussi parce que celui du communisme en a été chassé⁵⁹.

LE FRONT NATIONAL EN ALSACE : UNE EXCEPTION EN TROMPE-L'ŒIL

Depuis qu'il a émergé sur la scène politique, le Front national (FN) a régulièrement réalisé en Alsace des scores électoraux bien supérieurs à sa moyenne nationale. Pour nous en tenir à la période la plus récente, rappelons que Jean-Marie Le Pen y a obtenu 25,4 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle de 1995 (15,1 % au niveau national) ; tandis que ses candidats aux législatives de juin 1997 recueillaient 21 % des voix (14,9 % au niveau national) ; et que les listes du FN ont rassemblé 20,6 % aux élections régionales de mars 1998 (15,2 % au niveau national), leur valant 13 conseillers régionaux, en dépit de la concurrence de sa dissidence régionaliste Alsace d'abord qui lui aura coûté 6,2 % des voix et trois sièges supplémentaires. Si bien qu'en ayant élu plus d'un tiers de conseillers régionaux d'extrême droite, l'Alsace a fait largement jeu égal, de ce point de vue, avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lors des élections européennes de juin 1999, comme partout ailleurs, le FN aura enregistré un sensible recul de son audience électoral, sanction logique des conflits internes ayant conduit à son éclatement quelques mois plus

tôt. Cependant, ce recul devait s'avérer moins important en Alsace qu'ailleurs : en lui accordant 8,51 % des voix (5,69 % en moyenne nationale), le Bas-Rhin se classait parmi les cinq départements français qui sont restés les plus fidèles à Jean-Marie Le Pen ; tandis que le Haut-Rhin occupait une position analogue à l'égard de la liste rivale conduite par Bruno Mégret, qui y aura totalisé 5,38 % des voix (3,28 % en moyenne nationale).

I. La carence des explications habituelles

Les tentatives d'explication de cette singularité alsacienne n'ont pas manqué, toutes insuffisantes cependant. Hormis l'agglomération mulhousienne, le cas alsacien déjoue en effet les approches les plus courantes du phénomène, en particulier celles inspirées de la tétrade urbanisation, chômage, insécurité, immigration, dont Pascal Perrineau notamment s'est fait une spécialité⁶⁰. C'est en effet dans les cantons du rural profond du nord et du nord ouest de l'Alsace que le FN a réalisé depuis quinze ans ses meilleurs scores, y dépassant régulièrement les 30 % de suffrages exprimés. Par ailleurs, l'Alsace se place en tête des régions françaises de province pour son niveau de vie et le taux chômage y a été, tout au long de ces dernières années, inférieur de quatre à cinq points à la moyenne nationale. Si la crémation de voitures dans certaines banlieues strasbourgeoises attire périodiquement l'attention des médias, l'insécurité n'est pas plus grande en Alsace qu'ailleurs, si on la mesure du moins par le nombre de plaintes et de procès-verbaux parvenus aux tribunaux de grande instance rapporté à la population totale⁶¹. Quant à la population étrangère, elle est certes proportionnellement plus nombreuse en Alsace que dans la France en général (respectivement 7,9 % et 6,4 % au recensement de 1990) ; mais, nouveau paradoxe, hormis les banlieues de Strasbourg et de Mulhouse, c'est dans les cantons où cette population est la moins nombreuse que le FN réalise ses meilleurs scores.

Devant la carence manifeste, dans le cas alsacien, des explications habituelles du vote FN, certains analystes ont

préférée se tourner du côté des particularités voire du particularisme de la région, en se demandant s'ils ne recèleraient pas des facteurs propres à favoriser un vote extrémiste de droite. Il s'en est suivi un débat aussi passionné que confus sur le thème de l'« *identité alsacienne* »⁶². On a ainsi cherché à expliquer la faveur régulièrement accordée par les électeurs alsaciens au FN tantôt par la persistance d'un fonds culturel d'origine rurale et de nature réactionnaire (le goût de l'ordre, de la propreté, de la prospérité, de l'entre-soi); tantôt par le retour d'un refoulé historique non expurgé (l'ambivalence, pour ne pas dire plus, de la population alsacienne à l'égard du régime nazi); tantôt encore par la résurgence d'un « *néo-autonomisme frontalier alsacien* », s'appuyant d'une part sur « *la nostalgie d'un passé idéalisé* », d'autre part sur la volonté d'un « *découplage de la région avec la France* » pour mieux pouvoir s'amarrer au dynamisme économique allemand, dont l'Alsace est d'ores et déjà largement tributaire⁶³. Sans même discuter la réalité de ces éléments ou leur pertinence quant à l'explication du phénomène visé⁶⁴, on peut remarquer qu'il pose immédiatement une question en la laissant sans réponse : pourquoi ces éléments n'ont-ils produit d'effet politique qu'à partir du milieu des années 1980 et pourquoi leur supposé effet, inexistant jusqu'alors, n'a-t-il cessé de se renforcer depuis ?

II. « *Identité négative* » et « *demande de France* »

En fait, loin de se caractériser par une identité positive, forte et fière d'elle-même, nourrissant un vote protestataire contre la France, l'Alsace souffre bien plutôt actuellement d'une « *identité négative* » : moins d'un déficit d'identité, d'une crise d'identité que d'une identité marquée par un syndrome de perte de soi et un sentiment de dévalorisation de soi. C'est sur cette base qu'il faut s'efforcer de comprendre son vote en faveur d'une formation nationaliste et xénophobe.

Cette « *identité négative* » tient tout d'abord à la perte progressive de sa substance par la culture régionale. Car ce qui, pour le non Alsacien arrivant en Alsace apparaît com-

me autant d'indices d'une identité culturelle vivante et riche (le dialecte, les villages coquets de la « *route des vins* », la cuisine, le folklore local) ne constitue plus qu'une coquille de plus en plus vide. Toutes les enquêtes montrent que, depuis une trentaine d'années, la pratique du dialecte, vécu comme le cœur de l'identité régionale, se perd et surtout s'appauvrit, sous les coups de la scolarisation prolongée et de l'hégémonie de la langue française dans l'espace public ; tandis que, comme ailleurs, les structures familiales traditionnelles se sont à la fois rétrécies et relâchées ; et que les pratiques religieuses ont, comme ailleurs, subi l'effet de la sécularisation de nos sociétés. Seule résiste tant bien que mal une vie associative dense. Bref le particularisme alsacien n'est plus ce qu'il était, il se vit surtout sur le mode d'une nostalgie d'autant plus encline à idéaliser le passé que ses tenants se trouvent incapables de maîtriser le présent et de se projeter positivement dans l'avenir.

A quoi s'ajoute le redoublement du traditionnel déficit d'identité nationale. Pour des raisons tant géopolitiques qu'historiques, l'Alsace s'est trouvée placée à la fois à cheval sur et en sandwich entre deux principes de légitimité nationaux rivaux. D'où une auto-perception et auto-définition des Alsaciens comme mi-Français et mi-Allemands, aussi bien que comme ni Français ni Allemands. Auto-perception aussi fragile qu'ambiguë, dès lors particulièrement sensible à la crise que traverse l'Etat-nation en France, comme ailleurs en Europe, sous l'incidence de la mondialisation et de la construction européenne.

Région périphérique au sein de l'espace national, l'Alsace s'est en effet trouvée précipitée au cours des trois dernières décennies au cœur de l'arène européenne, de plus en plus intégrée à l'espace économique rhénan, placée aux premières loges pour assister au renforcement de l'hégémonie allemande sur l'Europe, et pour en subir les effets, à la fois bénéfiques et pervers. Car, si cette intégration vaut à la région une bonne partie de sa prospérité, elle lui fournit aussi l'aune de sa fragilité et de ses faiblesses. Elle se traduit, par exemple, par la nécessité pour quelque 60 000 Alsaciens de traverser quotidiennement la frontière alle-

mande ou suisse, un chiffre qui n'a cessé de grossir au fil des ans, ces Alsaciens devenant du coup eux aussi des sortes d'«immigrés»; elle se traduit encore par l'achat d'un cinquième des terrains à construire ou des maisons d'habitation par des Allemands ou par des Suisses le long de la frontière; ou encore par le rachat par des capitaux allemands des entreprises alsaciennes qui battent de l'aile ou qui au contraire se portent bien. Si l'Alsace est mieux lotie que la plupart des régions françaises, elle fait plus piètre figure dès lors qu'elle se compare à ses voisines allemandes et plus encore suisses, sur lesquelles elle est pourtant de plus en plus ouverte.

Et ce processus d'intégration-satellisation de l'Alsace dans l'espace rhénan est intervenu sur fond de désengagement de l'Etat, sous couvert de la décentralisation, qui aura laissé l'Alsace seule face au géant allemand, dès lors facilement fantasmé comme un ogre; tandis que ce désengagement aura simultanément réactivé toutes les vieilles rancœurs à l'égard d'une mère-patrie négligente, dès lors non moins facilement fantasmée comme une marâtre. L'impression prévaut que l'Alsace a été «abandonnée» par Paris pour être précipitée dans une arène où elle subit la volonté de voisins plus forts et mieux dotés qu'elle. Ainsi s'est trouvé aggravé le traditionnel complexe national alsacien, dans lequel se mêlent dialectiquement déficit d'identité nationale et revendication forte d'appartenance à la nation, dépit et ressentiment à l'égard de la Mère-patrie et appel angoissé à son aide, admiration jalouse en même temps qu'inquiète à l'égard du cousin allemand.

Dans ces conditions, par sa dramaturgie nationaliste, qui brode à longueur de discours sur le triple thème de la menace que l'étranger, sous toutes ses formes, représenterait pour l'intégrité et l'identité nationales, de l'institution d'une salutaire «*préférence nationale*», et partant de l'appel à un «*Etat fort*», servant de rempart ou de bouclier à la nation contre les menaces de l'extérieur (et de l'intérieur), et de la légitime fierté d'appartenir à la communauté nationale, qui tient d'autant plus à se manifester qu'elle est

moins bien assurée, le discours frontiste ne peut que rencontrer des oreilles complaisantes parmi une part notable des Alsaciens. Au-delà de l'angoisse d'abandon, ils expriment ainsi l'espoir de voir les autorités politiques, non seulement régionales mais encore et surtout nationales, mieux les défendre dans la phase actuelle d'intégration européenne, auxquels une large majorité d'Alsaciens adhèrent pourtant⁶⁵. Autrement dit, le vote frontiste en Alsace n'est pas l'expression d'un introuvable néo-autonomisme alsacien, une plainte contre le « *trop d'Etat* », mais bien plutôt l'inverse : une plainte contre le « *pas assez d'Etat* » et un appel à un Etat à la fois plus proche et plus stratège.

Du même coup, le vote alsacien en faveur du FN apparaît moins exceptionnel. Comme ailleurs, par exemple dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette autre terre d'élection du FN, il exprime essentiellement une « *demande de France* »⁶⁶. Demande certes complexe et ambiguë, dont le sens n'est pas encore fixé et constitue d'ores et déjà un enjeu de lutte entre les forces nationalistes et leurs adversaires. Il est du devoir de ces derniers d'y répondre par une reprise en main, stratégique et réglementaire, d'un processus de mondialisation et notamment d'intégration européenne qui, laissé à lui-même, ne génère qu'inégalités et exclusion, cynisme et désespérance. C'est la condition *sine qua non* du rétablissement des solidarités sociales et territoriales, tant au niveau continental qu'au niveau national, de la réaffirmation du « *pacte républicain* » et de la possibilité pour chacun, par conséquent, de faire sens de son avenir. Faute de répondre rapidement à cette demande en ces termes, on se condamnera à la voir évoluer dans un sens nationaliste et xénophobe, en faisant du rejet frileux et haineux de l'autre le contenu résiduel du lien social.

LA NATION DANS LE DISCOURS DU FRONT NATIONAL

J'ai montré ailleurs que toute doctrine d'extrême droite procède essentiellement du fétichisme d'une identité collective; que ce fétichisme s'articule inévitablement avec l'affirmation d'une hiérarchie ontologique et axiologique qui place cette identité au sommet des êtres et des valeurs; enfin que cette double position débouche inévitablement sur une posture guerrière, qui entend défendre cette identité contre toute une série de menaces, le plus souvent imaginaires, et fait de ce combat le but et la vertu suprême de l'existence individuelle et collective⁶⁷.

Dans le cas du Front national (FN), comme l'indique son auto-désignation, cette identité collective n'est autre évidemment que la nation française. En ce sens, le Front national peut légitimement se définir comme une formation nationaliste. Ainsi lit-on, par exemple, dans une des premières brochures exposant son programme cette profession de foi nationaliste: « *L'intérêt de la nation est celui de chaque citoyen. Toute notre pensée et notre action politique doivent être à son service. Sa sécurité, son développement, son harmonie sont les critères de nos décisions.* »⁶⁸

Définir le Front national comme une force nationaliste n'est cependant pas suffisant. Car, comme nous l'avons vu dans l'article introduisant ce recueil, il existe en fait au moins deux types de nationalisme différents : l'un procédant du fétichisme de ce qu'on pourrait appeler le moment *ethnique* de la nation ; l'autre procédant du fétichisme de son moment *politique*.

Comme il est de tradition au sein de l'extrême droite, le nationalisme du FN procède bien évidemment de la première de ces deux conceptions nationalistes. Cela apparaît clairement dans les trois opérations qui sont au cœur de son discours sur la nation et que je me propose à présent d'analyser en détail :

- en premier lieu, dans la manière dont il définit la nation en termes de communauté bio-ethnique ; donc dans le contenu même de son concept de nation ;
- en second lieu, dans la manière dont il conçoit les rapports de la nation aux autres entités (réalités et valeurs) politiques ;
- en dernier lieu, enfin, dans la véritable dramaturgie dont la nation fait l'objet dans son discours.

I. La nation comme communauté bio-ethnique

Voyons d'abord en quels termes le FN définit la nation en général et, la nation française en particulier. Dans la brochure déjà citée, on trouve la définition générale suivante de la nation : « *La nation est la communauté de langue, d'intérêt, de race, de souvenirs, de culture où l'homme s'épanouit. Il y est attaché par ses racines, ses morts, son passé, l'hérédité et l'héritage.* »⁶⁹

La nation est donc, en premier lieu, pour le FN, *une communauté* ; c'est même la communauté par excellence, la seule réelle, ainsi que nous le verrons plus loin. A cette communauté, l'individu est attaché par toutes les fibres de son être, que ce soit sur le plan biologique (par hérédité) ou sur le plan culturel (par héritage). On devine qu'il ne peut ni ne doit s'en détacher, sous peine de dégénéraler⁷⁰.

Quant à l'identité de cette communauté, elle est à la fois raciale et ethnique :

– *raciale*, puisque la nation serait « *race* », c'est-à-dire un groupe défini par un certain nombre de caractères biologiques, singuliers et distinctifs, qui se transmettraient par hérédité ;

– *ethnique*, puisque la nation serait aussi ethnie (ou peuple), c'est-à-dire un groupe défini par une culture là encore tenue pour singulière et distinctive, qui se transmettrait par héritage.

En un mot, pour le FN, la nation est essentiellement *une communauté bio-ethnique* dont chaque individu est un représentant typique.

En fait, ce sont surtout sur les traits ethniques que le discours du FN revient inlassablement quand il est question de la nation, en particulier de la nation française – essentiellement du fait de la nécessité dans laquelle il se trouve d'euphémiser son discours. Ce sont essentiellement ces traits qui vont se trouver fétichisés dans son discours.

1. A commencer par *son histoire*. Tout fétichisme revient en définitive à se représenter ce qui est l'œuvre de l'activité des hommes comme quelque chose qui est indépendant d'eux et les dépasse. Dans ces conditions, fétichiser l'histoire nationale revient paradoxalement à *déshistoriser la nation*.

Dans le discours du FN, en effet, la nation n'est pas le résultat d'une histoire, l'œuvre d'une longue suite d'événements et de luttes, le produit de conditions sociales et culturelles particulières, en un mot une construction politique continue, toujours à reprendre. L'histoire nationale prend, au contraire, la forme d'un récit attribuant à la nation la continuité anhistorique d'un sujet collectif qui, s'étant constitué à un moment donné, ne cesse depuis de lutter pour préserver son identité à la fois originelle et éternelle. D'où la tendance inévitable à « naturaliser » la nation, à la rattacher à des déterminations telles que « le sol et le sang », à la limite à la « racialisier » en identifiant nation et race.

Selon Jean-Marie Le Pen, c'est très exactement le baptême de Clovis, roi des Francs, par saint Rémi, évêque de Reims, en l'an de grâce 496, qui constitue l'acte de naissance de la nation française. C'est pourquoi, symboliquement, c'est du parvis de la cathédrale de Reims qu'il a tenu à mettre solennellement en garde les Français contre les menaces mortelles pour l'identité nationale contenues, selon lui, dans les traités de Maastricht : « *Réunis à Reims dans ce haut lieu sacré de la Patrie, symbole de sa fondation, de son enracinement et de sa pérennité [...].* »⁷¹ Episode légendaire de l'histoire de France, telle qu'elle était enseignée par la tradition scolaire, le baptême de Clovis est érigé, par une opération de caractère véritablement mythique, en acte fondateur de la nation française.

L'identité de la nation française est ainsi constituée, selon le leader du FN, d'un double héritage dont elle est le dépositaire et le garant. A travers les Francs, c'est l'héritage du paganisme germain et celtique, en deçà de l'héritage indo-européen qu'elle recueille. A travers le baptême, c'est l'héritage de la chrétienté et celui de Rome qu'est censée avoir recueilli la nation française. Cependant, comme le symbolise l'acte du baptême, la soumission du « *fier Sicambre* » à l'homme d'Eglise, la détermination chrétienne-romaine l'emporte sur la détermination pagano-germanique. Aux yeux du leader du FN, l'identité française est avant tout, semble-t-il, chrétienne, ou plus exactement catholique-romaine. La France reste bien, à ses yeux, la fille aînée de l'Eglise.

A partir de cet acte fondateur, l'histoire nationale se résume, dans la mythologie nationaliste, à la longue suite des luttes menées par la nation et ses chefs pour *maintenir son identité*, à la fois contre les facteurs de dissolution internes et contre les entreprises de domination externes. Car, aux yeux d'une pensée d'extrême droite, l'histoire ne peut être autre chose que cette lutte permanente contre le temps dans son entreprise de destruction, cette lutte permanente pour persévérer dans son être.

L'un des épisodes de cette lutte pluriséculaire est sans cesse invoqué par Jean-Marie Le Pen. C'est celui de Jeanne

d'Arc, de la Pucelle de Domrémy, sauvant par sa foi le royaume de France, véritable modèle à ses yeux du sursaut national. Sans forcer le trait, on peut dire que Jean-Marie Le Pen se prend véritablement pour une nouvelle Jeanne d'Arc: comme cette dernière, il est pénétré de la conviction qu'il a reçu du Ciel la mission suprême de sauver une nouvelle fois la nation française, en boutant lui aussi les étrangers hors de France.

2. Second élément à se trouver fétichiser dans la définition frontiste de la nation, à côté de l'histoire nationale: *le territoire national*. Enjeu direct des luttes séculaires par lesquelles la nation s'est progressivement constituée, le territoire national est l'inscription dans l'espace géopolitique de son intégrité, l'objectivation de sa souveraineté comme de sa durée. Le fétichisme de l'identité nationale va consister dès lors à *sacraliser* ce territoire en tant que lieu de séjour des grands ancêtres. Ainsi naît la figure mythique de la patrie, de la terre des Pères: «*Elle nous a tant donné qu'elle peut tout exiger de nous, et d'abord amour et loyauté. En lui sacrifiant, si elle le demande, ce que nous avons de plus précieux, notre jeunesse, notre liberté, notre vie même, nous ne faisons que respecter le pacte sacré qui nous unit aux générations successives. Elle est à la fois notre passé, notre présent et notre avenir. Elle est notre plus grande famille.*»⁷²

Le Pen retrouve ici quelques-uns des thèmes clefs du discours barrésien. Notons aussi au passage le bel exemple que voici de cette subordination intégrale de l'individu à sa communauté d'appartenance qu'exige l'éthique d'extrême droite. Pour elle, l'individu n'est qu'un appendice d'un *phylum* dont il ne peut s'émanciper, auquel il doit tout, en dehors duquel il n'est rien. Je vais y revenir dans un moment.

3. Troisième élément qu'évoque inlassablement le discours frontiste, lorsqu'il s'agit de définir la nation: *la culture nationale*. Le fétichisme de cet élément se marque d'une double manière:

D'une part, dans *la naturalisation de cette culture*, qui fait là encore fi de l'Histoire. Ce qui est le résultat d'une

lente et longue intégration et homogénéisation, jamais totalement réussies ni définitivement acquises, d'apports culturels divers et hétérogènes, est présenté comme l'expression permanente d'un type ethnique donné une fois pour toutes, à la limite d'un type naturel (« racial »). Pour cette pensée fétichisant les réalités nationales, les types nationaux existent au même titre, de la même manière, que les races et les espèces sur le plan biologique.

Ce même fétichisme de la culture nationale apparaît, d'autre part, dans *la prescription de son homogénéité*, censée garantir son identité propre, dans l'exigence de la préservation de la pureté de ses éléments constitutifs, en définitive de la pureté de la « race ». Et ce contre les facteurs de décomposition tant internes (particularismes régionaux ou de classes) qu'externes (toute manifestation d'une autre culture au sein de la nation, toutes les formes de cosmopolitisme).

Ces deux traits ressortent clairement du passage suivant, que l'on doit une fois de plus à Jean-Marie Le Pen : *« Il y a une multiplicité de races et de cultures de par le monde et il existe aujourd'hui une espèce de courant utopique [...] qui prône un « mondialisme » visant à établir sur notre planète un nivellement par le bas, un métissage généralisé destiné à réduire définitivement les différences entre les hommes et en particulier ces différences raciales [...] Ceci est une stupidité condamnable, car les races, dans leur diversité, ont été créées par Dieu et de ce fait ont certainement leur raison d'être [...] Alors que chaque entité souhaite naturellement se perpétuer et marquer ses différences, ces théories égalitaristes montrent bien ce qu'elles ont d'artificiel, d'anti-naturel ! C'est vrai pour les hommes comme c'est vrai pour les chiens [...] »*⁷³

Passage véritablement anthologique, dans lequel se retrouvent presque tous les lieux communs de la pensée d'extrême droite : la phobie du contact avec l'étranger ; l'assimilation de l'indifférenciation au nivellement par le bas, sur la base d'une identification implicite du différent avec l'inférieur ; la critique de l'égalitarisme ; l'injonction faite à l'identité collective de persévérer dans son être ; la

racialisation des entités ethniques; et, en définitive, la naturalisation (animalisation) même de l'homme, qui condamne la politique à être une zoologie appliquée.

II. La nation par-dessus tout

Analysons à présent la manière dont le FN conçoit les rapports de la nation aux autres entités politiques. Le fétichisme de la nation se retrouve ici dans *l'élection* dont la nation fait l'objet. Pour le FN, en effet, la nation est *la seule communauté politique concevable*, c'est-à-dire tout à la fois la seule à exister réellement, la seule à pouvoir exister, la seule à devoir exister. A ses yeux, *en dehors de la nation, il n'y a rien*. Entendons par là que tout autre réalité ou valeur politique est à ses yeux ou bien inexistante (irréelle et inauthentique, factice et fallacieuse) ou bien, au mieux, se trouve subordonnée à la nation. C'est le cas aussi bien pour les entités que l'on peut situer au-dessus de la nation que pour celles que l'on peut situer en dessous de la nation.

1. *Ce qui se situe au-dessus de la nation*, tout d'abord. Par exemple :

– *L'humanité*: pour le FN, elle n'existe ni en tant que réalité biologique ou sociale ni en tant que communauté idéale (morale ou politique). Il n'y a pas de place dans l'univers politique et idéologique du FN pour l'humanisme, encore moins pour une quelconque forme d'internationalisme ou de cosmopolitisme. Pour lui, comme pour toute pensée d'extrême droite, l'humanité se résout en une hiérarchie de races, de peuples et en définitive de nations, dont les cultures sont incommensurables et impénétrables les unes aux autres, et dans laquelle chacune doit défendre sa place et son rang. Le passage suivant est tout à fait significatif sous ce rapport: « *Dans ce monde où il existe des races différentes, des ethnies différentes, des cultures différentes, je prends acte de cette diversité, mais j'établis bien sûr une distinction à la fois entre les êtres et entre les peuples ou les nations. Je ne peux pas dire que la Suisse est aussi grande que les Etats-Unis. Je ne peux pas dire que les*

Bantous ont les mêmes aptitudes ethnologiques que les Californiens, parce que cela est tout simplement contraire à la réalité.»⁷⁴

Ce passage est, lui aussi, remarquable à plus d'un titre. Il procède tout à la fois à l'assimilation des ethnies à des races ; à l'interprétation subreptice des différences en termes d'inégalités, par l'intermédiaire de la notion ambiguë de « *distinction* » ; enfin, et c'est ce qui retient mon attention ici, à la décomposition de l'humanité en une hiérarchie de races, de peuples et de cultures, chacun étant placé au niveau de valeur qui est le sien, les Bantous étant visiblement situés à quelques échelons en dessous des Californiens... On retrouve ici cette érection de l'inégalité en catégorie ontologique et axiologique fondamentale dont j'ai montré, dans l'article précité, qu'elle est au cœur de toute pensée d'extrême droite.

– *L'Europe*: le FN reconnaît l'existence d'une culture européenne, dont le christianisme, et plus précisément le catholicisme, constituerait selon lui le noyau. Il n'est pas davantage hostile à la construction d'une union européenne, à l'expresse condition cependant qu'elle serve à renforcer et à préserver l'unité et l'identité de la nation. Il défend ainsi le projet d'une confédération des peuples et des nations européens (de l'Atlantique à l'Ukraine), une « *Europe des patries* », dans laquelle le FN espère bien voir la France jouer un rôle hégémonique. Par contre, il s'oppose résolument à la construction en cours d'un Etat fédéral au sein de l'Union européenne, dans laquelle il voit une machine de guerre contre l'intégrité et l'identité nationales, machine construite selon lui par les « *milieux cosmopolites* » (la finance juive, la franc-maçonnerie, etc.)⁷⁵.

2. Mais *ce qui se situe en dessous de la nation* ne se trouve pas moins nié, dénié ou, au mieux, subordonné au profit de la nation. Ainsi en est-il :

– *Des identités régionales*, dont l'expression n'est acceptée et acceptable par le FN que pour autant qu'elle ne remet pas en cause l'identité nationale mais contribue au contraire à la renforcer.

- *Des classes sociales*: la division de la société en classes et bien plus encore l'existence de la lutte des classes, sur la base d'intérêts antagonistes, sont violemment niées par le FN, en tant qu'elles sont des facteurs de dissolution ou d'éclatement de l'identité nationale. C'est là la raison fondamentale de l'opposition viscérale du FN au marxisme et, plus largement, à la gauche, censée attiser les conflits de classes, voire les créer de toutes pièces, pour le plus grand malheur de l'unité nationale. Les différences socio-professionnelles, les seules que le FN reconnaisse, doivent selon lui se subordonner à l'unité nationale, dans une perspective qui emprunte au néo-corporatisme salazariste ou vichyste.

- Enfin, *l'identité individuelle* ne trouve pas davantage grâce à ses yeux. Pour le FN, comme pour tout nationalisme, l'individu ne saurait être conçu comme un être autonome; il n'est qu'un membre et représentant de la nation, à laquelle il doit tout et en dehors de laquelle il n'est rien, comme nous l'avons vu plus haut. Rien ne fait plus horreur à la pensée nationaliste du FN que l'individu déraciné, sans appartenance ethnique ou nationale: l'apatride ou le nomade, bien plus encore que l'immigré.

D'où l'opposition foncière du FN au libéralisme politique, qui fait de l'individu, de sa capacité à penser et à décider par lui-même, la pierre angulaire de la construction de l'Etat. D'où aussi son hostilité sourde à l'égard de l'idée de droits de l'homme, de libertés inaliénables de l'individu, de la personne humaine, à laquelle il oppose volontiers celle de droits des peuples. Encore une fois, pour le FN, le principe politique est la nation, non l'individu qui n'en est qu'un appendice, sans réalité ni valeur par lui-même.

- La seule réalité infra-nationale à trouver grâce aux yeux du FN est *la famille*. Précisément en tant qu'elle est le creuset de la reproduction de la nation, de la transmission de son patrimoine à la fois génétique et culturel, qui a donc en charge la préservation de sa pureté biologique et de son intégrité culturelle. Une famille que le FN conçoit bien évidemment sur un modèle patriarcal, en la plaçant sous l'autorité exclusive de l'homme, la femme y étant

confinée dans son rôle d'épouse et de mère, pour ne pas dire de matrice, rôle auquel elle doit tout sacrifier, à commencer par ses projets de développement autonome.

III. La dramaturgie nationaliste du FN

Abordons enfin le dernier trait de la conception frontiste de la nation : celle-ci serait une réalité constamment *menacée* dans son existence même, c'est-à-dire dans son intégrité et son unité ; elle serait donc aussi une réalité à défendre, à restaurer, à préserver. On retrouve ici *ce double geste dramaturgique* par lequel j'ai caractérisé toute pensée d'extrême droite dans l'article précité : la prophétie d'une catastrophe imminente, celle de la disparition de l'identité collective de référence (en l'occurrence l'identité nationale) ; l'appel pathétique à la réaction face à cette menace, au sursaut salutaire.

1. Plus précisément, *une double menace* pèserait actuellement, comme toujours d'ailleurs, sur la nation française.

a) *Une menace externe*, tout d'abord, celle que constitue par principe l'étranger, sous sa double forme idéologique et biologique.

– *L'étranger idéologique*, c'est essentiellement le « *communisme international* », « *premier cavalier de l'Apocalypse* », comme le nomme Le Pen⁷⁶. Cet étranger serait déjà présent dans nos murs sous la forme de cette « *cinquième colonne* » (c'est toujours Le Pen qui parle) que constitueraient les troupes du PCF, renforcées par leurs alliés socialistes et par leurs faux ennemis, la droite libérale. Car, aux yeux du FN, la dislocation de l'ex-bloc soviétique, l'implosion de l'URSS et la déroute idéologique et politique totale du soi-disant « *socialisme réel* » n'auraient nullement fait disparaître la menace du « *communisme international* » sur la civilisation occidentale en général et la France en particulier. Un moment mis en veilleuse, l'anticommunisme a récemment fait un retour remarqué dans le discours frontiste.

– Mais l'étranger, c'est aussi et même surtout *l'étranger biologique*, entendons l'ensemble des peuples du tiers-

monde, et tout d'abord ceux du Maghreb, « barbares » campant à nos portes et menaçant de nous envahir. Invasion que le FN juge inévitable en l'absence de toute réaction, du fait du différentiel de natalité engendré par l'explosion démographique du tiers-monde et le déclin simultané de la natalité en Occident, indice de sa décadence globale : « Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'explosion démographique des pays sous-développés, et en particulier des pays asiatiques et africains, s'est traduite dans un premier temps par le refoulement de l'Europe sur ses frontières de l'an Mille [...]. entre les zones de basse pression démographique centrées sur l'Europe et le monde blanc, c'est-à-dire les zones où on fait moins d'enfants qu'il ne meurt de citoyens, et les zones de haute pression démographique, celles où, malgré un bas niveau de vie, augmentent considérablement les populations, il ne peut pas ne pas se créer de véritables tempêtes sociologiques, de véritables tourmentes, des courants presque irrésistibles de migration qui envahiront ceux qui sont vides du trop-plein de ceux qui débordent. »⁷⁷ « La marée montante des peuples de couleur » constitue un des fantasmes phobiques majeurs du FN, fondé une fois de plus sur une véritable naturalisation des processus géopolitiques.

b) Cette menace externe se prolonge et s'amplifie en une menace interne de dissolution de l'identité française sous l'effet de l'action sournoise de « divers corps » qui le parasiteraient et le corrompraient. Au nombre de ces derniers, il faut compter, en premier lieu, bien évidemment, les immigrés (de préférence arabes ou noirs), déjà présents dans nos murs, véritable « sixième colonne » de l'ennemi extérieur. Mais, derrière la figure « privilégiée » de l'immigré, se profilent les autres « boucs émissaires » traditionnels de l'extrême droite française, depuis la fin du siècle dernier :

– *Le Juif* bien évidemment. Longtemps discret, brutalement révélé par son « lapsus » transformant la Shoah en un « point de détail » et par son jeu de mots sur Durafour (« Durafour-crématoire »), l'antisémitisme du leader du FN n'en est pas moins constant. Il était pourtant déjà manifeste dans ses attaques régulières contre Simone Veil, Jean-Pierre Elkabbach, Jean-François Kahn, Ivan Levaï, Mgr.

Lustiger même, identifiés par les connotations judaïques supposées de leur patronyme. On peut même se demander si, derrière la cible apparente de l'immigré maghrébin, la véritable cible du FN ne reste pas le Juif. Plusieurs indices laissent penser en particulier que, dans l'esprit des dirigeants du FN, l'immigration comme la dénatalité seraient les derniers avatars d'un complot juif multiséculaire contre l'identité française.

– Le Juif donc. Mais aussi *le communiste* dont, dit toujours Le Pen, « *la subversion s'exerce dans tous les secteurs et tous les domaines, y compris ceux de l'esprit dans l'université et de l'âme dans les églises* »⁷⁸. Il faut noter au passage que la figure maléfique du communiste est assimilée, par extension, à tout ce qui est de gauche, voire tout simplement libéral et progressiste, par un sophisme bien dans la tradition de l'extrême droite française. Selon cette tradition, en effet, être de droite (c'est-à-dire en fait d'extrême droite), c'est défendre les valeurs françaises; par conséquent, être Français, c'est être de droite; par conséquent encore, n'être pas de droite (soit être libéral ou de gauche), c'est n'être pas Français.

– Enfin, au Juif et au communiste s'ajoutent pour faire bonne mesure *le franc-maçon* et même *le protestant*, bien que les attaques du FN contre ces derniers soient moins fréquentes que contre les deux premiers.

Car les « arguments » avancés contre les populations d'origine maghrébine (notamment l'idée de leur hétérogénéité culturelle foncière, qui les rendrait « inassimilables » par la nation française) peuvent très bien s'employer aussi à l'encontre du judaïsme, du communisme, de la franc-maçonnerie, voire du protestantisme. Du non-Français au « faux Français » ou au « mauvais Français », il n'y a qu'un pas que la phobie de l'anti-France peut faire facilement franchir.

2. Evidemment, l'insistance sur la gravité et l'actualité de cette double menace permet au FN de souligner l'urgence d'une « *légitime défense identitaire* », pour reprendre les termes suggestifs de Pierre-André Taguieff⁷⁹. Celle-ci re-

couvre le projet d'« *une France forte* » grâce à l'adoption des trois ensembles de mesures suivantes, destinées à faire face aux menaces mortelles censées peser sur la nation :

– *Le renforcement des moyens de défense militaire* de la France face aux soi-disant menaces venant de l'Est (le « *communisme international* » toujours au pouvoir à Belgrade, Peking, Hanoï, etc.) ou du Sud (« *l'intégrisme islamique* ») ; ce qui impliquerait tout à la fois la réintégration complète de la France dans l'OTAN, l'évolution vers une armée de métier, un vaste programme de défense civile. Mais aussi un « *réarmement moral* », par la réintroduction et le renforcement de l'instruction civique dans l'enseignement et une conception de l'histoire nationale débarrassée de toutes les « *influences marxistes* ».

– A cela s'ajoute, en second lieu, *la mise en œuvre d'une « politique de la famille française »*. Car, selon Le Pen, « *c'est la cellule de base de la Nation. Quand la famille est affaiblie, la Patrie est en danger. Or, la décadence de la morale religieuse, l'individualisme libéral, le matérialisme marxiste ont abouti à une grave crise démographique que la législation sur l'avortement rend aujourd'hui dramatique.* »⁸⁰

Le FN prône ainsi une politique nataliste destinée à combler le prétendu différentiel démographique avec les populations immigrées ou d'origine étrangère, impliquant notamment : l'abrogation de la loi libéralisant l'avortement ; pour les seules familles françaises, l'augmentation des allocations familiales ; l'instauration d'un revenu maternel (supérieur au salaire minimum) et d'une retraite pour les mères de famille ; l'aide aux mères célibataires ; et l'institution d'un « *vote familial* » (chaque père de famille disposant d'autant de voix que d'enfants mineurs) !

– Enfin, bien évidemment, *l'inversion radicale de la politique d'immigration* : l'arrêt définitif de toute immigration (y compris les regroupements familiaux) ; la réforme du code de la nationalité (remise en cause du « droit du sol » pour les enfants d'étrangers en provenance des anciennes colonies françaises) ; l'application du principe de la « *préférence nationale* », les Français devant disposer en tout (notamment en matière d'emploi, de logement et de protection so-

cial) d'une priorité et de droits supérieurs relativement aux étrangers; la constitution d'un système de protection sociale au rabais réservé aux immigrés; enfin le renvoi progressif mais définitif des immigrés chez eux (au fur et à mesure où on pourra les remplacer par des Français sur leur poste de travail) et, en attendant, l'expulsion immédiate de tous ceux qui ne travaillent pas (inactifs et chômeurs) et bien évidemment des clandestins et des délinquants – chaque immigré étant en définitive soupçonné *a priori* de relever de l'une ou l'autre de ces dernières catégories... Il est à peine besoin de relever combien certains de ces éléments du programme du FN ont d'ores et déjà été mis en application par les derniers gouvernements français, de gauche comme de droite, pratiquant un lepénisme sans Le Pen.

En conclusion, il s'agit pour le FN de pratiquer *une véritable « purification » de la nation* de tous ses éléments allo-gènes (ou supposés tels), une purification bio-ethnique, qui viserait en premier lieu les populations immigrées, mais aussi les « faux Français » (les étrangers abusivement naturalisés, à commencer par les « beurs ») ainsi que les « mauvais Français » (notamment les Juifs et les communistes), de manière à lui permettre de retrouver son identité originelle, brouillée et souillée par l'infiltration dans ses rangs d'éléments allogènes. Comme le dit toujours Le Pen : « *Nous ne sommes que des Français qui voulons rester fidèles à leurs traditions nationales et spirituelles* »⁸¹, au prix de l'exclusion de la communauté nationale de tous ceux qui sont réputés étrangers ou infidèles à ces traditions.

Il apparaît ici clairement que ce désir névrotique de pureté est alimenté par *le mythe d'une identité nationale substantielle et éternelle*, censée être constamment menacée dans son intégrité originelle. C'est ce mythe qui pousse à percevoir dans tout ce qui est différent, étranger, nouveau une menace potentielle pour cette identité, et qui nourrit une véritable phobie du mixte, du mélange, du métissage, considérés comme autant de facteurs de décadence et de régression.

IDENTITÉ MENACÉE, IDENTITÉ MENAÇANTE : L'EUROPE DANS L'IMAGINAIRE DU FRONT NATIONAL

Le fétichisme de l'identité collective dont procède toute pensée d'extrême droite nourrit sa double phobie de l'altération et de l'altérité; si bien que l'identité collective fétichisée, qui lui sert de centre de gravité, est en même temps toujours conçue et vécue comme une identité menacée, aussi bien par le contact avec l'autre que par sa propre décadence⁸².

Contrairement à d'autres courants de l'extrême droite française ou européenne, régionalistes, européenistes ou même aryanistes, le Front national (FN), comme son nom l'indique, se veut d'abord une force *nationaliste*. C'est autour d'un fétichisme de la nation qu'il a construit son imaginaire aussi bien que son projet politique: « *nous n'avons qu'une passion viscérale: l'amour de la Patrie* », affirme par exemple son leader, Jean-Marie Le Pen⁸³.

Dans ces conditions, l'image de l'Europe telle qu'elle se dégage à la fois du discours et des propositions politiques du FN ne peut être que profondément *ambivalente*. Identité complémentaire de l'identité nationale, qu'elle prolonge et qu'elle renforce, et à ce titre référence positive,

l'Europe est également appréhendée par le FN comme une identité concurrente voire contradictoire, qui ne peut dès lors fonctionner que comme un repoussoir. Ambivalence qui explique les revirements, fluctuations, contradictions mêmes, auxquels ont été sujettes les prises de position du FN sur l'Europe au cours de ces dernières années⁸⁴.

I. L'Europe, identité menacée

Au printemps 1989, à quelques semaines des élections du Parlement européen, paraissait le premier numéro d'*Identité*, la nouvelle revue théorique du FN. Ce numéro était intitulé: « Repenser l'Europe ». Sa couverture représentait Charlemagne, la teinte ceinte d'une couronne surmontée d'une croix, tenant dans sa main gauche un globe terrestre, sur lequel on distingue clairement l'Europe s'étendant de l'Atlantique aux confins de la Russie, le reste des terres avoisinantes constituant une masse indistincte plongée dans l'obscurité. L'image est ainsi commentée à l'intérieur de la revue: « *C'est avec Charlemagne (742-814) que, pour la première fois, l'Europe est unifiée politiquement. De la réalité... au rêve! L'Empire carolingien unissant Celtes, Latins et Germains fait désormais figure de mythe fondateur dans le cœur des Européens* ». Et, dans cette même livraison, un article de Georges-Paul Wagner, intitulé « Europe et Nation », revient sur ce thème: « *A cette époque, sous son règne, l'Europe est synonyme de république chrétienne, de république du Christ, de Saint-Empire ou tout simplement d'Occident. L'Europe, c'est la chrétienté* ». Ainsi se trouve concentré en une même image et en son commentaire l'ensemble des lieux communs autour desquels le discours du FN construit l'identité européenne: une civilisation essentiellement définie par le christianisme; la permanence des menaces provenant des peuples obscurs et barbares de l'Est et du Sud; une volonté impériale de prendre en main la direction du monde.

1. Une communauté de civilisation: l'Europe chrétienne

Le FN rappelle régulièrement que la France fait partie d'un ensemble culturel plus vaste, l'Europe: « *Par-delà leurs*

différences, il y a bien une culture propre aux Européens qui les sépare du reste du monde.»⁸⁵ Patrimoine que, conformément à son fétichisme communitariste, le FN érige au rang d'une véritable ethnicité singulière : pour le FN, les particularités de la culture européenne confèreraient aux Européens une identité ethnique incommensurable à celles des autres peuples de la Terre, et bien évidemment supérieure à elles.

Rien n'illustre mieux cela que la manière dont le FN dénomme et qualifie les Européens vivant en France. Pour lui, ce sont bien des « *étrangers* » certes, mais non pas des « *immigrés* », épithète ô combien infamante dans son discours. Car une étude attentive de l'usage par le FN de cette catégorie montre qu'est « *immigré* » à ses yeux celui qui, de par son origine ou appartenance ethniques, est réputé inassimilable à l'ethnicité censée définir la nation française, fût-il même formellement (juridiquement) Français⁸⁶. C'est le cas, à ses yeux, des étrangers non occidentaux, en particuliers des Maghrébins, mais aussi des Noirs et des Asiatiques, tous considérés comme « inassimilables » ethniquement. Mais ce n'est pas, précisément, le cas des Européens en général, avec lesquels les Français partageraient donc, *a contrario*, une ethnicité commune.

Les idéologues du FN ne précisent cependant que rarement le contenu positif de cette identité culturelle européenne. On peut cependant la cerner en repérant les limites (en extension et en compréhension) qu'ils lui imposent, ainsi que les menaces qui sont censées peser sur elle. Il apparaît alors qu'elle se réduit pour l'essentiel à leurs yeux à *la chrétienté* et même, de manière plus restrictive encore, à *la catholicité*. Ce qui permet à Le Pen d'affirmer par exemple sans hésitation : « *La vieille Europe, la seule qui ait historiquement existé, fut chrétienne.* »⁸⁷

Ainsi, le FN milite pour une association rapide à l'Union européenne des pays d'Europe centrale et orientale, pays baltes compris. Mais il se montre par contre extrêmement réticent à l'égard d'autres républiques européennes de l'ex-URSS, et il manifeste une franche opposition à la candidature à l'adhésion à cette même

Union de la Turquie ou du Maroc, de même que d'Israël: « *L'Europe, dans son aspect culturel, humain et historique, n'est certainement pas limitée à nos douze pays. Elle a ses frontières naturelles, jusqu'au monde musulman, et à l'Est, aux frontières de l'Union Soviétique. C'est pour cet horizon-là, culturel, humain et économique que nous nous battons, pour que naisse enfin un véritable patriotisme européen* », a par exemple déclaré, en 1991, Pierre Ceyrac, député FN au Parlement européen⁸⁸.

Il est remarquable que cette définition extensive de la culture européenne en exclut la chrétienté orthodoxe (à l'exception toutefois de la Grèce). Ce qu'ont confirmé les prises de position plus récentes du FN lors des conflits en ex-Yougoslavie, en faveur des Slovènes et des Croates contre les Serbes, une partie au moins du FN (le courant catholique traditionaliste) ayant milité en faveur d'une intervention militaire de la part de l'Union européenne contre ces derniers (rebaptisés pour l'occasion « *serbo-communistes* »). Ainsi que cet appel de Jean-Claude Martinez en faveur de « *la Grande Europe des Patries, de la France à la Pologne ou à l'Ukraine, et des Etats baltes à la Croatie.* »⁸⁹

La réduction de l'identité européenne à la chrétienté transparaît encore dans la détermination, par les idéologues du FN, de ses racines. Un article d'Yvan Blot en fournit un exemple saisissant⁹⁰. Selon lui, la Grèce antique constituerait le berceau culturel unique de l'Europe, ce qui lui permet de « gommer » tout l'apport de la tradition juive et de la civilisation arabo-islamique à la culture européenne: « *Nous ne sommes pas des judéo-chrétiens (lesquels furent une secte condamnée par saint Paul dans son épître aux Galates) mais des "helléno-chrétiens".* » Car seul le christianisme aurait su recueillir l'héritage greco-hellenistique et le faire fructifier: « *C'est bien ce qu'a voulu dire le pape Pie XII le 21 avril 1948 en déclarant: "L'Occident doit sa culture naturelle à l'hellénisme, comme il doit sa culture spirituelle au christianisme"* », poursuit Yvan Blot. Avant de conclure à l'identité chrétienne de la civilisation européenne: « *C'est parce que le christianisme est une religion de l'Incarnation qu'il se propage rapidement, non seulement chez les Grecs,*

mais aussi chez les Romains puis, après les grandes invasions, chez les Celtes, les Germains et les Slaves. Par contre, l'Islam et le judaïsme, ignorant l'Incarnation, opposent leur propre identité à celle du christianisme, avec une force de résistance exceptionnelle.»

Une semblable entreprise d'«escamotage» de l'héritage judaïque et arabo-musulman de l'Europe se retrouve dans le passage suivant d'une publication du Mouvement de la Jeunesse européenne, mouvement lié au courant catholique intégriste du FN, intitulée *Charte pour l'Europe des Patries: «Héritière d'Athènes, de Rome et de Jérusalem, l'Europe est née de manière sacrée.»*⁹¹ Après avoir défini ce que l'Europe doit aux deux premières, la même publication enchaîne: «*Quant à Jérusalem, elle est la terre mystique, mère du christianisme. Moïse, enfant de Jérusalem, fut défini par Bossuet comme le plus ancien des historiens, le plus sublime des philosophes, le plus sage des législateurs.*» Bref, Jérusalem est la patrie du christianisme et non celle du judaïsme; Moïse n'existe que défini par l'évêque de Meaux; et il est tout ce qu'on voudra sauf le père fondateur du judaïsme. Bel exemple d'antijudaïsme (sinon d'antisémitisme) par omission!

2. Une communauté de destin: l'Europe contre l'Asie

On trouvera confirmation de cette définition restrictive de l'identité européenne en détaillant les menaces qui sont censées peser sur elle: «*Cette petite péninsule [l'Europe] a été menacée tout au long des siècles par les invasions asiatiques. Elle y a résisté et a réussi à établir, dans la diversité, un monde relativement homogène quant à ses choix fondamentaux.*»⁹²

La référence aux «*invasions asiatiques*» peut sembler aujourd'hui un anachronisme dérisoire. Pour avoir incontestablement marqué l'imaginaire européen jusqu'à une date récente⁹³, elle n'en évoque pas moins des souvenirs historiques aujourd'hui bien lointains, ceux des guerres médiques, ceux des hordes d'Attila au V^e siècle ou de Gengis Khan au XI^e siècle, ceux du péril ottoman sur la Hongrie et l'Autriche à la rigueur à la fin du XVII^e siècle.

Remarquons précisément que les limites historiques de la catholicité européenne se confondent avec celles des « *invasions asiatiques* » en question.

Et certes, Le Pen ne manque jamais d'évoquer le souvenir de Marathon, de Salamine, des Champs Catalauniques, de Poitiers, de Lépantes ou de Vienne, autant de hauts lieux où l'Europe aurait su faire la preuve de son identité en la défendant victorieusement face aux hordes venues de l'Est. Mais, pour lui, la « *menace asiatique* » sur l'Europe est plus présente que jamais, et prend aujourd'hui la double figure du « *communisme soviétique* » et de l'« *intégrisme musulman* » : « *Quelles sont les menaces extérieures ? Les deux principales sont bien sûr l'hégémonie communiste et l'autre l'hégémonie islamo-révolutionnaire, en tout cas l'hégémonie du Tiers-Monde, celle qui naît de l'explosion démographique du Tiers-Monde* »⁹⁴, prophétisait-il encore dans les années 1980.

Première de ces menaces mortelles pesant conjointement sur la France et l'Europe : celle du « *communisme international* » donc. Dès 1984, Le Pen affirmait ainsi que « *la menace du communisme soviétique (et les dangers qu'elle comporte de désintégration par la subversion) est aussi la grande chance de l'Europe. Elle peut lui permettre de se définir de manière précise contre une certaine forme de danger. On peut obtenir un immense consensus, renforcé par le fait que les Européens sont conscients qu'ils sont en partie occupés par l'Union Soviétique, alors que les Français, les Espagnols, ou autres, de façon isolée, ne le ressentent pas.* »⁹⁵

Ni la perestroïka gorbatchévienne, ni l'effondrement des régimes dits socialistes dans les pays de l'Est, ni le démantèlement du pacte de Varsovie, ni l'explosion *in fine* de l'URSS n'ont convaincu le FN d'abandonner son anticommunisme viscéral. Ainsi aura-t-on entendu ses représentants au Parlement européen s'émouvoir à plusieurs reprises, au cours de la dernière décennie, de l'importance de l'aide de l'Union européenne à l'URSS puis à la Russie post-soviétique : « *A l'heure où je parle, le stationnement des unités soviétiques en Pologne et en Allemagne de l'Est n'a pas été modifié dans ses effectifs globaux. A l'heure où je parle, il*

continue à sortir un sous-marin nucléaire soviétique par mois, il continue à sortir dix chars T80 par jour», affirmait par exemple encore Le Pen en septembre 1991, alors qu'à la suite du putsch raté du mois précédent à Moscou la décomposition de l'Etat soviétique et de son armée allait bon train⁹⁶. Les troupes de l'ex-URSS et de ses ex-alliés ont ainsi pris, dans l'imaginaire du FN, la succession des hordes d'Attila et de Gengis Khan.

C'est sous la même image d'une invasion déferlante qu'est présenté l'autre avatar contemporain de la « *menace asiatique* » aux yeux du FN : « *l'intégrisme musulman* ». Mais, pour des raisons tactiques (conquête de l'opinion par euphémisation du discours, nécessité de prévenir d'éventuelles poursuites judiciaires), celui-ci n'est pas directement mis en cause en tant que tel. Il n'est, le plus souvent, évoqué que par allusion, sous couvert de ce vocable-slogan qu'est « *l'immigration* » dans le discours du FN. Mais c'est bien en termes de vague déferlante, destinée à submerger et, en définitive, à engloutir l'Europe que celle-ci est présentée, comme nous l'avons déjà vu dans l'article précédent. Véritable citadelle assiégée, l'Europe serait ainsi menacée par la « *marée montante des peuples de couleur* », campant à ses portes, s'infiltrant insidieusement en elle, en attendant de lui donner l'assaut final.

Le danger que représente « *l'immigration* » pour l'Europe, comme pour la France, n'est cependant pas tant celui de son occupation que celui de sa dénaturation ethnique : de sa « *tiers-mondisation* », de son « *afro-asiatification* », de sa « *maghrébisation* », voire de sa « *café-au-laitisation* », autant de néologismes que l'on rencontre fréquemment dans la bouche ou sous la plume des porte-parole du FN. Car, encore une fois, les populations « *immigrées* » étant réputés ethniquement inassimilables, le *melting pot* culturel qui résulte de leur présence sur son sol ne peut être qu'un facteur de corruption et de subversion de l'identité de la France. Et la même chose vaut, *mutatis mutandis*, relativement à l'ethnicité censée définir l'identité européenne puisque « *ce qui frappe l'Europe frappe la France, ce qui frappe la France frappe l'Europe* »⁹⁷.

Cela est tout particulièrement vrai des populations d'origine maghrébine. En effet, conformément à son fétichisme communitariste qui conduit le FN à assimiler religion et identité ethnique, le Maghrébin, figure archétypique de « l'immigré » aux yeux de ce parti, est essentiellement un musulman, soit un intégriste en puissance. Par une pareille série d'équations douteuses, Le Pen parvient à affirmer que « l'Islam qui représente déjà la deuxième religion de France [...] menace notre identité »⁹⁸, car « l'Islam est incompatible [...] avec une conception chrétienne du monde. »⁹⁹ Autre manière de déclarer une nouvelle fois que le christianisme est au cœur de l'identité nationale aussi bien qu'européenne.

3. Une communauté d'intérêts : l'Europe impériale

De cet ensemble de menaces pesant sur l'Europe résulte la nécessité pour elle de s'unifier : « C'est parce que les nations européennes ont une identité commune et que cette identité est menacée qu'elles doivent s'organiser comme les membres d'une même famille qui se trouvent inquiétés et qui, de ce fait, resserrent les rangs. »¹⁰⁰ Union qui leur permettra non seulement de défendre leur identité mais encore de recouvrer leur destin impérial, pour ne pas dire impérialiste : « Identité et Puissance pour l'Europe, voilà nos mots d'ordre. »¹⁰¹

Car, aux yeux du FN, l'Europe a droit et vocation à dominer le monde. Elle en a le droit en tant que phare de l'humanité : « C'est la civilisation la plus extraordinaire du monde. Elle a apporté à celui-ci un patrimoine d'une valeur inestimable [...] C'est l'homme européen qui a osé défier l'univers et tenter sa conquête », affirme fièrement Jean-Marie Le Pen¹⁰². En conséquence, sa vocation à dominer le monde est parfaitement légitime : « L'Europe n'est plus l'Europe, parce qu'elle s'est résignée à n'être pas le monde [sic]. Or, il ne peut y avoir de paix dans le monde, sans une Europe libre, sans une France forte. »¹⁰³

C'est cette profonde conviction de la vocation de l'Europe à dominer le monde qui a conduit le FN à s'engager dans un premier temps en faveur de la construction européenne : « Puisque tous les maux dont nous parlons – l'immigration, l'insécurité, le chômage, la dénatalité, le terrorisme –

sont des maux qui sont aussi européens que français, c'est une politique commune qui doit être élaborée.»¹⁰⁴ Bien plus, reprenant une thématique chère à toute une partie de l'extrême droite fascisante, Le Pen est même allé jusqu'à plaider en faveur de la fondation d'une véritable nation européenne : « *C'est pourquoi nous avons souhaité transcender le patriotisme, nos patriotismes nationaux, en un patriotisme européen. C'est dire qu'il n'y aura pas d'Europe si celle-ci n'a pas vocation à devenir une Nation. Or cette nation ne peut se créer que pour se défendre (et Dieu sait si l'Europe est menacée) contre des menaces extérieures.* »¹⁰⁵ Ce qui nous pouvait cependant qu'amener le FN à se trouver en porte à faux relativement à son nationalisme foncier, ainsi que nous allons le voir à présent.

II. L'Europe, identité menaçante

Car l'Europe n'intéresse le FN qu'en tant qu'elle peut prolonger, préserver et en définitive renforcer l'identité française. Au contraire, dès qu'elle risque, à ses yeux, de restreindre ou d'affaiblir cette même identité, elle change radicalement de sens et devient une menace majeure.

Or, en l'espace de quelques années, notamment avec l'adoption de l'Acte unique (1987) menant à la constitution du marché unique, puis avec l'adoption des traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), enfin avec la perspective de l'Union Economique et Monétaire à l'horizon de 2002, le processus de construction de l'Europe s'est nettement engagé dans la voie du transfert, vers des instances fédérales, de quelques-unes des prérogatives régaliennes traditionnelles de ses Etats membres. Perspective qui heurte de plein fouet le nationalisme hexagonal dont les élites du FN se sont toujours réclamées, et qui les a amenées à prendre position de manière de plus en plus nette contre le processus actuel de construction européenne.

1. Une entreprise contre-nature : le fédéralisme européen

Aux yeux du FN, le fédéralisme qui préside à cette construction est essentiellement une « machine de guerre »

ournée contre l'intégrité et l'identité nationales. Evoquant le processus menant de la coordination des politiques monétaires à l'harmonisation des politiques fiscales et à l'unification des politiques sociales et salariales, Bruno Gollnisch, député FN au Parlement européen, s'écrie par exemple : « *Jusqu'où va-t-on aller? N'est-on pas en train de construire une redoutable machine à broyer les souverainetés, les souverainetés qui ne sont pas des notions abstraites méritant simplement d'être défendues pour elles-mêmes, mais qui sont l'expression des identités et des libertés des Nations si diverses qui composent l'Europe?* »¹⁰⁶

Menaçant pour l'identité nationale, le fédéralisme européen le serait doublement. D'une part par le *cosmopolitisme* dont il procéderait : « *la construction européenne est un moyen d'effacer les nations au profit d'un Etat supranational, lui-même étape vers le gouvernement mondial.* »¹⁰⁷ Cosmopolitisme qu'illustrerait parfaitement l'économisme qui préside à la construction européenne actuelle ; car « *l'économie à elle seule ne peut pas être un dénominateur commun à l'Europe. Elle peut être un dénominateur commun à l'Europe et au reste du monde mais pas à l'Europe seule* »¹⁰⁸. Cet économisme serait donc directement négateur de la culture européenne dans sa spécificité, seule base sur laquelle puisse se constituer l'Europe selon le FN.

A quoi s'ajoute, d'autre part, le caractère *technocratique* de ce fédéralisme aux effets uniformisants : « *C'est un jacobinisme à l'échelle d'un continent : non seulement un jacobinisme qui vise à niveler toutes les différences intérieures à l'Europe mais aussi les différences entre l'Europe et le reste du monde* »¹⁰⁹, affirme le même. Ce que Le Pen résume parfaitement quand il déclare que le traité de Maastricht a été « *concocté dans le secret des cabinets technocratiques mondialistes et dans les officines financières internationales.* »¹¹⁰

Car, comme chaque fois que se trouve mise en cause à ses yeux la souveraineté nationale, le leader du FN recourt à un certain nombre d'images pour identifier et exorciser cette menace majeure à ses yeux. A commencer par celle du *complot*. En effet, dans cet univers paranoïde qu'est la pensée d'extrême droite, aucune menace n'est fortuite.

Chacune a son coupable. En l'occurrence, celui-ci présenterait, une fois de plus, le visage anonyme de « *l'internationale judéo-maçonnique* ». C'est bien, en effet, ce lieu commun de l'imaginaire dont s'est toujours nourri l'extrémisme de droite, celui d'une finance « cosmopolite » complotant contre la nation par l'intermédiaire de la franc-maçonnerie, qu'a spontanément retrouvé Le Pen en voyant dans la « *bataille de Maastricht* » un épisode de « *la guerre permanente que mènent les puissances obscures et les lobbies contre les nations* »¹¹¹. « *Puissances obscures* » et « *lobbies* » doivent ici s'entendre comme des désignations allusives et euphémiques de la « *grande finance apatride* », c'est-à-dire « *juive* » pour le leader du FN. Il a vendu lui-même en partie la mèche en ajoutant : « *Les promoteurs de Maastricht ne font pas mystère de la haine qu'ils portent à la nation, au fait national, aux valeurs nationales. Et l'un d'eux, des plus illustres, n'a-t-il pas dit : "Il ne reste qu'à faire sauter un seul verrou, celui de la nation" ?* »¹¹² Le Pen se référerait ainsi directement à un article, paru quelques jours plus tôt, de Ploncard d'Assac, antisémite notoire, ancien conseiller de Salazar, membre du FN, attribuant ces propos au baron de Rothschild¹¹³.

Mais, dès lors que se trouve menacée l'intégrité de la Nation, unité aussi essentielle que substantielle à ses yeux, en dehors de laquelle il n'est point de salut possible, qu'il soit individuel ou collectif, l'image de *la décadence* se profile également. Car remettre en cause l'unité ou la souveraineté nationale, c'est pour le FN s'engager inévitablement dans la voie du déclin moral et spirituel. Écoutons encore une fois Jean-Claude Martinez dresser le tableau des effets supposés du fédéralisme : « *Votre fédéralisme a échoué partout où il a été pratiqué : en Union Soviétique, en Yougoslavie, au Nigéria. Regardez le fédéralisme américain, ce qu'il a donné : la drogue, l'insécurité, l'affaissement mental, physique et autre, je n'insiste pas.* »¹¹⁴ Il vaut mieux en effet...

En définitive, en tant qu'il menace l'intégrité nationale, le fédéralisme européen apparaît aux yeux du FN comme une entreprise contre-nature, comme *une perversion* de l'ordre naturel qui préside à la division de l'humanité en

nations et en peuples distincts, aux particularités intangibles. Perversion que, à son habitude¹¹⁵, Le Pen finira par stigmatiser par un jeu de mots à connotation sexuelle, en fustigeant les « fédérastes » européens : « *Nous désignons ainsi les partisans d'une double perversité, le fédéral-socialisme. Nous sommes adversaires de l'Europe telle qu'elle se construit, sournoisement, par une bureaucratie mondialiste.* »¹¹⁶

Oeuvre d'une bureaucratie omnipotente pour le compte d'une oligarchie financière apatride, rêvant de régner sur un monde cosmopolite de citoyens anonymes, « *l'Europe fédéraliste* » ne serait en définitive, selon le FN, qu'un nouvel avatar du « *despotisme oriental* », profondément contraire au génie politique européen, qui aurait toujours consisté à cultiver la diversité des organisations politiques dans l'unité de civilisation. C'est la pensée qu'exprime avec force Yvan Blot : « *Le rêve de Maastricht est un rêve oriental : il rappelle Byzance ou l'Egypte des pharaons. Il est contraire au génie même de l'Europe, qui est dans la pluralité des nations comme le génie grec fut dans la pluralité des cités.* »¹¹⁷ On retrouve ainsi l'opposition cardinale entre l'Europe et l'Asie, qui structure tout le discours du FN sur l'Europe, mais transposée cette fois-ci sur le plan des conflits intra-européens.

2. Pour « l'Europe des patries »

Dès lors, comment le FN parvient-il à concilier son engagement européen et son refus catégorique du processus actuel de construction de l'Europe, aspect de la mondialisation économique et politique ? En opposant au *fédéralisme*, inspirant cette dernière, une formule *confédérale* : « *Nous choisissons donc l'instrument souple de la confédération, afin de mettre en commun la défense des intérêts géopolitiques et économiques essentiels des Etats d'Europe, tout en respectant leur souveraineté ainsi que la liberté de leurs habitants [...]. La confédération conserverait des compétences de la Communauté actuelle en matière de libéralisation des échanges économiques et monétaires, à l'exclusion toutefois de toute tentative en vue d'unifier artificiellement les législations des Etats membres.* »¹¹⁸ A l'Europe cosmopolite et techno-

cratique, le FN entend donc opposer « *l'Europe des patries* », respectueuse des identités et des souverainetés nationales. Organisation confédérale dont la Suisse offrirait dès aujourd'hui l'exemple en Europe : « *l'Europe pourrait se construire sur le modèle suisse, Etat confédéral, éminemment respectueux de chaque particularité de ses zones romande, germanique, italienne, romanche, ou encore de chaque canton et même de chaque vallée.* »¹¹⁹

Cette formule confédérale reste cependant vague ; seule l'étude détaillée des propositions du FN au Parlement européen permet de la préciser quelque peu¹²⁰. Relèveraient ainsi de la compétence confédérale essentiellement des grands projets industriels et scientifiques (tels Airbus ou Hermès) ; des mesures protectionnistes tournées contre les rivaux économiques de l'Europe (notamment le Japon) ; le renforcement de la lutte contre l'immigration aux frontières de la Communauté européenne ; enfin l'édification d'une force armée européenne, censée assurer la défense des intérêts communs des Etats européens confédérés contre la double menace communiste et islamiste.

3. *Les Français d'abord!*

On comprend dès lors que, dans le cadre de cet engagement européen *a minima*, le FN ait pu maintenir l'idée de *préférence nationale* : « *Je trouve qu'il est facile de concilier la double idée d'une Patrie forte dans une Europe forte. De la même manière que je me sens plutôt Morbihanais que Breton, plutôt Breton que Français, plutôt Français qu'Européen, plutôt Européen qu'Atlantiste, et plutôt Atlantiste que Mondialiste.* »¹²¹ On reconnaît ici la hiérarchie des affinités chère à Jean-Marie Le Pen, qu'il reprend d'ailleurs à cette occasion, en la déclinant sur le mode d'une métaphore des relations familiales : « *J'aime mieux mes filles que mes cousines, mes cousines que mes voisines, mes voisines que des inconnus et les inconnus que les ennemis. Par conséquent, j'aime mieux les Français, c'est mon droit. J'aime mieux les Européens ensuite, et puis ensuite j'aime mieux les Occidentaux, et puis j'aime mieux dans les autres pays du monde ceux qui sont alliés et ceux qui aiment la France.* »¹²²

Bref, si les Européens font partie de la parenté, ils n'appartiennent pas pour autant au cercle familial le plus intime et le plus cher : ils relèvent du cousinage plutôt que de la fratrie.

Aussi le FN a-t-il maintenu l'exigence d'une supériorité en droit des nationaux : « *S'il s'agit des Européens qui ont le droit de circulation, qui désirent acquérir la nationalité française, cette possibilité leur sera ouverte à une condition, c'est qu'ils témoignent de l'amour de notre pays, du désir de devenir Français, qu'ils ressentent l'honneur d'appartenir à notre communauté, qu'ils acceptent les devoirs en échange des droits.* »¹²³ Difficile de se montrer plus méfiant à l'égard des « cousins » européens ! Ainsi Le Pen s'est-il déclaré hostile au droit de participation aux élections locales et européennes des ressortissants communautaires résidant en France prévue par les accords de Maastricht : « *Le droit de vote est accordé aux résidents européens ; c'est une brèche dans le principe de la souveraineté des citoyens français sur leur territoire et une mesure qui aggravera les problèmes nés de l'immigration.* »¹²⁴ Le FN voit, en effet, dans cette mesure une étape pouvant mener à terme à l'octroi du droit de vote à tous les étrangers, « *immigrés* » compris : « *dès lors que le lien est coupé entre le droit de vote et la nationalité, c'est le doigt dans l'engrenage. Au non de quoi refusera-t-on demain le droit de vote aux immigrés d'Afrique ou d'Asie ?* »¹²⁵

Enfin, si le FN s'est rallié au projet de la construction d'une entité politique européenne, c'est avec le secret espoir de voir la France assurer la direction de la future confédération : « *Sans avoir de volonté hégémonique, la position de la France, à tous points de vue, fait d'elle le fédérateur de l'Europe* ». Et le FN entend bien défendre ce privilège qui fait de la France la *prima inter pares* : « *les Français ne sont pas à la hauteur de leur réputation. Ils ne remplissent plus la place qui est la leur. Cette place ne leur est pratiquement pas disputée s'ils en sont dignes. Ce leadership, consenti par nos nations sœurs, exige de la France qu'elle suive un tout autre chemin...* » déclare prétentieusement le leader du FN¹²⁶.

Ainsi si le FN dit « oui » à l'Europe, c'est à la double condition qu'elle ne soit pas supranationale et qu'elle ac-

cepte l'hégémonie française. Chassez le naturel nationaliste, il revient au galop, pourrait-on ironiser! Mais il faut, en définitive, y voir une preuve de la difficulté, pour une formation nationaliste comme l'est le FN, de soutenir un engagement européen; et, plus profondément, une manifestation des tensions et des contradictions de tous ordres auxquels cet engagement le soumet.

L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE OCCIDENTALE : UNITÉ ET DIVERSITÉ DU PHÉNOMÈNE

Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à la réapparition de mouvements d'extrême droite sur la scène politique d'un certain nombre de pays d'Europe occidentale. Ces poussées ont été particulièrement vigoureuses et continues en France, en Autriche, en Italie, dans les Flandres belges et, plus récemment, en Suisse, plus sporadiques en Allemagne et aux Pays-Bas, tandis qu'au contraire l'extrême droite disparaissait presque complètement de la scène politique espagnole, portugaise, grecque mais aussi britannique, et qu'elle continuait à rester marginale dans les pays nordiques (à l'exception cependant de la Norvège)¹²⁷.

Cet ensemble de phénomènes politiques conduit à se poser deux questions à la fois opposées et complémentaires. D'une part, par-delà les particularités nationales qui font en définitive de chacun de ces mouvements un cas d'espèce, est-il possible de déterminer des origines communes à cette renaissance inégale de mouvements politiques appartenant à une famille de pensée que l'on croyait à jamais disparue sous les décombres de la Seconde Guerre mondiale? D'autre part, comment expliquer, malgré tout,

les importantes inégalités qui subsistent de ce point de vue entre les différents pays européens? A supposer qu'il y ait identité relative des causes de la réémergence actuelle de mouvements d'extrême droite en Europe occidentale, comment rendre compte de la diversité persistante des situations nationales?

I. La crise symbolique

Parmi les éléments qui alimentent la résurgence de l'extrême droite sur le continent européen figure, en premier lieu, ce que j'ai appelé *la crise du sens*¹²⁸. Crise chronique, qui s'est approfondie au cours de ce siècle, au rythme de l'emprise grandissante des rapports capitalistes de production sur l'ensemble des rapports, pratiques et représentations qui structurent la vie individuelle et collective au sein des pays développés. Si cette crise a été en partie masquée et contenue dans l'euphorie de la croissance économique, du milieu des années 1950 au milieu des années 1970, les effets s'en sont fait sentir à nouveau lorsque, avec l'aggravation continue de la crise économique, les illusions propres au fordisme et à sa « *société de consommation* » se sont dissipées.

Cette crise chronique tient, je l'ai montré, au défaut d'ordre symbolique propre aux sociétés capitalistes développées: à leur incapacité à élaborer et maintenir un système un tant soit peu stable et cohérent de référentiels, de normes, de valeurs à l'intérieur desquels les individus puissent à la fois hériter du passé et se projeter dans l'avenir, communiquer entre eux, se construire une identité, en un mot donner sens à leur existence. Le symptôme le plus massif de cette crise, en même temps que sa solution illusoire la plus courante, réside dans le développement, au cours de ces deux dernières décennies, d'une individualité personnalisée¹²⁹, narcissique, auto-référentielle, qui n'accepte d'autre principe ou règle d'existence que son propre accomplissement. Refusant le plus souvent tout engagement social au-delà du cercle de ses affinités personnelles (famille, ami, monde associatif), soutenant au mieux

l'idéologie des droits de l'homme, cette personnalité molle sinon amorphe, pratiquant le pluralisme et le nomadisme identitaires, est en principe peu mobilisable politiquement, par quelque camp que ce soit. Si elle ne lui oppose pas de résistance active, elle ne semble donc pas non plus offrir de terrain favorable au développement de l'extrême droite.

Tant du moins que les conditions socio-économiques permettent sa survie. Mais dès lors que, comme c'est le cas dans tout contexte de crise socio-économique structurelle, la concurrence interindividuelle s'exacerbe au point de dégénérer en une « *guerre de tous contre tous* », dès lors que l'appropriation des moyens nécessaires au maintien de son rang social ou tout simplement de sa survie exige de chacun une mobilisation de plus en plus intense, cette individualité molle tend à se « durcir » selon deux directions : pour les « gagnants » (ou ceux qui espèrent l'être) dans le sens néo-libéral de l'individualisme « entrepreneurial » ; pour les « perdants » (ou ceux qui craignent de l'être) dans l'éclosion d'une structure psychologique prédisposant à l'adhésion à des idéologies et des mouvements d'extrême droite. En effet, lorsque se conjuguent d'une part le sentiment d'aliénation (d'étrangeté à soi, aux autres, au monde) généré en permanence par l'absence de structuration symbolique du vécu, d'autre part la majoration des sentiments d'impuissance, d'abandon et de culpabilité propre à toute situation d'échec social, les conditions sont mûres pour que se mette en place cette attitude de ressentiment : de rage impuissance, de révolte passive, de rumination interne de ses maux, qui ne trouve d'exutoire que dans la fusion de l'individu dans un communautaire imaginaire (le peuple, la nation, la race selon le cas), son recours à l'homme providentiel et la recherche de boucs émissaires dont l'élimination, symbolique ou même physique, devient la condition de son propre salut. Autrement dit, le durcissement autoritaire est sinon la seule solution, du moins une tentation immédiatement offerte à l'individualité symboliquement déstructurée générée par la crise du sens, dès lors que se trouvent menacées les conditions sociales de son existence.

L'analyse précédente rend notamment compte du surprenant changement de climat culturel survenu partout en Europe occidentale au tournant des années 1980. Dans le cadre des derniers feux d'un fordisme donnant déjà des signes d'essoufflement, la décennie précédente avait été marquée, conjointement à une renaissance de la combativité prolétaire, par l'affirmation d'un ensemble de « *nouveaux mouvements sociaux* » : mouvements féministes, mouvements des jeunes, mouvements pacifistes, écologistes, mouvements en faveur d'une participation directe des citoyens à l'exercice du pouvoir dans les quartiers et les communes, luttes pour les droits civiques, etc., bouleversant dans une certaine mesure le paradigme politique traditionnel (l'opposition droite/gauche). Si, par certains de leurs aspects ou éléments, ces mouvements ont présenté une dimension contestataire de l'ordre social capitaliste, revendiquant une vaste redistribution du pouvoir, alimentant une « nouvelle gauche » anti-étatiste et autogestionnaire, ils apparaissent rétrospectivement aussi comme l'expression de l'émergence, sur le plan politique, de cette individualité personnalisée qui, en toutes choses, entend décider par elle-même et ne s'en remettre qu'à elle-même et revendique une totale liberté de style de vie.

Aussi n'est-il pas étonnant que, au fur et à mesure où la crise socio-économique s'installera durablement et s'approfondira au cours des années 1980, ces mouvements s'effilo-cheront : c'est que le nouveau contexte va polariser cette individualité soit vers le « *chacun pour soi* » du libéralisme triomphant ; soit au contraire vers un repli identitaire frileux et haineux sur une communauté fétichisée, l'appel à l'Etat fort et à l'homme providentiel, le refus du principe d'égalité, la condamnation de la libéralisation des mœurs, la tentation de la xénophobie et du racisme. La même structure socio-psychologique (l'individualité personnalisée, constituée sur fond de défaut d'ordre symbolique) qui avait donné naissance dans les années 1960 et 1970 aux « *nouveaux mouvements sociaux* » à orientation progressiste va ainsi alimenter, dans le cours de la décennie suivante, une nouvelle forme de conservatisme, dont le néo-libéra-

lisme d'un côté et l'extrême droite de l'autre sont les deux faces opposées en même temps que complémentaires. C'est pourquoi d'ailleurs, en dépit de l'incohérence que cela constitue, les mouvements d'extrême droite qui ont émergé et se sont affirmés depuis lors dans les différents pays ouest-européens ont, plus ou moins, intégré à leur discours certains thèmes néo-libéraux, notamment l'antifiscalisme et la critique de l'Etat-providence.

II. La crise politique

L'actualité des extrêmes droites européennes est donc d'abord assurée par la manière dont leur discours répond aux complexes psycho-affectifs d'une individualité symboliquement déstructurée par la crise du sens et confrontée à des menaces immédiates sur ses conditions sociales d'existence par la crise économique. A ce premier facteur favorisant l'affirmation de ces mouvements, les éléments d'analyse de ce cas d'espèce que constitue le FN, développés dans les articles précédents, permettent d'ajouter un second : la crise de l'Etat-nation sous l'effet de la transnationalisation du capital. Car cette crise n'est bien évidemment pas circonscrite à la seule formation sociale française, elle sévit partout en Europe et même au delà, puisque le processus qui la commande est littéralement mondial¹³⁰.

La crise de l'Etat-nation (de la forme nationale de l'Etat et de la nation comme forme sociale structurée par l'Etat), provoquée par la transnationalisation du capital, présente différents aspects, tous susceptibles de favoriser l'affirmation de mouvements d'extrême droite. En premier lieu, elle se traduit par *une remise en cause des unités nationales*, des solidarités territoriales et sociales à travers lesquelles les différentes nations se sont constituées historiquement, solidarités que le fordisme avaient encore renforcées. Deux formes de cette remise en cause doivent ici particulièrement retenir notre attention. D'une part, la démultiplication de l'appareil d'Etat entre des instances supranationales (aujourd'hui, en Europe, les instances de l'Union européenne), les instances nationales et les ins-

tances infranationales (les pouvoirs publics régionaux et locaux, qui ont été partout renforcés en Europe au cours des deux dernières décennies), démultiplication qui aboutit de plus en plus à rendre incohérente et inefficace l'action globale de régulation socio-économique de l'appareil d'Etat, en affaiblissant en particulier ses instances nationales. A quoi s'ajoute, d'autre part, l'aggravation des inégalités de développement entre régions au sein d'un même Etat, du fait à la fois de l'abandon des actions correctrices de ces inégalités sous l'effet des politiques néo-libérales et de la dynamique spontanée de la transnationalisation du capital qui renforce certains pôles de développement, en affaiblit d'autres, néglige des zones entières en les vouant à la marginalité socio-économique¹³¹.

Dans ces conditions, deux types de mouvements politiques peuvent se produire, qui tous deux peuvent alimenter l'extrême droite, voire trouver en elle leur articulation la plus adéquate¹³². Certains estiment avoir à y gagner à un pareil mouvement de remise en cause des solidarités sociales et territoriales au niveau national : se sentant « forts » ou étant objectivement renforcés par le processus précédent, ils entendent se libérer du poids encombrant des « faibles ». Ils appuient donc le mouvement d'affaiblissement de l'Etat-nation, exigent une refonte confédérale de l'Etat national sur la base d'une critique de son inefficacité et de son coût, exacerbent des revendications régionalistes teintées de xénophobie, et vont même jusqu'à agiter le spectre de la sécession. On aura évidemment reconnu ce qui s'est passé ces dernières années, avec l'affirmation de la *Lega Nord*, dans ce nord de l'Italie que son dynamisme économique intègre dans la fameuse « *banane bleue* » européenne et qui supporte mal le poids des transferts au bénéfice du *Mezzogiorno*. Et c'est un processus analogue qui est à l'œuvre dans ces Flandres belges qui, au cours des années 1960-1970, ont su refaire leur handicap historique et entendent aujourd'hui renverser à leur bénéfice le rapport de subordination qui les a liées à la Wallonie, voire qui rêvent de se rattacher aux Pays-Bas dont elles sont géographiquement mais aussi linguistiquement et historiquement

proches : tel est le fonds sur lequel prospère le *Vlaams Blok*. Une pareille dynamique est également à l'œuvre dans la Catalogne espagnole, sans même évoquer ici le cas de la Slovénie et de la Croatie et de leur sécession de la fédération yougoslave, conduisant à l'éclatement et à l'embrassement de celle-ci.

A l'inverse, à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, craignent de faire les frais de ce processus d'affaiblissement des solidarités nationales, un nationalisme d'autant plus intransigeant qu'il est aux abois offre évidemment un refuge naturel. C'est sous le signe de la défense d'une nation menacée par les périls extérieurs (qu'il s'agisse des mouvements de capitaux, des flux migratoires, de la montée de l'intégrisme musulman ou de la pandémie du sida ou simplement de la construction de l'Union européenne) que le *Movimento Sociale Italiano* (MSI), depuis lors transmuté en *Alleanza Nazionale* (AN) en Italie, les *Republikaner* en Allemagne, le *Freiheitliche Partei Österreichs* (FPÖ) en Autriche aussi que le Front national (FN) en France sont parvenus à mobiliser des troupes apeurées par le spectre de la dissolution voire de l'éclatement de l'unité nationale. En affaiblissant les solidarités nationales, la transnationalisation du capital alimente ainsi des régionalismes offensifs et des nationalismes défensifs qui font tous les deux le lit de l'extrême droite.

En second lieu, en remettant en cause les différentes unités nationales, ce même processus de transnationalisation conduit également à *l'ébranlement des différents blocs socio-politiques*, dont les alliances aussi bien que les rivalités contribuaient à structurer l'espace politique national. J'ai montré sur le cas français comment, sous l'incidence du processus de transnationalisation et des nouveaux enjeux qu'il a fait surgir, le bloc hégémonique d'un côté, le mouvement ouvrier de l'autre se sont trouvés remis en cause, incapables de maintenir les systèmes d'alliance, les projets et programmes, les valeurs autour desquels ils s'étaient historiquement constitués, privant ainsi brusquement de représentation de larges couches sociales et libérant en conséquence un espace politique que le FN est venu occuper¹³³.

Un processus identique semble bien avoir affecté d'autres pays européens. Par exemple la Belgique, où la stabilité du système politique a été garantie des décennies durant par la recherche systématique du compromis, permettant la conclusion de coalitions gouvernementales entre chrétiens-sociaux et socialistes. Mais la fédéralisation du pays, elle-même résultat de la transnationalisation, conduisant à l'éclatement des partis traditionnels entre Flamands et Wallons, ainsi que les dissensions liées à la nécessaire résorption de l'énorme dette publique, exigence liée à l'intégration européenne (donc là encore au processus de transnationalisation), rendent de plus en plus difficile voire impossible la pratique des coalitions gouvernementales. Paralyse du système politique qui fait évidemment le jeu du *Vlaams Blok* et, dans une moindre mesure, celle du Front national belge.

En Autriche, la montée du FPÖ de Jörg Haider s'est de même effectué au détriment des deux formations qui avaient monopolisé jusqu'alors la scène politique autrichienne, l'*Österreichische Volkspartei* (le parti populaire autrichien) et le *Sozialdemokratische Partei Österreichs* (le parti social-démocrate autrichien). En prenant des voix à l'un aussi bien qu'à l'autre, le FPÖ exprime ainsi l'effritement des deux blocs socio-politiques de droite et de gauche qui, depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ont occupé la scène politique et sociale autrichienne, en se partageant systématiquement toutes les positions de pouvoir dans l'Etat et la société civile, effritement provoqué notamment par les menaces que, à travers le processus d'intégration européenne, la transnationalisation de l'économie fait peser sur les équilibres institutionnels du pays et les garanties données par l'Etat aux différences classes et couches de la population autrichienne.

C'est bien évidemment en Italie que la remise en cause des différents blocs socio-politiques a pris au cours de la dernière décennie le tour le plus spectaculaire puisque, des deux principales formations qui avaient dominé la vie politique italienne depuis 1945, la Démocratie chrétienne et le Parti communiste, la première s'est littéralement effon-

drée (entraînant dans sa chute son allié, le Parti socialiste) tandis que le second, renonçant à son identité, a connu une scission qui l'a considérablement affaibli. Il en est résulté une recomposition complète du paysage politique italien, qui a profité à la fois à l'AN et à la *Lega Nord*, ainsi qu'à Forza Italia de Berlusconi. Et il serait là encore facile de montrer que l'ensemble du processus est directement commandé par les exigences de la transnationalisation du capital *via* l'intégration européenne. Car, par-delà les péripéties des scandales politico-financiers qui ont occupé le devant de la scène politique italienne, l'enjeu véritable de tout ce bouleversement n'est autre que la nécessité d'une profonde réforme des finances publiques, aussi bien dans son volet de recettes fiscales (l'évasion et la fraude fiscales sont traditionnellement un sport national en Italie) que dans son volet de contrôle de l'affectation des dépenses (gangrenée jusqu'à présent par le clientélisme et la corruption mafieuse). Réforme qui remet précisément en cause tous les compromis socio-politiques italiens maintenus depuis le lendemain de la guerre, partant les formations partidaires de « *l'arc constitutionnel* » qui les avaient mis en œuvre et en avaient tiré leur légitimité.

Autrement dit, l'extrême droite se nourrit également d'un processus de désaffection d'une partie du corps politique envers les partis et blocs politiques traditionnels, du fait de la crise d'identité dans lesquels le processus de transnationalisation les a fait entrer. D'où l'affaiblissement des anciennes solidarités partisans et la volatilité électorale grandissante relevés dans les différents pays ouest-européens, qui n'ont pu que profiter à des formations nouvelles, comme le sont souvent celles d'extrême droite apparues en Europe ces dernières années.

Cela nous conduit naturellement à évoquer, en troisième lieu, un ultime effet du processus de transnationalisation sur l'Etat-nation : *la crise de la représentation politique*. Sentiment d'une distance croissante entre les élites politiques et le peuple, d'une indifférence grandissante des premières à l'égard des préoccupations du second, abstentionnisme électoral, recul du militantisme politique dans les

grandes formations partisans, baisse de la légitimité des partis, du système parlementaire et de la démocratie, sont les symptômes les plus évidents de cette crise.

La raison essentielle de ce déficit grandissant de légitimité des grandes formations politiques parlementaires, de gauche ou de droite, est tout simplement le spectacle de leur impuissance à gouverner : à maîtriser les problèmes économiques et sociaux auxquels se trouvent quotidiennement confrontés les citoyens. Impuissance qui n'est jamais que l'effet direct de l'affaiblissement du pouvoir de décision, de contrôle et de régulation des Etats-nations du fait de la transnationalisation du capital. Impuissance que souligne encore le déplacement des centres de décision du niveau national vers les niveaux européens ou régionaux. Impuissance qui rend dès lors parfaitement inacceptable la corruption des hommes politiques que l'on tolérerait tant qu'ils se montraient un tant soit peu capables de gouverner, en ayant prise sur le devenir économique et social. L'extrême sensibilité de l'opinion publique aux affaires politico-financières qui ont défrayé la chronique dans différents pays européens (Italie, France, Belgique, Autriche) est elle-même un signe de cette perte de crédit des médiations politiques traditionnelles.

Dans une situation où se conforte le sentiment d'être oublié, abandonné, trahi même par les hommes et les formations politiques, qui ne semblent dès lors plus préoccupés que de leurs intérêts partisans voire purement personnels, il aura été facile à l'extrême droite de développer son habituelle critique populiste des élites politiques, du parlementarisme et de la démocratie, comme plus largement d'attiser le ressentiment, et de se présenter comme une alternative au système politique en place. Et, partout en Europe occidentale, les différentes formations d'extrême droite ont su jouer avec succès sur cette corde sensible, qu'il s'agisse de la critique de la « *partitocratie* » menée par l'AN et la *Lega Nord* en Italie, de la dénonciation de la « *propoz* » (de la répartition des postes publiques entre l'ÖVP et le SPÖ) par Haider en Autriche, ou des attaques constantes de Le Pen contre « *l'établissement* » ou la « *ploutocratie* ».

III. La crise économique

On ne saurait cependant expliquer la réémergence de mouvements d'extrême droite en Europe occidentale sans évoquer évidemment la crise structurelle dans laquelle le capitalisme s'est progressivement enfoncé à partir du milieu des années 1970. Comme dans les années 1930, cette crise constitue la toile de fond de tout le processus, sans laquelle celui-ci resterait incompréhensible.

Il n'est guère nécessaire ici de revenir en détail sur la montée du chômage et de la précarité, la remise en cause des avantages antérieurement acquis, le démantèlement rampant du système de protection sociale, la dualisation socio-économique grandissante et le développement des phénomènes d'exclusion auxquels cette crise a donné lieu dans tous les pays d'Europe occidentale, bien que selon des rythmes et à des échelles variables à chaque fois. Il importe au contraire de souligner que ces phénomènes auront affecté en priorité les catégories les plus exposées du prolétariat (les jeunes, les femmes, les immigrés mais aussi les ouvriers et les employés peu qualifiés ou situés dans les secteurs en déclin) ainsi que des pans entiers de ces classes moyennes traditionnelles structurellement placées en situation de dépendance et de sous-traitance à l'égard du capital et qui, de ce fait, encaissent durement toute crise de celui-ci. Et c'est bien auprès de ces populations, plus particulièrement victimes de la crise ou directement menacées par elle, que, partout en Europe comme en France, les mouvements d'extrême droite auront obtenu leur meilleur écho.

Par les effets psycho-politiques et idéologiques qu'elle a fait naître – crainte du lendemain pour soi et les siens, sentiment d'abandon et de désespoir, rage impuissante à inverser le cours des choses – la dégradation généralisée de leurs conditions d'existence a en effet placé ces populations dans des dispositions favorables à la réception d'un discours d'extrême droite. C'est parmi ces populations à la fois apeurées et enragées qu'est le plus susceptible de se former le ressentiment, base psychologique de toute adhésion à l'extrême droite.

La synthèse réactive du ressentiment s'y est d'autant plus facilement développée qu'aux effets propres à la crise économique se sont ajoutés ceux de sa gestion néo-libérale qui a progressivement prévalu partout en Europe à partir du début des années 1980. Car, par son démantèlement des dispositifs institutionnels de régulation des marchés et de protection du salariat propres au fordisme, non seulement cette gestion aura aggravé les effets réels de la crise pour ces populations, mais encore et surtout elle aura renforcé certains des processus idéologiques favorisant l'audience de l'extrême droite. En défendant la non intervention de l'Etat, le néo-libéralisme aura justifié la démission des hommes politiques face à la dégradation de la situation sociale, contribuant à les faire paraître comme des incapables ou des cyniques. En prônant le sauve-qui-peut et le chacun pour soi, il aura rendu chacun seul responsable de son sort, majorant ainsi les sentiments d'impuissance, d'abandon et de culpabilité, ingrédients majeurs du ressentiment. En faisant l'apologie de « *la guerre de tous contre tous* » générée par le tout-marché, il aura contribué à rendre acceptable l'inégalitarisme et la haine de l'autre qui comptent parmi les ingrédients majeurs de la conception du monde véhiculée par l'extrême droite. Ainsi, tant par ses effets institutionnels que par ses effets idéologiques, le néo-libéralisme aura ouvert la voie à l'extrémisme de droite.

Enfin, ni la crise économique ni sa gestion néo-libérale n'auraient engendré une pareille dérive extrémiste si les populations victimes potentielles de l'une et de l'autre avaient trouvé en elles ou autour d'elles les moyens politiques de se défendre et d'imposer une autre dynamique sociale. Il faut évidemment ici évoquer la crise profonde du mouvement ouvrier, dont j'ai déjà eu l'occasion de montrer qu'elle est générale en Europe occidentale aujourd'hui¹³⁴. Elle se manifeste notamment dans son incapacité à relever les défis de la crise d'un fordisme qui est, en partie, sa propre œuvre historique, et dans la carence stratégique de ses directions qui en résulte. Ce qui aura contribué au discrédit de ses organisations partisans et syndicales, aspect parti-

culier de la crise de la représentation politique que j'ai mentionnée plus haut. Discrédit encore renforcé lorsque, contre leur propre base et en contradiction avec leurs engagements et leurs traditions, ces organisations ont prêté main-forte à l'offensive néo-libérale, voire en ont été les principaux stratèges, comme cela aura été le cas en France entre 1981 et 1993, comme en Autriche à partir du milieu des années 1980.

Il reste enfin à signaler comment l'ensemble des facteurs précédents, relevant des trois crises symbolique, politique et économique, concourent à faire naître des attitudes xénophobes, favorisant là encore l'extrême droite et son délire identitaire à base nationale, ethnique ou raciale. C'est que chacune de ces crises contribue à générer un sentiment d'aliénation, de perte de soi, de défaut d'identité et d'impuissance à la fois, voire un sentiment de haine de soi, de ce que l'on est devenu ou de ce que l'on craint de devenir, là encore composante essentielle du ressentiment. Dès lors, la tentation est forte de préserver ou de reconquérir une identité ainsi que l'estime de soi sur le dos de l'autre (ethnique ou national), de celui qui est différent, d'autant plus que la situation sociale dans laquelle ce dernier se trouve le désigne comme inférieur – ce qui est précisément le cas de l'immigré ou du réfugié. Tant il est vrai que la haine de l'autre n'est souvent que la dérivation projective de la haine de soi. La xénophobie, voire le racisme caractéristique des mouvements d'extrême droite, n'est donc en définitive que la manière dont ces derniers sont parvenus à capitaliser tous les effets réactifs des différentes crises que traversent actuellement l'ensemble des sociétés européennes, que mon analyse du cas français aura permis d'explorer en détail.

IV. Les spécificités nationales

Si la poussée générale des mouvements d'extrême droite semble ainsi pouvoir s'expliquer par un même groupe de facteurs, il reste inversement à expliquer pourquoi elle ne s'est pas produite simultanément, au même rythme et avec

la même vigueur dans les différents pays européens, voire pourquoi certains pays restent ou sont devenus des terres de mission pour l'extrême droite. Deux ordres de raison peuvent ici s'envisager.

1. L'analyse précédente suggère un premier ordre de considérations. Les inégalités de développement au sein de l'extrême droite européenne ne s'expliqueraient-elles pas par les différences de forme et d'intensité qu'ont connues, dans les différents pays européens, les crises dont nous venons de faire sa matrice commune? Les éléments de réponse ainsi suggérés ont cependant une portée limitée.

Il est vrai que la crise économique a été inégalement brutale dans ses effets sociaux (chômage, précarité, exclusion) selon les différents pays européens. Globalement, elle a davantage affecté la France ou l'Italie que l'Allemagne, les Pays Bas ou les pays scandinaves. Cela ne suffit pas cependant à expliquer que le développement de l'extrême droite ait été plus vigoureux dans les premiers que dans les seconds. Car, dans ce cas, elle aurait dû connaître des progrès fulgurants dans des pays comme l'Espagne, la Grèce ou la Grande-Bretagne où la crise a pris des allures bien plus catastrophiques encore, alors que l'extrême droite s'y est au contraire effondrée durant les années 1980. De même ne peut-on pas comprendre à partir de là que des pays comme l'Autriche et la Suisse, relativement épargnées jusqu'à une date récente par la crise économique, aient pu connaître des poussées de nationalisme et de populisme xénophobe.

Faut-il alors invoquer les effets inégaux de la crise de l'Etat-nation? On peut en effet supposer que les sentiments d'affaiblissement de l'Etat et de perte d'unité de la nation engendrés par cette crise ont été d'autant plus vifs que le sentiment national (la conscience et la revendication d'appartenance à une communauté nationale) est traditionnellement fort. Mais là encore les objections sont à portée de main. D'une part, comment mesurer la force de pareils sentiments? D'autre part, dans ce cas, c'est au sein des plus vieilles nations européennes, comme la France et

la Grande-Bretagne, que la crise de l'Etat-nation aurait dû favoriser une réaction d'extrême droite. Cela a bien été le cas en France, dont la tradition étatiste s'accommode mal du spectacle du désengagement actuel de l'Etat; mais cela n'a pas été le cas en Grande-Bretagne, peut-être parce que l'Etat y a joué traditionnellement un moindre rôle dans la formation nationale.

A l'inverse, les nations de formation plus récente, à plus faible intégration, comme la Belgique ou l'Italie, n'auraient pas dû connaître d'importantes poussées d'extrême droite. Or, dans l'un et l'autre de ces deux pays, la crise de l'Etat-nation a simultanément favorisé la poussée d'une extrême droite nationaliste, protestant précisément contre l'affaiblissement national (l'AN en Italie, le Front national en Belgique) et celle d'une extrême droite régionaliste, tentant de profiter au contraire de cet affaiblissement (le *Vlaams Blok* en Belgique et la *Legha Nord* en Italie).

Le cas de l'Allemagne est encore plus paradoxal de ce point de vue, puisque des poussées d'extrême droite s'y sont produites alors que la position de la nation allemande en Europe, par son succès économique, puis par sa réunification, n'a cessé de se renforcer. Seules les inquiétudes liées à la perte éventuelle d'une part de son autonomie (matérialisée en même temps que symbolisée par la puissance du mark) dans le processus d'intégration européenne seraient ici susceptibles d'expliquer ces poussées.

Il est encore plus difficile d'apprécier les inégalités d'acuité de la crise symbolique dans les différents pays européens. On peut cependant faire l'hypothèse que les pays où la culture protestante est hégémonique ont mieux résisté à cette crise que celle où la culture catholique est prédominante. Tout simplement parce que la montée de l'individualisme personnalisé évoquée plus haut bouleverse moins les structures mentales et sociales dans le premier cas que dans le second. Le protestantisme, avec sa double caractéristique d'une plus grande autonomie laissée à l'individu mais aussi d'un contrôle plus étroit de celui-ci par son intégration à de petits groupes (paroisse, associations), est à la fois plus disposé à accueillir et mieux à même de résister

aux effets déstructurants de l'individualisme personnalisé qu'une culture catholique où l'individu reste dépendant d'une structure bureaucratique centralisée (l'Eglise et/ou l'Etat) mais reste mal intégré et donc défendu par lui. Cela expliquerait que l'aire protestante ait été globalement moins affectée que l'aire catholique par la poussée d'extrême droite. Mais là encore, les contre-exemples ne manquent pas : l'Espagne et le Portugal catholiques ont vu s'effondrer leur extrémisme de droite ; tandis qu'en Alsace, c'est au contraire dans les cantons à forte minorité protestante du nord de la région que l'extrême droite enregistre ses meilleurs scores¹³⁵.

2. Les différences nationales de forme et d'intensité des crises communes alimentant l'extrême droite européenne n'expliquent donc que partiellement les inégalités de développement de cette dernière entre les pays européens. Il faut ici évoquer, en second lieu, une série d'autres facteurs, de diverses natures, sans qu'aucun ne fournisse cependant non plus, à lui seul, une réponse suffisante à la question posée.

a) A commencer par *la loi électorale*. Les élections à la proportionnelle sont plus favorables *a priori* aux petites formations débutantes que les scrutins majoritaires. Ainsi, en France, le FN s'est-il assuré des élus aux élections à la proportionnelle (municipales, régionales, européennes) mais non pas aux élections à scrutin majoritaire (telles que les cantonales et les législatives). La seule exception apparente confirme la règle : s'il a pu envoyer trente-cinq députés au Parlement au printemps 1986, c'est parce que, à la suite d'une modification de la loi électorale destinée à permettre aux socialistes de ne pas connaître une défaite trop cuisante, cette élection législative s'est faite à la proportionnelle. C'est aussi le mode de scrutin (uninominal à un tour) qui a rendu impossible la percée électorale de l'extrême droite britannique, même à l'époque (fin des années 1970) où elle a été la plus puissante et où elle réalisait ses meilleurs scores.

Mais ce facteur institutionnel ne suffit pas à expliquer les inégalités de développement de l'extrême droite en Europe. Ainsi, de l'Autriche, de la Belgique et des Pays-Bas qui appliquent tous trois une proportionnelle intégrale, seule la première a vu l'extrême droite en profiter pleinement; tandis que, dans la seconde, son développement est nettement contrasté entre les Flandres et la Wallonie; et qu'au sein des troisièmes, l'extrême droite continue à réaliser des scores très faibles.

b) La présence ou non d'un *chef charismatique incontesté* constitue un facteur plus décisif. Tant la structure idéologique des mouvements d'extrême droite que la structure psychologique de leurs membres requièrent, pour assurer leur développement, la présence d'un tel *leader*: un *duce*, un *fürher*, un *caudillo*, un *conducatore*. Cette présence est d'autant plus nécessaire que, plus encore que d'autres mouvements politiques, l'extrême droite est divisée entre des courants opposés, quelquefois violemment hostiles les uns aux autres; que l'on pense seulement aux oppositions entre nationalistes d'une part, régionalistes et européanistes d'autre part; ou à celles entre catholiques traditionalistes, voire intégristes, et néo-païens style «*nouvelle droite*». Seule l'autorité d'un chef incontesté peut fédérer ces différents courants en évitant que leurs querelles ne dégénèrent en guerres ouvertes conduisant à des scissions mortelles.

L'extrême droite a su s'assurer un tel chef charismatique en France (avec Jean-Marie Le Pen), en Italie (avec Gianfranco Fini), en Autriche (avec Jörg Haider), en Flandre (avec Karel Dillen). C'est au contraire un tel *leader* qui n'a pas su émerger dans les autres pays européens. Ainsi en Allemagne où non seulement Franz Schönhuber, le chef des *Republikaner*, s'est heurté à la présence incontournable de Gerhard Frey, le vieux *leader* de la *Deutsche Volksunion*, mais où il s'est rapidement trouvé en bute à des luttes intestines au sein de son propre parti, qui s'en est trouvé affaibli d'autant. Ce sont également des querelles internes autour de la personne de son président inamovible Daniel Féret, qui ont empêché le Front national bel-

ge de connaître un développement semblable à celui de son grand frère français, et qui ont fini par le faire éclater courant 1995. Et c'est la même absence d'un *leader* incontesté qui n'aura pas permis au *National Front* britannique de maintenir son unité lorsque son déclin s'est dessiné au début des années 1980.

On trouvera évidemment une confirmation de l'importance de ce facteur dans la crise qui a secoué le FN français pendant l'hiver 1999 en conduisant finalement à son éclatement et, consécutivement, à son affaiblissement électoral. Dès lors que, sous l'effet de son vieillissement ou de l'épuisement de sa stratégie de conquête du pouvoir, son chef ne parvient plus à s'imposer ou se trouve contesté, une force d'extrême droite est menacée dans son existence même.

Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de la présence d'un tel *leader*. Si celle-ci est en effet indispensable pour qu'un mouvement d'extrême droite parvienne à se structurer et à percer sur la scène politique, une fois ces deux objectifs atteints, son développement devient indépendant de la présence du chef et est capable de survivre à sa disparition éventuelle. Il convient donc de ne pas se réjouir trop tôt des déboires et revers de fortune que connaît actuellement l'extrême droite française.

c) La capacité inégale des mouvements d'extrême droite à *se dégager de toute filiation fasciste explicite* constitue également un facteur important de différenciation de leur devenir.

Car, en Europe occidentale, forte de près de deux siècles de tradition, la culture démocratique est devenue hégémonique. Si l'histoire européenne de ce siècle nous a appris que cette hégémonie est fragile et pouvait céder face aux poussées de l'extrémisme de droite (mais aussi de gauche), si la montée au cours de ces deux dernières décennies de sentiments xénophobes et racistes au sein des opinions publiques européennes nous rappelle cette fragilité, cette culture n'en reste pas moins suffisamment solide aujourd'hui pour obliger les différents mouvements d'extrême droite à se dégager de toute filiation trop évidente à

l'égard des mouvements et des régimes fascistes des années 1920-1930. La manifestation d'une telle filiation, qu'elle soit le fait des mouvements d'extrême droite eux-mêmes ou le fait de leurs adversaires, exerce toujours des effets négatifs en dégradant leur image dans l'opinion publique. Autrement dit, aujourd'hui et sans doute encore dans les prochaines années, l'extrême droite doit avancer masquée : le loup d'extrême droite doit aujourd'hui revêtir une peau d'agneau et cacher ses crocs s'il veut pénétrer et séjourner dans la bergerie démocratique ; sinon il est condamné à rester à la porte, quitte à pouvoir y hurler à sa guise.

C'est là sans doute la raison essentielle de la faiblesse persistante de l'extrême droite dans les pays qui ont connu jusqu'à une date récente une dictature dont l'image est de près ou de loin associée à celle du fascisme (Portugal, Espagne, Grèce) : dans ces pays, l'extrême droite continue à être stigmatisée, diabolisée même, par le souvenir encore vivant de ces régimes auxquels elle reste souvent liée, tant par ses hommes que par son discours.

Le devenir du MSI en est également l'illustration. Tant que celui-ci, sous la conduite de Giorgio Almirante puis de Pino Rauti, s'est réclamé plus ou moins ouvertement d'une filiation fasciste, il s'est condamné à décliner lentement. Parmi les facteurs primordiaux de ses progrès fulgurants de ces dernières années figure incontestablement la modification de son image publique sous la direction de Gianfranco Fini : discrète prise de distance à l'égard du fascisme (cf. son auto-définition comme « *post-fasciste* »), changement de nom, volonté d'apparaître comme un simple parti conservateur, ont fait partie de cette stratégie visant à permettre à l'extrême droite italienne d'intégrer pleinement le jeu démocratique, en se présentant comme candidat officiel au pouvoir.

C'est pourquoi aussi les différents leaders et mouvements d'extrême droite se défendent toujours (y compris sur le plan judiciaire) contre les accusations de leurs adversaires de n'être que des « *fascistes* ». Ce qui n'exclut pas évidemment des dérapages verbaux de leur part, tantôt volontaires (il faut bien donner des gages à la partie extrémiste de leurs

troupes), tantôt involontaires (retour d'un refoulé mal contenu): ainsi, lorsque Le Pen assimile les chambres à gaz ayant servi à l'extermination des Juifs dans les camps nazis à un « *point de détail* » de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale; ou lorsque Haider se lance dans l'éloge de la politique de plein emploi du III^e Reich! Mais c'est aussi pour cette raison, entre autres, que l'exercice de responsabilité gouvernementale lui a été personnellement interdit.

Evidemment, ce tabou de la filiation fasciste entrave inégalement le développement de l'extrême droite selon les pays. En particulier, parmi ceux qui, dans les cours des années 1930 ou 1940, ont connu des régimes fascistes ou alliés du fascisme, la situation varie considérablement selon que ce passé a fait l'objet d'un débat national et d'une pédagogie de masse visant à exorciser le spectre de son retour ou, au contraire, a été plus ou moins refoulé de la conscience nationale et exclu du débat démocratique. En France, et bien plus encore en Autriche, aura en définitive prévalu la thèse selon laquelle le pays aurait été victime d'une invasion fasciste, occultant l'ampleur de la collaboration des autorités nationales avec l'envahisseur, voire l'adhésion d'une partie de la population à « l'ordre nouveau ». De ce fait, les défenses liées au tabou de la filiation fasciste y sont sans doute moindres qu'en Allemagne où on aura assisté à une véritable culpabilisation collective de la population par l'intermédiaire du système scolaire et médiatique. La différence de tolérance à l'égard des mouvements néo-nazis entre l'Allemagne et l'Autriche est flagrante de ce point de vue; et elle n'est sans doute pas étrangère à la différence de perméabilité des deux pays à la poussée actuelle de l'extrême droite.

d) Autre facteur pouvant expliquer les inégalités de développement au sein de l'extrême droite européenne: *la solidarité de la droite*. L'ennemi naturel de l'extrême droite est en principe la gauche; mais tant l'expérience historique que l'analyse de la France des années 1980 et 1990 nous a appris que la gauche pouvait faillir à sa mission. Le seul obstacle susceptible d'entraver la progression de l'extrême droite est alors... la droite elle-même.

Pour progresser et *a fortiori* pour accéder au pouvoir, l'extrême droite doit compter sur une droite faible, dont le crédit électoral aussi bien que les convictions démocratiques sont vacillants. Et, de fait, là où l'extrême droite a fortement progressé en Europe occidentale ces dernières années, et plus encore là où elle a pu accéder au pouvoir, c'est que la droite s'est trouvée affaiblie ou en crise, par usure du pouvoir, incapacité à faire face aux problèmes socio-politiques de l'heure, multiplication des scandales financiers, etc. Cela a été le cas notamment en Italie où la Démocratie chrétienne aussi bien que le Parti socialiste se sont littéralement effondrés sous le poids de l'incurie de leur gestion et des scandales, contribuant ainsi au progrès de l'AN et de la *Legga*. Cela a aussi été le cas récemment en Autriche où l'ÖVP a vu s'affaiblir à la fois son potentiel électoral... et ses convictions démocratiques, lui faisant en définitive préférer l'alliance gouvernementale avec le FPÖ à celle avec son ancien partenaire-adversaire social-démocrate.

Pour être moins intense, la crise politique et idéologique de la droite française n'en est pas moins réelle : divisions internes, manque de perspective stratégique, multiplications des scandales l'ont affaiblie depuis une vingtaine d'années. Et on a vu comment le Front national avait su en profiter, en la contraignant à passer alliance avec elle, au niveau de certains conseils régionaux ou localement, dans les municipalités.

Inversement, dans les pays où la droite a su conserver le pouvoir en affichant une identité forte, l'extrême droite est restée faible, comme en Grande-Bretagne, où sa poussée a été en définitive refoulée par le thatcherisme ; ou comme en Allemagne, où elle a été contenue par la gestion chrétienne-démocrate de la réunification.

e) Parmi les causes des inégalités de développement au sein de l'extrême droite européenne, il faut évoquer en dernier lieu l'intensité elle-même inégale de *la réaction démocratique et antifasciste*. Dans les pays où la culture démocratique est particulièrement solide, où les autorités politiques (qu'elles soient de droite ou de gauche) dispo-

sent d'un arsenal juridique permettant de réprimer les manifestations courantes de l'extrême droite (propos et actes racistes notamment) et n'hésitent pas à s'en servir, où existent de même des mouvements antiracistes et antifascistes vigoureux, les progrès de l'extrême droite en sont rendus plus difficiles. Inversement, dans les pays où les traditions démocratiques sont moins solides, où en particulier l'opinion publique est traversée par des courants xénophobes ou racistes, où les autorités ont fait preuve de mollesse à l'égard des exactions des mouvements d'extrême droite, où les mouvements antiracistes et antifascistes ont été plus lents à se mobiliser voire inexistants, l'extrême droite aura rencontré un terrain plus favorable.

De ce point de vue aussi, il semble bien qu'il y ait une opposition entre les pays majoritairement protestants et ceux de culture catholique. Là où le protestantisme est dominant, comme dans les Pays-Bas, en Scandinavie, en Grande-Bretagne, semblent exister des « anticorps » importants immunisant relativement la société contre le « virus » de l'extrême droite. Ce sont aussi les pays qui ont, tant au niveau des mouvements de masse que des autorités politiques, le plus vigoureusement réagi aux menées de l'extrême droite. Dans ces pays, les réunions publiques de l'extrême droite sont la plupart du temps rendues impossibles par les contre-manifestations de leurs opposants ou par les mesures d'interdiction prises par les autorités, sous pressions de ces derniers.

Là où, au contraire, le catholicisme est prégnant et continue de marquer en profondeur la vie politique et les mentalités, comme en Italie ou en Autriche, l'extrême droite semble au contraire disposer d'une situation plus favorable. Dans les pays où l'hégémonie du catholicisme est contre-balançée par une présence protestante importante (comme en Allemagne) ou par des traditions laïques comme en France, le développement de l'extrême droite se heurte à des résistances qui le limitent, sans parvenir toujours à le contenir toutefois.

Pour conclure, l'efficacité de la résistance qu'ont su ainsi opposer certains mouvements démocratiques, antira-

cistes ou antifascistes étrangers aux menées de l'extrême droite dans leur pays doit nous convaincre de la possibilité de lutter contre cette dernière. Que l'ennemi soit d'abord fort de nos propres faiblesses, démobilisations ou démissions, cela nous rappelle que nous sommes les principaux responsables de notre avenir politique ; et qu'il nous appartient de réagir, tant qu'il en est encore temps.

POUR UNE EUTHANASIE DE LA NATION

Depuis que la gauche politique et syndicale française a opéré sa mue « moderniste », au tournant des années 1980, abandonnant l'antienne de la lutte de classes pour rabâcher le catéchisme néo-libéral, elle est à la recherche d'une nouvelle identité. L'écroulement de son ancien modèle socialiste, dans sa double version réformiste et « révolutionnaire », l'ayant laissée orpheline d'idéologie et de perspective historique, elle s'est rapidement rendue compte qu'elle ne pouvait se contenter de décliner les vertus du « *laissez faire, laissez passer* », qu'il lui fallait en quelque sorte un « *supplément d'âme* » pour habiller la nudité de son corps doctrinal. L'accélération de la construction européenne tient désormais ce rôle pour la majeure partie d'entre elle, qui ne se donne même plus la peine de masquer qu'elle a définitivement renoncé à transformer le monde, quand elle ne se fait pas une gloire de s'être soumise à son mouvement, qui n'est autre aujourd'hui que celui de la transnationalisation du capital.

Une autre partie de la gauche, minoritaire, se montre cependant apparemment plus exigeante. Elle ne se satisfait pas du rôle de simple maître d'œuvre de la mondialisation capitaliste et se cherche une nouvelle perspective histo-

rique. Sa dérive idéologique l'amène ainsi, régulièrement, à réinvestir la thématique nationale, voire nationaliste, à tenter de reconquérir une identité en reprenant à son compte le combat en faveur de la préservation de l'identité nationale, dans un contexte où, en effet, cette identité est mise à mal par le processus de transnationalisation. Ce faisant, elle ne prend pas toujours la précaution de se distinguer des éléments de droite, voire d'extrême droite, qu'inévitablement elle est amenée à croiser et à côtoyer sur ce terrain.

Ce fut, il y a quelques années, l'affaire des regroupements « rouge-brun » qui virent certains membres du Parti communiste flirter avec des éléments de la « nouvelle droite » ou issus du courant « tercériste »¹³⁶. Plus récemment, à l'automne 1998, est apparue une curieuse Fondation Marc-Bloch qui se propose de faire réfléchir ensemble intellectuels de gauche et de droite opposés à la ratification des traités de Maastricht et d'Amsterdam, hostiles ou très méfiants à l'égard de la construction européenne : partisans de Chevènement, de Pasqua et de de Villiers s'y côtoient et se proposent, coude à coude, de défendre l'héritage national *et* républicain contre les menaces que ferait peser sur lui l'intégration européenne¹³⁷. « *National-républicain ? Chiche...* » : c'est précisément sous ce titre que *Le Monde* du 7 novembre 1998 publiait de larges extraits d'une conférence en Sorbonne de Régis Debray, à l'invitation de cette même fondation. Fondation à laquelle devaient adhérer au printemps 1999 une quinzaine de « trotsko-républicains » en rupture de Ligue communiste révolutionnaire¹³⁸.

L'histoire nous ayant appris que le monstre fasciste est né de l'accouplement contre-nature de milieux de gauche, voire d'extrême gauche, ayant rompu avec la thématique de la lutte des classes, et de milieux procédant de la tradition « révolutionnaire » de l'extrême droite nationaliste¹³⁹, les dérives précédentes doivent nous mettre en alerte. D'autant plus qu'avec la complaisance manifestée par Régis Debray à l'égard du régime serbe au cours du printemps 1999, en pleine action de l'OTAN contre lui, on a eu un avant-goût de ce à quoi peut conduire l'aveuglement

national-républicain... Qui n'eût d'égal, il est vrai, que celui des partisans des « *frappes chirurgicales* » occidentales.

De manière préventive et prophylactique, cet article se propose d'élaborer une réponse critique aux principaux arguments que cette mouvance développe et qui pourraient en séduire d'autres encore à gauche.

1. Selon un premier argument, il s'agirait de ne pas laisser le monopole de la nation (de l'idée nationale, de l'amour de la nation, de la défense de l'intérêt national, etc.) à la droite et à l'extrême droite nationalistes.

Singulière tactique que celle qui consiste à prétendre battre l'adversaire en se situant sur son terrain, en lui disputant ses mots d'ordre et ses symboles. N'est-ce pas au contraire le plus sûr moyen de renforcer sa crédibilité et sa légitimité et, en définitive, de se faire battre? Car la thématique nationale et nationaliste est bel et bien devenue la chasse gardée de la droite et de l'extrême droite depuis un bon siècle.

L'idée de nation est certes, à son origine, une idée révolutionnaire, une idée de gauche, si l'on peut tenter cet anachronisme politico-idéologique, tant le spectre des forces politiques de la France de la fin du XVIII^e siècle n'est plus le nôtre. Si les armées révolutionnaires remportent la victoire de Valmy au cri de « *Vive la nation!* », autrement dit si la nation est alors une idée propre à soulever les peuples contre l'ordre ancien, aristocratique et monarchique, c'est qu'elle est à ce moment-là synonyme de souveraineté populaire et d'égalité juridique.

Autant d'idées dont les limites et le caractère fallacieux se révéleront rapidement cependant, dès que les luttes de classe s'exacerberont au sein d'un « *tiers état* » qui ne devait sa cohésion qu'à son combat contre l'ordre ancien précisément. Celui-ci abattu, le « peuple » – au sens sociologique : la paysannerie, le prolétariat naissant, la petite-bourgeoisie même – aura vite fait de réaliser que le souverain est... la bourgeoisie; et que, derrière le masque souriant de l'égalité juridico-politique, grimace le visage de l'exploitation et de la domination socio-économiques.

Dès lors, l'idée de nation tombe en déshérence. La droite contre-révolutionnaire n'en veut pas, car elle continue malgré tout à sentir le soufre. La droite libérale n'en a pas besoin, qui entonne (déjà!) les vertus de l'économie de marché et de la réduction de la société à ses lois réputées universelles. Quant à la gauche, en voie de constitution, de l'héritage révolutionnaire elle ne retient que l'idée de République, qui plus est en la gauchissant : en 1848 comme en 1871, le peuple monte à l'assaut du ciel capitaliste au nom de la « sociale ». Tandis que c'est au nom de « l'ordre » et de la « propriété » que les régiments de Cavaignac et de Galliffet fusilleront les insurgés.

C'est donc d'un véritable « *no man's land* » idéologique que s'empare, entre 1880 et 1900, ce qui va devenir la « droite nationale » (en fait nationaliste), un arc de forces politiques allant de la droite du bloc républicain à l'extrême droite contre-révolutionnaire et monarchiste. J'ai analysé ailleurs les conditions (notamment la montée du mouvement ouvrier à l'intérieur et des périls impérialistes à l'extérieur) qui ont rendu possible et, dans une certaine mesure, nécessaire cette synthèse nationaliste, à laquelle Barrès puis Maurras ont donné ses lettres en France¹⁴⁰. Elle dominera toute la partie droite de la scène politique sous la III^e République, surclassant nettement les éléments libéraux, avant d'assassiner « *la gueuse* » à Vichy, en juillet 1940.

C'est au gaullisme qu'il reviendra, à partir de cette même date, de contester à cette droite et extrême droite nationalistes la référence à la nation comme motif de légitimité politique, en restaurant la formule républicaine. Alors même que toute la politique gaulliste, à partir de 1958, travaillera à l'intégration de la France dans un cadre plurinational voire supranational (la construction européenne) et à consolider un capital industriel et financier dont les intérêts s'inscriront de plus en plus en dehors du cadre national. Jusqu'au point où les héritiers du gaullisme n'auront plus d'autres ressources que de rejoindre leurs alliés libéraux dans l'exaltation du « *mondialisme* » et de « *la mondialisation* », laissant à nouveau le terrain libre à l'ex-

trême droite nationaliste qui y fit le retour remarqué que l'on sait au début des années 1980, sous la bannière du Front national.

Ainsi, depuis plus d'un siècle, la thématique nationale a été le monopole au mieux d'une droite bonapartiste (ainsi peut-on caractériser le gaullisme), au pire d'une droite extrême et d'une extrême droite nationalistes, toujours prêtes à rompre avec les institutions républicaines. Et les quelques rares fois où la gauche s'est mêlée de s'aventurer sur ce terrain, c'est pour se renier et trahir sa propre base: en servant d'appui à la politique d'« *Union sacrée* » qui envoya, entre 1914 et 1918, le peuple à la boucherie dans les tranchées, alors qu'il lui aurait fallu organiser la grève générale contre la guerre inter-impérialiste; en dévoyant la lutte contre le nazisme (et Vichy!) en combat contre « *les boches* » et en abandonnant la lutte pour la « *libération sociale* » au profit de celle en faveur de la « *libération nationale* », entre 1940 et 1945; enfin, en se lançant dans les désastreuses guerres coloniales (au Vietnam, en Algérie), se faisant le valet de la pire fraction de la bourgeoisie française contre les peuples colonisés.

Bref, à l'enseigne de la nation, depuis un siècle, la droite et l'extrême droite ont tenu boutique de manière florissante, alors que la gauche n'y a jamais joué que le rôle du pigeon que l'on plume, avant de le rejeter à la rue. Avis à ceux qui sont tentés d'y pénétrer une nouvelle fois ainsi qu'à ceux qui seraient prêts à les suivre.

2. On me dira – et c'est un second argument – que l'histoire même que je viens d'esquisser à grands traits témoigne de ce que l'idée de nation n'est pas une, qu'elle met aux prises au moins *deux conceptions différentes* de la nation. L'une véhiculée précisément par la droite extrême et l'extrême droite nationalistes, qui fait de la nation une communauté ethnique voire raciale, qui exclut de la nation tous ceux qui n'en descendent pas par le sang reçu (ou qui ne méritent pas d'être élus en son sein par le sang versé); l'autre, partagée par la gauche et par la droite républicaine, qui y voit au contraire une communauté politique, une as-

semblée de citoyens, à laquelle peuvent s'intégrer tous ceux qui, quelle que soit leur origine, vivent sur son sol, dès lors qu'ils manifestent la volonté d'en partager les lois. Et qu'il y aurait donc là lieu et motif à disputer aux nationalistes de droite et d'extrême droite leur hégémonie séculaire sur l'idée nationale.

En fait, il s'agit là moins de deux conceptions radicalement opposées de la nation que deux moments, unilatéralement séparés et hypostasiés, de toute réalité nationale. Qu'est ce qu'une nation en définitive ? C'est, dans le cadre géopolitique structuré par les rapports capitalistes de production, un peuple qui se fait Etat ou, à l'inverse, un Etat qui se fait peuple. La réalité nationale englobe toujours, avec leurs tensions éventuelles, ces deux moments : le peuple et l'Etat, *un moment ethnique* et *un moment politique*. Même et surtout lorsqu'il s'agit d'une « *ethnicité fictive* », selon l'expression suggestive d'Etienne Balibar, fruit de la construction politique de la nation, artifice de l'Etat. Une nation, c'est toujours *aussi* un territoire avec des frontières, fantasmé comme patrie (terre des pères) ; une langue (rarement plusieurs), érigée en langue nationale à l'exclusion de toutes les autres ; une histoire, dans laquelle le mythe et la légende ont leur part, quelquefois large, propre à faire de la nation une « *communauté de destin* » ; une culture commune (une littérature, une architecture, une cuisine, etc.) qui va jusqu'à faire croire à certains en un « génie » national spécifique...¹⁴¹

La naïveté et l'aveuglement des tenants de la conception politique et citoyenne de la nation, c'est d'ignorer précisément qu'on ne peut avoir ou vouloir la nation comme communauté politique *sans* devoir simultanément assumer l'autre aspect de la réalité nationale, sans son moment ethnique. Et la nation française ne fait certes pas exception à cette loi générale. Des preuves ? Ont-ils jamais écouté et entendu le refrain de *La Marseillaise* : « *Qu'un sang impur abreuve nos sillons !* » ? Le sol et le sang dans un seul et même vers... Se sont-ils jamais demandé quelle était la logique implicite sous-tendant le fameux droit du sol, qui continue d'inspirer pour l'essentiel le code français de la

nationalité, droit dont ils sont si fiers? Pourquoi exiger, comme le fait la République depuis des décennies, que l'étranger naisse sur le sol français pour lui accorder automatiquement la nationalité française? Sans même évoquer ici la mythologie (auto)chtonienne, n'est-ce pas qu'il s'agit de s'assurer, avant de lui reconnaître la qualité de Français, que l'étranger aura acquis les traits majeurs de « *l'ethnicité fictive* » française, ne serait-ce que l'usage de la langue, en étant passé par l'appareil qui en a assuré la reproduction depuis plus d'un siècle, « *l'école républicaine* »? Dans un ouvrage récemment paru, consacré à l'analyse des politiques d'immigration et de régulation de la présence étrangère en France, Vincent Viet jette une lumière crue sur la face cachée et sombre de ce qu'il appelle le « *modèle républicain d'intégration* », en montrant que cette intégration a été régie par un principe de « *préférence nationale* » qui ne disait pas son nom, réservant les meilleurs emplois, les meilleurs logements, un meilleur accès à la protection sociale, etc., aux travailleurs nationaux¹⁴². Et ce bien avant que le Front national n'en fasse son étendard. Et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres possibles.

Qu'on le veuille ou non, il y a dans *la réalité* nationale, avant même que dans *l'idée* de nation, un principe de préférence et même d'exclusion qui tient à son moment ethnique, le cas échéant en contradiction avec le moment politique. L'ignorer, c'est se condamner, sous couvert de référence à la citoyenneté et à la République, à introduire le loup dans la bergerie : à légitimer en contrebande, à son insu même, les principes de préférence et d'exclusion, qui tiennent au moment ethnique de la nation, et qui feront toujours le jeu et la force de l'adversaire nationaliste.

3. Reste à examiner un dernier argument, de nature différente de celle des précédents. A travers la nation, ce qu'il s'agirait de défendre, c'est non pas tant la nation elle-même que le cadre historique, socio-institutionnel et symbolique d'un certain nombre d'acquis à préserver. Acquis politiques tels que la conception républicaine de la démocratie ou la laïcité; et surtout acquis sociaux, en gros les ac-

quis de l'Etat-providence de la période fordiste. Acquis qui seraient précisément menacés par la dissolution de l'Etat-nation dans le cadre de la mondialisation libérale ou, tout simplement, celui d'une Europe fédérale.

Cet argument repose en fait sur le postulat que ces acquis ne pourraient être défendus que dans le cadre national qui les a vu s'instituer. Autrement dit, il repose sur la confusion entre la *forme* nationale et son *contenu* politique et social, faisant comme si le second devait nécessairement revêtir la première. Postulat nationaliste par excellence, que celui qui fait de la nation la seule forme de communauté politique possible.

La chose est contestable sur le plan des principes mêmes en ce qui concerne les acquis politiques. On voit bien que nationalité et citoyenneté font en définitive mauvais ménage, quand on fait de la possession de la première la condition de l'accès de la seconde, refusant ainsi à des populations d'origine étrangère un droit de vote que leur contribution à la production de la richesse nationale, au développement de la culture nationale, quand ce n'est pas à la liberté nationale tout court, devrait suffire à leur accorder. Quant à la laïcité dont nos républicains sont si fiers et jaloux, les affaires répétées de « *foulard islamique* » montrent bien qu'elle s'accommode mal de la tradition française, avec ce qu'elle implique en définitive de compromis (inavoué) avec le christianisme (surtout catholique) mais aussi de posture hostile (inavouable) à l'égard de l'islam, toujours suspecté d'être intrinsèquement inassimilable par la République : comment expliquer autrement que le port d'un foulard soit considéré par certains laïcards comme un « *signe ostentatoire* » d'appartenance religieuse, quand ce n'est pas de prosélytisme, alors qu'ils ne voient rien à redire aux croix portées en sautoir ?

Et si les acquis sociaux du fordisme doivent être défendus, mieux : développés et approfondis, il n'apparaît que trop évident que ce n'est plus aujourd'hui, dans le cadre trop étroit de l'Etat-nation que cette défense et cette promotion peuvent être organisées et assurées du succès qu'elles méritent. Face à la mondialisation libérale, à l'in-

terpénétration croissante des appareils productifs nationaux, à la densification des échanges commerciaux entre eux, à l'autonomie grandissante que le capital financier a acquis sur le plan mondial, chaque Etat-nation pris isolément n'est plus en mesure de jouer le rôle d'une instance capable tout à la fois de réguler l'accumulation du capital et de l'asservir à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs progressistes (travailler moins pour travailler tous, redistribuer la richesse dans le sens d'une réduction des inégalités, promouvoir des modes de produire et de consommer écologiquement soutenables, etc.). Seuls des systèmes d'Etats, telle l'Europe en ce qui nous concerne, peuvent désormais fournir le cadre à l'intérieur duquel de pareils objectifs pourront être atteints. Que la construction européenne ne se soit pas, pour l'instant, orientée dans ce sens, qu'elle ait été au contraire une machine de guerre au service de la mondialisation libérale, ne doit pas servir d'alibi pour se replier sur une nouvelle ligne Maginot, dont la protection serait tout aussi illusoire que celle offerte par l'ancienne, mais indique au contraire le terrain et l'enjeu du combat à mener par la gauche européenne tout entière: infléchir la construction européenne dans le sens de l'édification d'un Etat-providence au niveau continental, qui s'aligne systématiquement sur les dispositifs les plus favorables en vigueur dans les différents Etats membres.

Encore cette perspective s'adresse-t-elle à une gauche réformiste, se situant dans la tradition social-démocrate, qui trouverait là l'occasion de renaître de ses cendres, elle qui a perdu toute force de proposition en vendant son âme au néo-libéralisme. C'est dire qu'*a fortiori* une gauche révolutionnaire, ambitionnant d'impulser les luttes des travailleurs pour rendre à nouveau crédible et praticable la voie d'une rupture avec le capitalisme, devrait aujourd'hui plus qu'hier situer l'horizon de son combat bien au-delà des frontières nationales. Si l'internationalisme prolétarien a pu se dégrader au rang d'une simple formule rhétorique (quand il ne servait pas à couvrir purement et simplement les crimes staliens) pendant toute la période fordiste, marquée par un

certain repli du capitalisme occidental sur le cadre national, il est devenu aujourd'hui, dans un contexte de transnationalisation du capital, la voie de passage obligée de toute renaissance de la lutte de classe. Non plus comme formule rhétorique, mais comme axe stratégique central.

4. Ainsi, de quelque côté qu'elle regarde, la gauche ne peut qu'être incitée à se détourner d'une reprise de la thématique nationale et *a fortiori* nationaliste. La seule chose qu'elle puisse se proposer, c'est... d'euthanasier la nation.

La nation a été une belle idée et une grande réalité. Elle n'est plus l'une, depuis que l'extrême droite nationaliste en a fait son fonds de commerce. Elle est de moins en moins l'autre, depuis que la dynamique de l'accumulation du capital, après avoir l'avoir forgée et pris appui sur elle pendant près de deux siècles, tend aujourd'hui à en faire craquer le cadre de partout. Pour autant, même si elle se meurt, la réalité nationale n'est pas encore morte. Bien plus, comme j'ai eu l'occasion de le montrer dans certains des articles précédents de ce recueil, le processus même de dépérissement actuel de la réalité nationale crée contradictoirement les conditions d'une réaffirmation, sur un mode tantôt offensif et tantôt défensif, de la nation comme cadre et mythe politiques. Car certains se refusent à sa mort, vivant la perspective de cette dernière sur le mode de l'apocalypse. Et, pour éviter que la crise finale de l'Etat-nation ne donne ainsi lieu à la renaissance de nationalismes d'autant plus virulents et potentiellement criminels qu'ils sont plus dépourvus de prise sur le devenir historique, il s'agit d'euthanasier la nation : de lui assurer une belle et bonne mort, en lui permettant de se transcender en une unité politique supérieure, qui recueillerait ce que son héritage contient de meilleur (l'institution d'un espace public démocratique, la constitution de mécanismes de solidarité capables de s'approfondir au rythme du développement économique – ce que condense en définitive la devise républicaine : « *Liberté, égalité, fraternité* »), qu'elle n'est plus en mesure d'assumer par elle-même.

LA DÉMOCRATIE AU DÉFI

Partout la démocratie est aujourd'hui en crise. La désaffection grandissante des citoyens et la corruption non moins grandissante des mœurs politiques en sont parmi les symptômes les plus flagrants, bien que les plus superficiels. Plus délicats s'avèrent le diagnostic sur les causes du mal ainsi que la détermination des moyens de les circonvénir.

I. Le défi de la transnationalisation

La démocratie est d'abord confrontée au défi de la transnationalisation de l'économie. A la faveur de l'extension et de l'intensification des flux de marchandises, de capitaux mais aussi de main-d'œuvre entre elles, les différentes économies nationales se trouvent aujourd'hui de plus en plus intégrées au sein d'un même marché aux dimensions planétaires. Du coup, la cohérence et l'autosuffisance de chacune d'elles, y compris des plus développées, se trouvent mises en cause.

Pour tenter de maîtriser cette interpénétration et interdépendance grandissantes des différentes économies nationales, les anciens appareils d'Etat doivent se restructurer en se démultipliant de plus en plus. Chacun est contraint, si-

multanément, de s'intégrer dans un « système d'Etat » à vocation régionale (dont l'Union européenne ne constitue qu'un exemple parmi d'autres) en lui aliénant une partie de ses prérogatives régaliennes classiques (notamment en matière de politique économique), et de sous-traiter auprès de ses propres instances locales et régionales certaines de ses habituelles tâches de régulation sociale (l'action sanitaire et sociale, l'enseignement, l'animation culturelle par exemple). Dans ces conditions, son objectif stratégique de maintien de la cohésion nationale devient de plus en plus difficile à atteindre.

Enfin, la mondialisation n'épargne pas davantage les différentes cultures nationales. Elle les soumet à l'épreuve du rouleau compresseur d'une culture mass-médiatique à prédominance américaine, dont le pouvoir s'étend et s'accroît au rythme de l'interconnexion de tous les réseaux de communication électronique; tandis que, par ailleurs, ces mêmes cultures se fragmentent sous l'effet de l'affirmation de subcultures liées tantôt à la reviviscence des identités infranationales (locales ou régionales), tantôt à la présence de fortes communautés de travailleurs étrangers, fruit de l'émergence tendancielle d'un marché mondial du travail.

La résultante générale du processus de mondialisation est donc incontestablement un affaiblissement du pouvoir des anciens Etats-nations, y compris des plus puissants d'entre eux¹⁴³. Or ces Etats ont été jusqu'à présent le lieu et le moyen d'exercice traditionnel de la souveraineté populaire, principe même de la démocratie. Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette souveraineté quand, tendanciellement, les gouvernements nationaux ne sont plus directement maîtres des leviers fondamentaux de leur politique économique (taux d'intérêt, taux de change, niveau du déficit budgétaire, contrôle sur l'activité des grands groupes industriels et financiers); qu'ils ne parviennent pas davantage à coordonner seuls l'ensemble des décisions politiques qui se prennent sur son propre territoire; que les moyens budgétaires dont dispose leur politique culturelle sont dérisoires par rapport à ceux des grands groupes multimédias qui y modèlent quotidiennement les esprits par

un flot continu d'images, de sons, de paroles, de textes? Dès lors, que peut encore signifier la démocratie dans le cadre d'Etats nationaux vidés de leur substance au fur et à mesure où ils se trouvent privés des moyens traditionnels de l'action publique?

Ainsi s'impose un premier défi: recréer un cadre institutionnel capable tout à la fois de maîtriser le processus de mondialisation en cours et d'offrir aux citoyens les moyens d'exercer leur souveraineté, au-delà des limites actuelles des Etats-nations; autrement dit, dissocier l'exercice de la citoyenneté du cadre devenu trop étroit de la nationalité dans laquelle elle s'est pour l'instant maintenue.

II. Le défi de la « dualisation »

La désaffection politique, le désintérêt d'une partie du corps politique à l'égard de la « chose publique » n'est malheureusement pas chose neuve; comme nous le signalions plus haut, elle s'est cependant aggravée au cours de ces deux dernières décennies¹⁴⁴. Il faut y voir une conséquence de l'impuissance grandissante des gouvernements à maîtriser la dynamique socio-économique; de l'alignement de la quasi-totalité des forces politiques sur le paradigme néo-libéral, réduisant d'autant les enjeux des choix politiques; enfin du fait qu'une partie grandissante des citoyens a été privée de la possibilité concrète d'exercer quelques-uns de leurs droits les plus élémentaires: droit à l'emploi, droit à un revenu décent et régulier, droit au logement et à la santé, droit à la formation, etc.¹⁴⁵

En effet, les transformations récentes des rapports socio-économiques notamment sous l'impulsion des politiques néo-libérales – développement du chômage et de la précarité, démantèlement rampant des systèmes publics de protection sociale, multiplication des situations d'exclusion et de misère, etc. – ont placé des centaines de milliers de citoyens en dehors des normes courantes de la vie civile et par conséquent politique, tout en menaçant des millions d'autres de leur faire connaître le même sort. Que reste-t-il de la citoyenneté pour ces centaines de milliers de chô-

meurs de longue durée et pour la cohorte des « *nouveaux pauvres* » ? Que reste-t-il même de la citoyenneté des travailleurs précaires ou des travailleurs contraints de se contenter d'un emploi à temps partiel, faute de mieux ? Que reste-t-il de la citoyenneté des jeunes « *galérant* » de « *petits boulots* » en « *stages parking* » ?

Rousseau notait déjà dans *Du Contrat Social* que la démocratie exige « *beaucoup d'égalité dans les rangs et les fortunes* », et que, pour que les hommes soient vraiment libres à l'état de société, il faut que « *nul citoyen ne soit assez riche pour en acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre* ». Sans doute, nulle part ni jamais la démocratie n'a-t-elle réalisé ces conditions optimales ; mais partout et toujours elle s'est confondue avec la lutte pour la réduction des inégalités sociales. Cela a été notamment le cas lors des « *trente glorieuses* » années de croissance fordiste d'après-guerre, lorsque, sous la forme de l'Etat-providence, la démocratie s'est enrichie de l'exercice de quelques nouveaux droits sociaux (à la protection sociale, au logement, à la formation, au temps libre, etc.). Or le processus de « *dualisation* » de nos sociétés précédemment évoqué a désormais inversé cette tendance, et remis en cause l'exercice de ces quelques droits nouveaux.

Ainsi émerge un second défi : mettre fin à l'extension de ces situations d'exclusion et de non-droit que recouvre la notion de « *dualisation* » de la société. Faute de relever ce défi, la démocratie se condamne à se démentir et à dépérir, en laissant grossir la masse des citoyens de seconde zone, voire celle des individus privés réellement sinon formellement de toute citoyenneté.

III. Le défi de la crise culturelle

Mais l'exercice de la citoyenneté et par conséquent la démocratie supposent tout aussi bien des individus capables de penser, de décider et d'agir par eux-mêmes, par conséquent de se former une représentation un tant soit peu cohérente et stable de la réalité présente et de l'avenir

souhaitable pour tous. En un mot, capables de donner sens au monde dans lequel ils vivent comme à leur propre existence dans et par la communication avec autrui. Or il n'est que trop évident qu'aujourd'hui cela est de plus en plus difficile pour un nombre grandissant d'individus. Le monde leur apparaît de plus en plus opaque, impénétrable, incompréhensible, privés qu'ils sont de tout système de repères cohérent et stable, soumis qu'ils sont à de purs effets de mode sans consistance ni lendemain.

Les raisons d'une pareille « *crise du sens* » sont multiples. Elle tient notamment au discrédit qui frappe aujourd'hui non seulement les idéologies traditionnelles, qu'elles soient religieuses ou politiques, mais aussi les valeurs fondamentales sur lesquelles la modernité s'est construite et s'est fondé l'exercice de la démocratie : le travail, le droit, la souveraineté étatique, la discussion publique, la raison, la science et la technique, le progrès historique, entre autres. Discrédit qui trouve lui-même sa source dans le triomphe de l'économisme comme pratique et comme représentation, dans la réduction de tout et de tous à la « logique » unidimensionnelle de l'accumulation du capital.

Simultanément et contradictoirement, cette perte des références conduit, par réaction, à la (re)naissance de divers fondamentalismes, religieux ou politiques (nationalisme, populisme, fascisme) qui n'en menacent pas moins la démocratie par leur projet d'instaurer un ordre institutionnel et symbolique autoritaire¹⁴⁶. La « *crise du sens* » menace ainsi doublement la démocratie : d'une part, en en sapant les conditions subjectives d'exercice ; d'autre part, en alimentant le ressentiment dont se nourrissent les idéologies et mouvements qui lui sont traditionnellement hostiles.

Comment relever ce dernier défi en réinventant un système de références et de valeur qui fassent sens pour tout le monde, sans pour autant contraindre personne dans sa liberté de décider par lui-même de sa manière de penser et de vivre ? Autrement dit, comment refonder symboliquement l'espace public démocratique ?

IV. Quelques pistes pour refonder le projet démocratique

Relever ces différents défis est aujourd'hui une question vitale pour la démocratie. Elle en possède assurément la capacité, à la condition expresse toutefois de se renouveler, tant dans ses formes que dans ses contenus.

Ainsi, pour faire face au défi que lui lance le processus de mondialisation des rapports sociaux, il est nécessaire d'*édifier un cadre institutionnel supranational démocratique*, qui puisse constituer tout à la fois un forum où se débattent des grandes questions intéressant l'avenir de l'humanité tout entière (la question écologique et démographique, celle de l'indispensable redistribution des richesses et des capacités productives entre le Nord et le Sud, celle de la sécurité collective et du désarmement) de manière à dégager les axes d'un consensus à leur sujet; et une structure de régulation des rapports économiques, politiques et culturels entre peuples, nations, aires de civilisation. L'édification d'un pareil cadre ne partirait sans doute pas de rien: il existe déjà toute une série d'institutions internationales, qu'il s'agirait selon le cas soit de réformer en les démocratisant et en les renforçant – c'est le cas, par exemple, de l'ONU (notamment de son Conseil de Sécurité) ou de la Banque Mondiale; soit de supprimer purement et simplement (c'est le cas du FMI et de l'OMC) en les remplaçant par d'autres. Les mêmes conclusions valent *mutatis mutandis* pour les institutions internationales à vocation régionale (l'Union européenne, l'ALENA, l'ASEAN, le Mercosur, etc.).

Une pareille réforme institutionnelle ne suffirait cependant pas à garantir l'éclosion d'une démocratie mondiale. L'expérience séculaire de la démocratie représentative nous a appris que les institutions ne sont démocratiques que pour autant qu'elles sont placées sous le contrôle direct ou, du moins, sous la pression des citoyens. Aussi serait-il nécessaire, simultanément, de *travailler à l'éclosion et au développement d'une « société civile mondiale »*, dont la trame pourrait être constituée par les coordinations permanentes

des mouvements associatifs indépendants des Etats (les fameuses ONG) opérant sur les mêmes terrains, mais aussi par celles des organisations syndicales et professionnelles. Leur rôle serait de constituer non seulement un « *forum civique mondial* », d'où émergeraient des propositions interpellant Etats et institutions internationales (à l'image de ce qui s'est passé en marge du sommet de Rio en 1992, ou de la dernière réunion de l'OMC à Seattle fin 1999); mais aussi une « *structure de contre-pouvoir* », capable de faire échec aux projets dangereux pour les droits politiques et sociaux des citoyens ou d'impulser des pratiques alternatives, de manière à résister aux structures de pouvoir opérant sur le plan mondial et leur imposer d'autres orientations le cas échéant : pression sur les institutions internationales, mise au ban d'Etats ne respectant par les normes démocratiques à l'intérieur de leurs propres frontières, organisation du boycott de firmes transnationales ne respectant pas les normes jugées minimales en matière de droit du travail ou de respect de l'environnement, appuis aux luttes populaires, etc., voilà quelques tâches que ces structures de contre-pouvoir pourraient se proposer¹⁴⁷.

Mais s'engager sur ces voies implique de modifier tout aussi bien le fonctionnement de la démocratie à l'intérieur des différents Etats nationaux. Et tout d'abord d'y dissocier l'attribution des droits afférents à la citoyenneté de la possession de la nationalité : la première doit être assurée à tout individu résidant et travaillant dans un Etat de manière durable, quelle que soit son origine. A l'heure de la transnationalisation des enjeux économiques, politiques et culturels, la nationalité ne peut plus être une condition ni un critère d'accès à la citoyenneté.

De même, pour faire face à l'inévitable renforcement des pouvoirs publics locaux (municipalités et régions notamment), il convient là encore d'édifier des structures de contre-pouvoir, expérimentant une démocratie participative et de projet, permettant aux simples citoyens, à leurs associations et organisations, de faire pression sur les pouvoirs existants et d'impulser des pratiques alternatives, notamment sur le terrain de l'organisation des tâches col-

lectives et de la gestion des équipements et des services publics¹⁴⁸.

Mais ces nécessaires réformes institutionnelles n'auraient pas de sens, et elles risqueraient d'ailleurs de rester lettres mortes, si elles ne s'accompagnaient pas de l'ouverture de nouveaux chantiers pour la démocratie. Moins que jamais aujourd'hui, l'avenir de la démocratie ne pourra pas être assuré si elle se limite à la seule régulation des rapports entre gouvernants et gouvernés. Ses exigences de solidarité, d'égalité et d'autonomie doivent aujourd'hui s'étendre au champ entier des rapports sociaux, pour faire face à la « dualisation » grandissante des sociétés développées, comme plus largement de l'ensemble de la planète. L'échec de toutes les autres soi-disant solutions rend aujourd'hui évident qu'il n'y aura pas de résorption du chômage, de la précarité et de l'exclusion qui en résultent, sans une réduction générale et massive du temps de travail, politique dont le financement suppose à son tour une vaste redistribution des revenus. Occasion de faire d'une pierre deux coups, en réduisant à la fois les inégalités face à l'emploi et les inégalités de revenu et de fortune.

Plus largement, c'est bien le champ des droits économiques et sociaux qu'il s'agit d'élargir, en assurant les conditions concrètes de l'exercice non seulement du droit à l'emploi et du droit à un revenu proportionné à la croissance de la richesse sociale, mais encore du droit à la protection sociale, du droit au logement, du droit à la santé, du droit à la formation, du droit au temps libre, etc. Sans quoi les idéaux démocratiques risquent de rester lettre morte et de passer pour de pieux ou même de cyniques mensonges. Mais ce sont là, en même temps, autant de perspectives qui, à l'heure de la transnationalisation de l'économie, ne peuvent plus se concrétiser et être garanties dans le cadre des seuls Etats-nations, qui doivent trouver un appui et un relais dans le cadre de « système d'Etats » coopérant au contrôle et à la régulation de l'activité économique mondiale.

Quant à ce que nous avons nommé plus haut la « crise du sens », les dispositions précédentes contribueraient sans

doute sinon à la résoudre, du moins à l'atténuer sensiblement. En mettant fin pratiquement à la dictature de l'économique, en remettant sur ses pieds un « monde à l'envers » dans lequel le moyen (le développement de la puissance de l'appareil de production) en est venu à se substituer à la fin (l'épanouissement de la liberté individuelle et collective du plus grand nombre). En recréant du lien social par l'extension du champ des solidarités concrètes, tant sur le plan mondial que sur le plan local. En redonnant à chacun pouvoir sur ses actes et son univers quotidiens, en lui permettant en conséquence de leur redonner sens, et de se construire une identité et un avenir dans ses relations aux autres.

Autrement dit, ce n'est qu'à la double condition de développer des formes de démocratie directe, civile et autogestionnaire, capables de faire pendant, en tant que structures de contre-pouvoir, aux pouvoirs économiques, politiques et médiatiques existants; et de ne plus se limiter à la seule régulation des rapports entre gouvernants et gouvernés mais de s'étendre à l'ensemble des rapports sociaux, de ne plus se limiter à l'exercice des seuls droits civiques mais d'étendre le domaine des droits sociaux et de leur application, que la démocratie pourra relever les défis qui la menacent aujourd'hui. En somme, pour échapper aux menaces mortelles qui planent aujourd'hui sur elle, la démocratie n'a pas d'autre alternative que de se parachever dans ses propres exigences. Et elle ne le peut aujourd'hui qu'au-delà et en deçà à la fois du cadre de l'Etat-nation.

Notes

1 *Le spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998, notamment le chapitre IV.

2 Cf. « Identité, inégalité, pugnacité. Brève synthèse sur la pensée d'extrême droite », dans *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Lausanne, Editions Page deux, 1999.

3 On trouvera des compléments dans le dernier chapitre de *Le Spectre de l'extrême droite*, *op. cit.*

4 Cf. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation?* (1879), Paris, Editions Mille et une nuits, 1997.

5 Les développements suivants sont inspirés d'une lecture de Immanuel Wallerstein, *Le capitalisme historique*, traduction française, Paris, La Découverte, 1985. Cf. aussi « La construction des peuples: racisme, nationalisme, ethnicité » in Etienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988.

6 Cf. « La forme nation: histoire et idéologie » in *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, *op. cit.*

7 Pour une illustration de ces procédures communes sur lesquelles repose la rhétorique nationaliste, cf. l'article de ce recueil intitulé « La nation dans le discours du Front national ».

8 Cf. Henri Lefebvre, *Le nationalisme contre les nations* (1938), réédition Paris, Méridiens Klincksieck, 1988, chapitre II; et Michel Winock, « Nationalisme ouvert et nationalisme fermé », *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, Paris, Le Seuil, 1990.

9 Cf. mon essai « Maurice Barrès. L'invention du nationalisme » dans *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Editions Page-Deux, nouvelle édition augmentée, Lausanne, 1999.

10 Sur ces différents points, cf. mon article « La catastrophe néo-libérale », *Critique communiste*, n° 139, automne 1994.

11 Cf. Robert Delorme et Christine André, *L'Etat et l'économie*, Paris, Le Seuil, 1983.

12 Cf. à ce sujet la première partie de mon ouvrage *Du « Grand Soir » à « l'alternative »*. *Le mouvement ouvrier européen en crise*, Paris, Editions Ouvrières (Editions de l'Atelier), 1991.

13 Je reprends ici, comme en partie dans les lignes suivantes, l'analyse développée par l'école régulationniste. Pour une présentation d'ensemble de cette dernière, cf. Robert Boyer, *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1987.

14 Cf. à ce sujet Michel Husson, « Une péréquation à l'échelle mondiale? Formes contemporaines de la détermination du travail socialement nécessaire » in Gérard Duménil et Dominique Lévy, *Le*

Triangle infernal. Crise, mondialisation, étatisation, Paris, PUF, collection Actuel Marx/Confrontation, 2000, pages 249-264.

15 Sur la rupture de ce compromis et ses conséquences socio-politiques, cf. la seconde partie de *Du « Grand Soir » à « l'alternative »*, *op. cit.*

16 Cf. Guy Debord, *La société du spectacle* (1967), réédition Paris, Gallimard, 1992.

17 J'en ai donné un exposé plus fouillé dans le chapitre VIII de *Du « Grand Soir » à « l'alternative »*, *op. cit.*

18 Les développements suivants condensent les résultats d'analyses exposées dans Alain Bihl et Jean-Marie Heinrich, *La néo-social-démocratie ou le capitalisme autogéré*, Le Sycomore, 1980.

19 Sur cette classe, cf. mon ouvrage *Entre bourgeoisie et prolétariat: l'encadrement capitaliste*, Paris, L'Harmattan, 1989.

20 Ce fut notamment le cas d'Alain Touraine et de son école qui, au tournant des années 1980, tentèrent de promouvoir une sociologie des « nouveaux mouvements sociaux » présentés comme les acteurs centraux de la « société post-industrielle ». Cf. notamment Alain Touraine, *La voix et le regard*, Le Seuil, 1978 ; et *L'après socialisme*, Fayard, 1980.

21 Pour un complément d'analyse de ces « nouveaux mouvements sociaux », mettant en évidence leurs liens avec l'émergence d'un nouveau type d'individualité, cf. la première partie de l'article de ce recueil intitulé « L'extrême droite en Europe occidentale ».

22 Cf. Nico Hirt, *L'école sacrifiée*, EPO, Bruxelles, 1996.

23 Cf. notamment les trois articles intitulés « Demain la nation ? » ; « Le Front national en Alsace » ; et « L'extrême droite en Europe occidentale ».

24 Loi n°95-115 du 4 février 1995, *Journal Officiel de la République française*, 5 février 1995.

25 Cf. à ce sujet mon ouvrage (écrit en collaboration avec Roland Pfefferkorn), *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, 2^e édition mise à jour, 1999.

26 Jusqu'en 1985, toute ouverture de locaux à usage administratif ou commercial dans la région parisienne était soumise à une autorisation administrative, destinée à contenir dans certaines limites le déséquilibre entre Paris et la province. A cette date, cette autorisation a été supprimée pour ne pas pénaliser la région parisienne dans sa concurrence directe avec les autres pôles européens de développement.

27 Cf. l'article suivant de ce recueil.

28 A titre d'exemple, « en France, une ville de 300 000 habitants dispose en moyenne d'un montant de recettes par habitant deux fois et demi plus élevé que celui d'une commune de moins de 700 habitants »,

selon Anne Sinet, « La nécessaire réforme des finances locales » in *Urbanisme*, n° 267-268, octobre-novembre 1993, page 52.

29 Respectivement sièges du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Finances et des services du Premier Ministre.

30 Cité par *Urbanisme*, *op. cit.*, pages 41-42.

31 DATAR, *Débat national pour l'Aménagement du Territoire. Document introductif*, Paris, La Documentation Française, 1993, pages 35 et sq.

32 *Idem*, pages 105 et sq.

33 Cf. les remarques critiques convergentes de René Passet sur le « Document d'étape » de ce même *Débat national pour l'aménagement du territoire*, publié par la DATAR en avril 1994, développées dans « Un grand projet... tout en surface », *Le Monde Diplomatique*, juin 1994.

34 Loi n° 99-533 du 25 juin 1999, *Journal Officiel de la République française*, 29 juin 1999.

35 Cf. *Libération* du 19 janvier 1999.

36 Edmond Preteceille, « Paradoxes politiques des restructurations urbaines », *Espaces et sociétés*, n°59, Paris, L'Harmattan, 1991, page 15. On en trouvera de multiples exemples, français et étrangers, dans Bernard Pecqueur, *Le développement local*, Paris, Syros, 1990.

37 Cf. la troisième partie de l'article intitulé « De l'Etat "inséré" à l'Etat "démultiplié" ».

38 Cf. « Le Michigan, laboratoire de l'économie-territoire », *Le Monde Diplomatique*, octobre 1986.

39 Cf. Georges Benko et Alain Lipietz (sld), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 1992; et Manuel Castells, *La Société en réseaux. Le pouvoir de l'identité-Fin de millénaire*, Fayard, Paris, 1999.

40 Ce point a particulièrement été mis en évidence par Bernard Pecqueur, *Le développement local*, *op. cit.*

41 Cf. Bernard Pecqueur, « Italie : le second souffle », *Alternatives Economiques*, n°34, février 1986.

42 « Le Michigan, laboratoire de l'économie-territoire », *op. cit.*

43 Françoise Decresac et Patricia Mahot, « Initiative locale et développement économique », *Regards sur l'actualité*, n°110, La Documentation Française, Paris, avril 1985, page 10.

44 Cf. Valéry Labrunie, « Les villes s'offrent des pros », *Alternatives Economiques*, n°93, janvier 1992.

45 Pierre Dommergues, « Des Américains en quête d'un nouveau contrat social », *Le Monde diplomatique*, mars 1990.

46 Cf. Edmond Preteceille, *op. cit.*, pages 24-25.

47 Plusieurs régions françaises ont ainsi tenu à être représentées par un pavillon autonome à l'Exposition Universelle de Séville en 1992...

48 Cf. «Le Michigan, laboratoire de l'économie-territoire», *op. cit.*

49 Cf. l'article précédent de ce recueil.

50 Cf. l'article de ce recueil intitulé «De l'Etat "inséré" à l'Etat "démultiplié"», dont les principaux résultats sont condensés dans les paragraphes suivants.

51 Cf. la mise au point sur le concept de nation contenue dans le premier article de ce recueil, qui explicite le rapport entre la formation du marché mondial et la constitution des Etats-nations.

52 Cf. le précédent article de ce recueil.

53 Cf. l'article de ce recueil intitulé «Le devenir des récentes politiques d'aménagement du territoire».

54 Cf. l'article de ce recueil intitulé «L'extrême droite en Europe occidentale: unité et diversité du phénomène».

55 Cf. là encore la mise au point sur le concept de nation dans le premier article de ce recueil.

56 Le cas du Front national est examiné sous cet angle dans les trois articles suivants.

57 Pour le développement de tous ces thèmes, cf. mon ouvrage *Du «Grand Soir» à «l'alternative». Le mouvement ouvrier européen en crise*, Paris, Editions Ouvrières (Editions de l'Atelier), 1991.

58 J'ai analysé en détail ce type de dérive d'une partie du monde ouvrier dans le chapitre III de *Le Spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1998.

59 On aura compris que je ne prends pas ici le mot communisme dans son sens courant qui le confond avec sa défiguration stalinienne, mais dans le sens que lui donnait Marx: comme horizon utopique d'une humanité libérée de toute exploitation et de toute domination, et comme figure portée par les luttes des opprimés de tous les temps et de tous les continents.

60 Cf. *Le Symptôme Le Pen, radiographie des électeurs du Front national*, Fayard, 1997.

61 8,6% en Alsace contre 8,9% en moyenne nationale, *Annuaire des statistiques de la justice*, Ministère de la Justice, La Documentation Française, 1997, pages 249 et 251.

62 Ce débat a notamment opposé la rédaction de la revue *Saisons d'Alsace*, dirigée par Bernard Reumaux, qui lui a consacré un numéro spécial sous le titre «Réinventer l'Alsace. Face aux dérives extrémistes et au repli identitaire», n°129, automne 1995, aux tenants du mouvement culturel alsacien qui ont répliqué par un ma-

nifeste « Identité et liberté » paru dans *Land un sproch*, n°118, printemps 1996.

63 Cf. Bernard Reumaux, « Un néo-autonomisme frontalier alsacien? », *Le Monde*, 29 avril 1995. Article repris dans « Réinventer l'Alsace », *op. cit.*

64 Je l'ai fait ailleurs : cf. mon article « Le Front national en Alsace », *Raison présente*, n°116, 4^{ème} trimestre 1995, dont le présent article reprend certains éléments.

65 L'Alsace a ainsi majoritairement voté « oui » lors de la ratification du traité de Maastricht, à 68,6% dans le Bas-Rhin et 61,4% dans le Haut-Rhin.

66 C'est la conclusion à laquelle parvient Jean Viard, « Une demande locale de France » in *L'appel de Strasbourg* (sous la direction de Bernard Reumaux et Philippe Breton), Editions de la Nuée Bleue, Strasbourg, 1997.

67 Cf. « Identité, inégalité, pugnacité. Brève synthèse de la pensée d'extrême droite », *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Editions Page deux, nouvelle édition augmentée, Lausanne, 1999.

68 Le Front national, *La véritable opposition : le Front national*, Paris, automne 1984, page 11.

69 *Ibid.*

70 Cf. « Le sol et le sang. L'immigration dans l'imaginaire de Jean-Marie Le Pen », *L'actualité d'un archaïsme, op. cit.*

71 Jean-Marie Le Pen, « Le discours du serment de Reims », *Présent*, 14-15 septembre 1992.

72 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, Paris, Editions Carrère-Lafon, 1984, page 74.

73 Jean-Marie Le Pen cité par Jean Marcilly, *Le Pen sans bandeau*, Paris, Editions Grancher, 1984, page 192.

74 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord, op. cit.*, pages 167-168.

75 Sur tous ces thèmes, cf. l'article suivant de ce recueil.

76 Cf. *Les Français d'abord, op. cit.*, page 144.

77 *Id.*, pages 99-100.

78 *Id.*, page 174.

79 « L'identité française et ses ennemis », *L'Homme et la Société*, n° 77-78, juillet-décembre 1985.

80 *Les Français d'abord, op. cit.*, page 94.

81 *Id.*, page 173.

82 Cf. « Identité, inégalité, pugnacité. Brève synthèse de la pensée d'extrême droite », *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Editions Page deux, nouvelle édition augmentée, Lausanne, 1999.

83 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, Paris, Editions Carrère-Lafon, 1984, page 74.

84 Dans le présent article, je traiterai essentiellement de l'Europe telle que le FN se la représente, de *l'image* qu'il s'en fait, sans m'arrêter sur le détail de ses prises de positions sur les différents aspects de la construction européenne, de son activité au sein ou à partir du Parlement européen, des contradictions auxquelles il est ainsi soumis, etc. Sur tous ces points, cf. mon ouvrage sur le Front national, *Le spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998, chapitre VIII.

85 Bruno Mégret « L'Europe: identité et puissance », *Identité*, n°1, op. cit. Rappelons qu'à l'époque Bruno Mégret était encore membre du Front national, dont il allait même être nommé « délégué général », jusqu'à la scission de l'hiver 1999. La remarque vaut pour d'autres ex-leaders du FN qui seront cités par la suite, Jean-Yves Le Gallou et Yvan Blot notamment.

86 « La catégorie "immigré", comme catégorie en usage, a ainsi cessé d'être la catégorie purement formelle désignant un statut ou une situation qu'elle était initialement, pour devenir une sorte de catégorie anthropologique fantasmatique, permettant de prédire l'extériorité de l'"essence" ethnologique de celui qu'elle concerne par rapport à l'"essence" anthropologique nationale. » Victor Borgogno, « Le discours populaire sur l'immigration: un racisme pratique? » in « Le néo-racisme en Europe », *Peuples méditerranéens*, n°51, Paris, 1990, page 25.

87 *Les Français d'abord*, op. cit., page 160.

88 *Journal des débats du Parlement européen* (JPE), 13 mars 1991. Par la suite, j'abrègerai le titre de cette publication en JPE.

89 *Présent*, 17-18 août 1992. L'inclusion au passage de l'Ukraine est ici particulièrement significative: elle fait référence à l'existence de l'Eglise uniata, qui reconnaît l'autorité de la papauté.

90 « Maastricht: un rêve oriental contre l'identité européenne », *Présent*, 21 août 1992.

91 Mouvement de la Jeunesse européenne (78, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris), *Charte pour l'Europe des Patries*, printemps 1989.

92 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., page 155.

93 Cf. la fameuse crainte du « *péril jaune* » encore vivace en Europe jusque dans les années 1950.

94 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., page 163. Remarquons que le FN se distingue sur ce point d'autres formations d'extrême droite, à la filiation fasciste plus affirmée, par le fait de ne pas compter parmi les menaces majeures pesant sur l'Europe « *l'hégémonie américaine* ». Le FN est nettement atlantiste.

95 *Id.*, page 155.

- 96 JPE, 11 septembre 1991.
- 97 Jean-Marie Le Pen, *Les Français d'abord*, op. cit., page 164.
- 98 *La France est de retour*, Paris, Carrère-Lafon, 1985, page 52.
- 99 Jean-Yves Le Gallou, *La préférence nationale: réponse à l'immigration*, Paris, Albin Michel, 1985, pages 54-55.
- 100 Bruno Mégret, «L'Europe: identité et puissance», op. cit.
- 101 *Id.*
- 102 *Les Français d'abord*, op. cit., pages 158-159.
- 103 *Id.*, page 164.
- 104 *Id.*, page 114.
- 105 *Id.*, page 163.
- 106 JPE, 12 mars 1991.
- 107 Jean-Yves Le Gallou, «Les deux conceptions de l'Europe», *Identité*, n°1, op. cit.
- 108 *Id.*
- 109 Jean-Yves Le Gallou, *Présent*, 8-9 août 1992.
- 110 Interview au *Figaro*, 17 août 1992.
- 111 Dans un discours public rapporté par *Le Monde* du 25 août 1992.
- 112 *Ibid.*
- 113 Cf. «Maastricht, un complot maçonnique contre les nations», *Minute-La France*, 19-25 août 1992. Le même thème avait déjà été développé dans le numéro spécial de *Reconquête* (janvier-février 1992), organe de «Chrétienté-Solidarité», courant catholique intégriste lié au FN, spécialement consacré à l'Europe, «*l'objectif final [de la construction européenne] étant le gouvernement mondial, celui des internationales*». La couverture de ce numéro représente un drapeau européen sur lequel les différentes étoiles sont remplacées par les symboles de ces «*différentes internationales*» censées tirer dans l'ombre les ficelles de la construction européenne: une étoile de David pour «*l'internationale juive*»; un compas et une équerre pour «*l'internationale maçonnique*»; le symbole du dollar pour la «*grande finance*»; mais aussi la faucille et la rose (!) pour «*l'internationale communiste*» et le poing et la rose pour «*l'internationale socialiste*»; enfin le croissant à étoile pour «*l'internationale islamique*». Un véritable condensé des obsessions de l'extrême droite européenne actuelle!
- 114 JPE, 23 janvier 1991.
- 115 Cf. Myriam Lallemand, «La métaphore sexuelle dans le discours de Jean-Marie Le Pen» in Claudie Lesselier et Fiammetta Venner, *L'extrême droite et les femmes*, Editions Golias, Lyon, 1997.
- 116 Interview à *Rivarol* du 20 décembre 1991. Dans le même ordre d'idées, jouant sur la sonorité du sigle de l'unité de compte européenne, Le Pen ira jusqu'à dire: «*Vous avez l'écu, et vous l'avez*

bien!»(discours public rapporté par *Le Monde* du 25 août 1992). L'écu était le nom initialement donné à la monnaie européenne, finalement abandonné au profit de l'euro.

117 «Maastricht: un rêve oriental...», *op. cit.*

118 Yvan Blot, JPE, 11 décembre 1990.

119 Jean-Yves Le Gallou, «Les deux conceptions de l'Europe», *op. cit.* La Suisse est très souvent citée en exemple par Le Pen comme modèle d'organisation politique, que ce soit pour sa formule confédérale, pour sa pratique de la démocratie semi-directe ou pour l'esprit civique des ses citoyens.

120 Cf. *Le spectre de l'extrême droite*, *op. cit.*, chapitre VII.

121 Le Pen, *Les Français d'abord*, *op. cit.*, page 164.

122 *Id.*, page 239.

123 *Id.*, page 112.

124 JPE, 12 décembre 1991.

125 Jean-Claude Martinez, *Présent*, 12 août 1992.

126 *Les Français d'abord*, *op. cit.*, page 159-160.

127 Pour un panorama détaillé de l'extrême droite européenne, cf. les rapports annuels du CRIDA (21ter rue Voltaire, 75011 Paris).

128 Cf. «Le traumatisme ordinaire» et «Parcours de la xénophobie» dans *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, nouvelle édition augmentée, Editions Page deux, Lausanne, 1999.

129 Rappelons que j'emprunte ce concept à Gilles Lipovetski, *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983, en le détournant cependant du sens laudatif que lui donne cet auteur.

130 Cf. l'article de ce recueil intitulé «De l'Etat "inséré" à l'Etat "démultiplié"».

131 Cf. les deux articles de ce recueil consacrés à l'analyse critique des politiques d'aménagement du territoire et de développement local.

132 Cf. l'article intitulé de ce recueil intitulé «Demain la nation?».

133 Cf. les chapitres II et III de *Le Spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998.

134 Cf. *Du Grand Soir à l'alternative*, Editions Ouvrières/Édition de l'Atelier, 1991.

135 Cf. l'article de ce recueil intitulé «Le Front national en Alsace: une exception en trompe-l'œil».

136 Cf. mon article «Alain de Benoist serait-il de gauche?», *Celsius*, n°55, janvier 1993 ; et Didier Daeninckx, «L'obscène alliance des contraires» dans l'ouvrage collectif *Négationnistes: les chiffon-*

niers de l'histoire, Editions Golias et Editions Syllepse, 1997. Une entreprise semblable, impliquant des rapprochements entre membres du PDS (ex-parti communiste est-allemand) et de l'extrême droite nationaliste, a été dénoncée par l'hebdomadaire berlinois *Jungle Word* au cours de l'été 1998.

137 Cf. le compte rendu de la première université d'été de cette Fondation dans *Le Monde* du 29 septembre 1998 sous le titre: « Des intellectuels de droite et de gauche entrent en résistance contre l'Europe de la "pensée unique" ».

138 Cf. *Libération*, 14 avril 1999.

139 Je fais ici directement référence aux travaux de l'historien israélien Zeev Sternhell, notamment *Ni droite, ni gauche. L'idéologie fasciste en France*, traduction française, Le Seuil, 1983.

140 Cf. l'article sur « Maurice Barrès ou l'invention du nationalisme » dans *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, nouvelle édition augmentée, Lausanne, Editions Page deux, 1999.

141 Sur tous ces points, cf. le premier article de ce recueil intitulé « Mise au point sur les concepts de nation et de nationalisme ».

142 Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998.

143 Cf. l'article de ce recueil intitulé « De l'Etat "inséré" à l'Etat "démultiplié" ».

144 Cf. François Subileau et Marie-France Toinet, *Les chemins de l'abstention, une comparaison franco-américaine*, Paris, La Découverte, 1993.

145 Sur l'aggravation des inégalités dont résultent en définitive ces situations de non-droit et d'exclusion, cf. Alain Bihl et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, deuxième édition réactualisée, Paris, Syros, 1999.

146 Cf. les deux articles intitulés « Le traumatisme ordinaire » et « Parcours de la xénophobie » dans *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, nouvelle édition augmentée, Lausanne, Editions Page deux, 1999.

147 Une perspective similaire est défendue par Jürgen Habermas dans *Après l'Etat-nation*, traduction française, Paris, Fayard, 1999.

148 Pour en développement de cette perspective, je renvoie au chapitre XI de *Du « Grand Soir » à « l'alternative »*. *Le mouvement ouvrier européen en crise*, Paris, Editions Ouvrières (Editions de l'Atelier), 1991.